



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ

Agglomération de Longueuil

Avril 2024



DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ - AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Mars 2024

Conceptualisation, recherche et rédaction :

Maxime Raulet, Analyste et chargé de projets

Analyse des données :

Maxime Raulet, Analyste et chargé de projets

Janny Montinat, Analyste

Avec la collaboration :

Jade Couture, Conseillère en développement social, Direction de la culture, du sport et du développement des communautés de la Ville de Longueuil

Guillaume Desbiens, Analyste en géomatique, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Longueuil

Révision linguistique et mise en page :

Régine Garès, eMBA, Traductrice agréée, T3W

Vanessa Reggio, Directrice des communications

Solal Holtz, Assistant en communication digitale

Directrice scientifique :

Michelle Côté, Ph. D., Conseillère scientifique

Photographie :

Michèle Cave, Photographe @picaboophotographie

Funded by
Public Safety
Canada

Financé par
Sécurité publique
Canada

Canada

Avec la participation financière de :

Sécurité publique
Québec

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

3535, avenue du Parc, 4^e étage

Montréal (Québec)

H2X 2H8

Canada

<http://www.cipc-icpc.org>

© Centre international pour la prévention de la criminalité, 2^e trimestre 2024

Table des matières

INTRODUCTION.....	8
Le Centre international pour la prévention de la criminalité.....	8
Objectif du diagnostic local de sécurité.....	8
Mise en contexte et mandat.....	9
L'agglomération de Longueuil.....	10
Explication des thèmes choisis et structure du portrait.....	10
CADRE D'ANALYSE.....	12
Sécurité urbaine.....	12
L'approche par espace de vie.....	12
Mise en garde concernant l'utilisation des données policières.....	13
Limites de l'analyse quantitative.....	14
Description de la méthodologie et des activités menées sur le terrain.....	15
Facteurs de risque et facteurs de protection.....	18
CHAPITRE 1 : PORTRAIT DE LA CRIMINALITÉ DANS LES ESPACES DE VIE DE L'AGGLOMÉRATION	21
1.1 Vue d'ensemble de la criminalité dans l'agglomération de Longueuil.....	21
1.2 Auteurs présumés et victimes dans l'agglomération, par ville.....	26
1.3 Analyse des relations entre victimes et auteurs présumés.....	35
1.4 Temporalité des infractions.....	38
1.5 Analyse géographique.....	41
1.5.1 Typologie des lieux d'infraction.....	41
1.5.2 L'Indice canadien de défavorisation multiple : contexte sociologique et vulnérabilités..	44
Sommaire du chapitre 1.....	49
CHAPITRE 2 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LE TERRAIN.....	52
2.1 Les facteurs de risque.....	52
2.2 Le sentiment de sécurité dans les espaces publics de l'agglomération.....	53
2.2.1 Aux différentes heures du jour et de la nuit.....	55
2.2.2 Violences à caractère sexuel et harcèlement de rue.....	56
2.2.3 Dans les transports en commun.....	56
2.2.4 Gang de rue et attroupements de jeunes.....	57
2.2.5 Présence d'armes blanches.....	58

Pistes de solutions proposées par les jeunes	60
Recommandations des acteurs du milieu	60
2.3 La cohabitation sociale	60
2.3.1 Sentiment d'appartenance.....	61
2.3.2 Enjeux liés à la confiance dans les figures d'autorité.....	63
2.3.3 Consommation de drogue et d'alcool dans l'agglomération	64
2.3.4 Itinérance.....	64
Pistes de solutions proposées par les jeunes	65
Recommandations des acteurs du milieu	65
2.4 Les enjeux dans le milieu scolaire.....	66
2.4.1 Décrochage scolaire.....	66
2.4.2 Consommation de drogue chez les jeunes de l'agglomération	67
2.4.3 Intimidation	68
2.4.4 Racisme, homophobie et stigmatisation comme facteur de risque au décrochage scolaire et à la violence	69
Pistes de solutions proposées par les jeunes	70
Recommandations des acteurs du milieu	70
2.5 La vie familiale et la parentalité.....	71
2.5.1 Violences intrafamiliales.....	71
2.5.2 Isolement.....	72
Recommandations des acteurs du milieu	73
2.6 Les cyberviolences	73
2.6.1 Inquiétudes générales.....	74
2.6.2 Cyberintimidation et cyberviolence.....	75
2.6.3 Violences à caractère sexuel.....	76
2.6.4 Stratégie de protection.....	76
Recommandations des acteurs du milieu	77
2.7 Les enjeux organisationnels et les ressources disponibles.....	77
2.7.1 Coordination structurelle.....	78
2.7.2 Manque de ressources humaines et financières	79
Recommandations des acteurs du milieu	80
CONCLUSION, SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS	82

Liste des cartes, des graphiques et des tableaux

Figure 1 : Approche par espace de vie

Figure 2 : Facteurs de risque recensés par les intervenant.es dans les villes de l'agglomération de Longueuil selon le modèle écologique

Graphique 1 : Nombre d'affaires criminelles et d'auteurs présumés de crimes contre la propriété, ayant 24 ans ou moins, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 2 : Nombre d'affaires criminelles et d'auteurs présumés de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 3 : Auteurs présumés de crime contre la personne, ayant entre 12 et 24 ans, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 4 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par catégorie d'âge et par sexe, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 5 : Auteurs présumés de crime contre la personne, ayant entre 12 et 24 ans, par catégorie d'âge, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 6 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crimes et par catégorie d'âge, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 7 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crimes et par catégorie d'âge, ville de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 8 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crime et par catégorie d'âge, Boucherville, de 2018 à 2022

Graphique 9 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crime et par catégorie d'âge, Saint-Lambert, de 2018 à 2022

Graphique 10 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crime et par catégorie d'âge, Brossard, de 2018 à 2022

Graphique 11 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crime et par catégorie d'âge, Saint-Bruno-de-Montarville, de 2018 à 2022

Graphique 12 : Nombre d'affaires criminelles pour lesquelles au moins un auteur présumé de crime contre la personne est connu, ayant 24 ans ou moins, par ville, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 13 : Relation entre les victimes de 24 ans ou moins et leur auteur présumé, par sexe, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 14 : Relation entre les victimes de 0 à 11 ans et leurs auteurs présumés, par sexe, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 15 : Relation entre les victimes de 12 à 17 ans et leur agresseur, par sexe, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 16 : Relation entre les victimes de 18 à 24 ans et leur agresseur, par sexe, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 17 : Évolution du nombre de crimes contre des personnes de 24 ans ou moins, par mois, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 18 : Principaux crimes contre la personne commis par des personnes de 24 ans ou moins, par jour de la semaine, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 19 : Répartition dans la journée, par tranche horaire, des crimes contre la personne, dans lequel au moins une personne de 24 ans ou moins est impliqué, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 20 : Répartition des crimes contre la personne, dans lesquels au moins une personne de 24 ans ou moins est impliquée, par espace de vie, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 21 : Auteurs présumés de crime contre la personne, ayant entre 12 et 24 ans, par lieu du crime, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 22 : Victimes de crime contre la personne ayant 24 ans ou moins, par lieu, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Graphique 23 : Lieux de crimes contre la personne, envers des victimes connues de 24 ans ou moins, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Tableau 1 : Les principales catégories de crimes contre la propriété (à gauche) et les dix crimes contre la propriété les plus fréquentes (à droite) pour les 24 ans ou moins, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022.

Tableau 2 : Les principales catégories de crimes contre la personne (à gauche) et les dix crimes contre la personne les plus fréquents (à droite) impliquant les 24 ans ou moins, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Carte 1 : Indice canadien de défavorisation multiple, dépendance économique, agglomération de Longueuil, 2021

Carte 2 : Indice canadien de défavorisation multiple, instabilité résidentielle, agglomération de Longueuil, 2021

Carte 3 : Indice canadien de défavorisation multiple, vulnérabilité situationnelle, agglomération de Longueuil, 2021

Carte 4 : Principaux acteurs communautaires œuvrant auprès des jeunes et des familles dans l'agglomération de Longueuil

Carte 5 : Cartographie des lieux dans lesquels au moins un auteur présumé de 24 ans ou moins a commis un crime contre la propriété, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Carte 6 : Cartographie des lieux dans lesquels au moins un auteur présumé de 24 ans ou moins a commis un crime contre la personne, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



132 OUEST 132 OUEST
La Prairie

Montréal
Pont Victoria 4 km
Pont J.-Cartier 5 km
Pont Champlain 9 km
CENTRE-VILLE

PONT VICTORIA
BARRE
LUN À VEN
15 h - 19 h 15



INTRODUCTION

Le Centre international pour la prévention de la criminalité

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) est un centre de ressources et un forum international unique d'échanges et de connaissances en matière de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne. L'action du CIPC vise à promouvoir la prévention de la criminalité, à encourager l'utilisation de pratiques inspirantes et à soutenir des échanges internationaux fructueux entre les pays et les villes, le système judiciaire et les organisations de la société civile.

Le CIPC collabore régulièrement avec la Ville de Montréal et ses arrondissements dans la réalisation de diagnostics locaux de sécurité (DLS), l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action et l'évaluation de projets de prévention de la criminalité.

Le CIPC s'acquitte de son mandat principalement des quatre façons suivantes :

- En consolidant les connaissances mondiales et en surveillant les tendances internationales en matière de délinquance, de criminalité et de prévention.
- En approfondissant les connaissances notamment grâce à l'élaboration d'outils et d'analyses comparatives de certains problèmes, ainsi que par la publication d'un rapport international bisannuel sur les tendances et les perspectives en prévention de la criminalité.
- En favorisant l'échange d'informations grâce à l'organisation de colloques internationaux, de conférences, de séminaires, de formations pratiques et de rencontres d'experts.
- En apportant une assistance technique sur le terrain, en faisant un suivi et en rendant des avis consultatifs sur divers projets.

Objectif du diagnostic local de sécurité

L'expérience du CIPC démontre l'importance cruciale d'un diagnostic local de sécurité, dont l'objectif premier consiste à distinguer les facteurs de risque et de protection inhérents à leur contexte social et communautaire, offrant ainsi des pistes de solution concrètes arrimées aux réalités du milieu.

Ce DLS vise ainsi à brosser un portrait de la sécurité chez les jeunes citoyennes et citoyens de l'agglomération de Longueuil et à stimuler la participation de la communauté aux enjeux de sécurité. La démarche d'élaboration d'un DLS prend appui sur la mobilisation des ressources locales (services de police, institutions publiques, organismes communautaires et autres), la mise en commun et la valorisation du savoir-faire et des expertises de chacun et chacune. Une analyse thématique par espace de vie y est proposée, toutefois en gardant en tête l'intersectionnalité des enjeux et le caractère structurant que devraient prendre les stratégies.

En effet, se voulant une approche collaborative, intersectorielle et intégrée entre les organismes et les ressources de l'agglomération, le CIPC et la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés de la Ville de Longueuil ont tenu à intégrer autant d'acteurs que possible dans le processus d'élaboration du DLS. Axé sur l'ensemble des crimes contre la personne et sur une partie des crimes contre la propriété, ce diagnostic permet de comprendre les facteurs de risque et de protection liés à la criminalité et à la délinquance dans l'agglomération de Longueuil, mais également de saisir les souhaits et les pistes de réflexion partagés par la communauté pour un territoire plus sûr. En croisant ces informations de première main avec des données sociodémographiques et les statistiques sur la criminalité du Service de police de l'agglomération de Longueuil, nous avons brossé un portrait de la sécurité et des enjeux de sécurité impliquant les jeunes sur le territoire.

Mise en contexte et mandat

Dans le cadre de ses fonctions d'agglomération, la Ville de Longueuil assure la gestion du *Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires*. Ce Fonds, créé en 2022 par le gouvernement du Canada puis versé en partie au Gouvernement du Québec dans le cadre d'une entente, vise à soutenir les municipalités et les communautés autochtones dans la réalisation d'initiatives de prévention et de lutte contre la violence, notamment celle liée aux armes à feu et aux gangs. L'objectif consiste à mettre en œuvre de manière concertée des stratégies locales et communautaires de prévention et d'interventions ciblées permettant d'avoir une incidence directe et à long terme sur les facteurs de risque et les facteurs de protection liés à la violence et à la délinquance dans l'agglomération de Longueuil.

Tenant compte du fait qu'une lecture exhaustive des enjeux et des réalités du territoire réalisées en amont rendent possible la proposition de recommandations spécifiques sur les dispositifs de prévention à mettre de l'avant pour un territoire donné, la Ville de Longueuil a mandaté le CIPC pour l'accompagner dans la réalisation collaborative d'un diagnostic local de sécurité.

D'un point de vue statistique, cette étude a utilisé les données policières fournies par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL). Son objectif consistait à mettre en lumière les faits saillants concernant les personnes de 24 ans ou moins, en proposant une analyse des principales infractions en matière de crimes contre la personne et de crimes contre la propriété sur le territoire, tout en les localisant géographiquement.

En parallèle de cette analyse statistique, une étude qualitative a été menée en collaboration avec les acteurs locaux, mettant à contribution des activités consultatives auprès des jeunes de l'agglomération. L'objectif était d'approfondir les conclusions tirées de la phase statistique en ayant recours à des interactions sur le terrain, ce qui a enrichi notre compréhension des enjeux et de la perception des jeunes de l'agglomération à l'égard de la sécurité.

L'agglomération de Longueuil

L'agglomération de Longueuil est un territoire au cœur de la Montérégie qui a ses spécificités et sa propre histoire. L'agglomération de Longueuil a pris forme le 1^{er} janvier 2006 à la suite des défusions municipales qui ont eu lieu au Québec. Elle se compose de cinq villes : Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert.

Située au sud de l'île de Montréal, l'agglomération de Longueuil est bordée par le fleuve Saint-Laurent. Elle fait partie de la Montérégie, la seconde région la plus peuplée au Québec avec ses 1 475 millions d'habitants (Institut de la statistique du Québec, 2022). Avec ses 448 221 habitants, l'agglomération de Longueuil est la quatrième en importance au Québec (gouvernement du Québec, 2024). Elle s'étale sur une superficie de 309 km² (Observatoire Grand Montréal, 2021) et représente presque 30 % de la population totale de la Montérégie.

Selon le recensement de 2021 par Statistique Canada, 27 % de la population de l'agglomération de Longueuil a moins de 24 ans (soit 117 860 habitants). Les personnes de sexe masculin de moins de 24 ans représentent 51 % de la population de l'agglomération, tandis que les personnes de sexe féminin représentent 49 %.

Explication des thèmes choisis et structure du portrait

Ce rapport explique la compréhension et l'analyse de la dynamique de la criminalité au sein des quartiers urbains selon une approche basée sur les espaces de vie.

Selon Di Méo (1991 : 362), le concept d'« espace de vie » est défini comme « l'espace fréquenté par chacun de nous, avec ses lieux attractifs, ses nœuds autour desquels se construit l'existence individuelle : le logis, la maison, les lieux de travail et de loisirs... C'est l'espace concret du quotidien ». Cette approche facilite la mobilisation de la communauté et des services municipaux autour de responsabilités et de projets communs.

L'analyse présentée dans ce rapport porte sur cinq espaces de vie reliés à des espaces sociaux et institutionnels dans lesquels on retrouve des facteurs de risque et de protection pour les jeunes :

- L'espace public fermé
- L'espace privé
- L'espace public ouvert
- Le milieu scolaire
- Le cyberspace



Taylor's

taylor
1900

taylor
1900

NO STOPPING
EXCEPT
AS SHOWN

P

CADRE D'ANALYSE

Sécurité urbaine

La sécurité urbaine est un concept très vaste qui renvoie à une série de phénomènes interreliés, mais distincts entre eux : la criminalité, la violence, le sentiment de sécurité et la cohabitation pacifique, entre autres. Pour faciliter la compréhension, nous avons retenu la définition suivante de l'expression « sécurité urbaine » :

Actions des divers acteurs de la communauté (services municipaux, groupes communautaires, service de police, milieu des affaires, citoyens, etc.) pour préserver et promouvoir la sécurité (sécurité objective : absence de criminalité, d'accidents, de désastres, etc.), le sentiment de sécurité des citoyens (sécurité subjective) et la cohabitation pacifique au sein des communautés. Elle intègre la notion de sécurité dans différents milieux de vie : le domicile, les transports en commun, les lieux publics, afin de rendre les villes plus sûres pour les résidents (CIPC, 2011, p. 21).

En ce qui concerne l'expression « prévention du crime », les Nations Unies proposent la définition suivante :

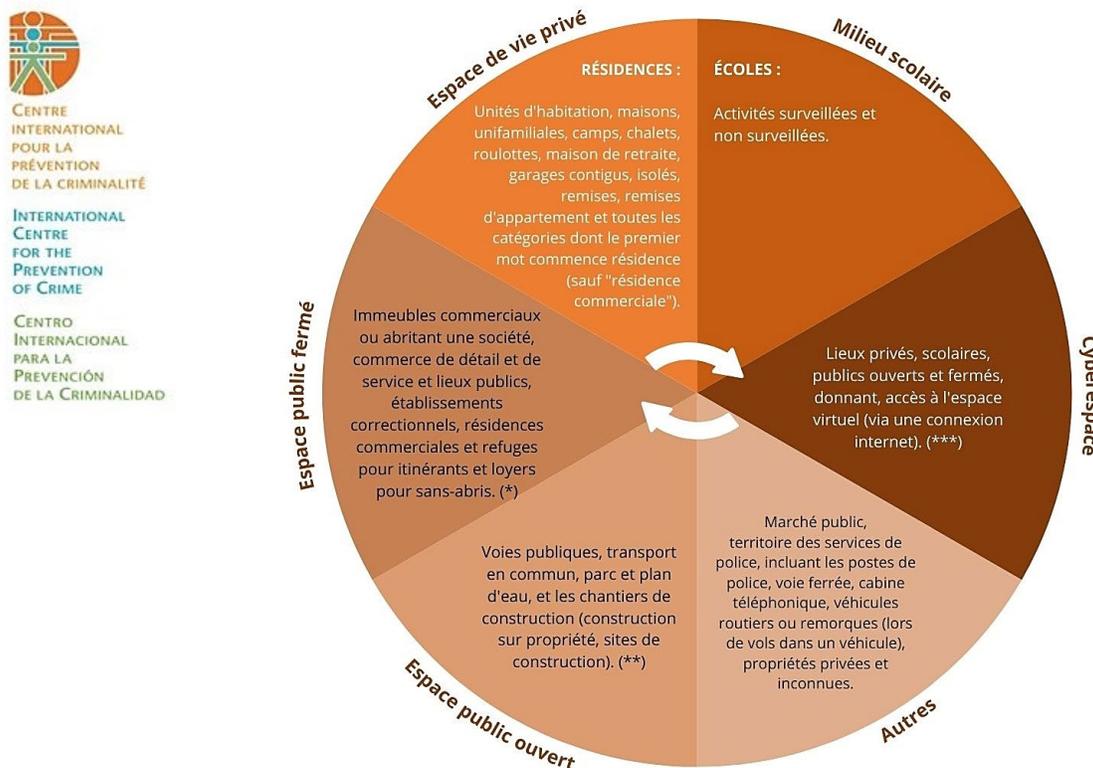
« [...] comprend des stratégies et des mesures pour chercher à prévenir les crimes et leurs effets potentiellement néfastes sur les personnes et la société, y compris la peur du crime, en agissant sur leurs multiples causes » (CIPC, 2007, p. 10).

Ce concept fait notamment référence à un processus axé sur l'amélioration de la sécurité au sein d'une ville ou d'une municipalité. Pour cela, la contribution des citoyennes et citoyens et des autres acteurs du milieu est mise en commun afin de prévenir les événements nuisibles à la sécurité de leur communauté. Cette prévention est donc constituée d'un ensemble de gestes préventifs et non répressifs qui visent la réduction de la criminalité, en agissant sur les causes, soit les circonstances et le milieu dans lequel les délits sont commis ou qui prédisposent à des actes criminels (CIPC, 2010).

L'approche par espace de vie

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité au Canada compte plus de 64 types de lieux dans lesquels des affaires criminelles peuvent se produire. À partir de cette liste, nous avons fait un premier regroupement et répertorié les éléments géographiques par espace de vie. Les résultats de cette analyse sont présentés dans la figure ci-dessous.

Figure 1 : Approche par espace de vie



Source : CIPC, 2020.

Au cours de la dernière année, le cyberspace est devenu un élément intégrant des espaces de vie. Il comprend les lieux privés, scolaires, publics ouverts et fermés donnant accès à l'espace virtuel au moyen d'une connexion internet.

L'approche axée sur l'espace de vie met en avant les différents cadres de vie dans lesquels les jeunes sont actifs et où divers types de violences peuvent se manifester, le tout dans le but de synchroniser les ressources et d'arrimer les défis aux services proposés. Par ailleurs, cette approche présente l'avantage de proposer des solutions adaptées aux contextes particuliers, tout en offrant la possibilité d'intervenir de manière plus approfondie en s'attaquant aux racines profondes des vulnérabilités à l'origine de ces enjeux. En résumé, l'approche centrée sur les espaces de vie se distingue par son caractère à la fois pragmatique et global, procurant ainsi un cadre favorable à une intervention efficace et concertée.

Mise en garde concernant l'utilisation des données policières

Le CIPC propose l'adoption d'une méthodologie quantitative pour l'analyse des données policières fournies par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL). Segmentées selon la

tranche d'âge et le sexe des victimes et des auteurs présumés, ces données permettent de dégager les tendances observées en lien avec les crimes contre la personne, les crimes contre la propriété et les biens, ainsi que la sécurité des jeunes de 24 ans ou moins dans l'agglomération de Longueuil.

Depuis plusieurs années, le CIPC analyse les données des services de police en vue de réaliser des portraits quantitatifs. Les données proviennent des affaires policières déclarées enregistrées par les services de police canadiens. Dans le présent rapport, les données sont finalisées pour les années 2018 à 2022.

La prudence est de mise lors de l'interprétation des données policières.

Premièrement, il est possible qu'un service de police attribue jusqu'à quatre codes d'événement à chaque affaire transmise. Toutefois, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée dans les statistiques, en général l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du Code criminel (gouvernement du Canada, 2020).

Deuxièmement, il peut arriver qu'une même affaire comporte plusieurs victimes ainsi que plusieurs auteurs présumés. De plus, en présence de multiples victimes dans une même affaire, un événement sera enregistré pour chacune d'entre elles. Néanmoins, pour les crimes contre la propriété et les vols qualifiés, une seule infraction est comptabilisée par événement, même en cas de multiples plaignants (Ouimet, 2015).

Il est également important de prendre en compte les affaires non résolues jusqu'à présent, ainsi que les crimes à faible taux de déclaration, notamment les crimes dits « sans victime » tels que la prostitution, la vente de drogues, les jeux et les paris. Ici, on ne peut parler de victime, puisqu'un acteur propose un bien ou un service et l'autre l'achète (Ouimet, 2015). De plus, les données auxquelles nous avons accès ne comportent aucune information nominative. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de distinguer les cas de récidive ou de victimisation à répétition.

Les données quantitatives de l'année 2023 fournies par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) n'ont pas été utilisées dans l'analyse, car elles ne représentaient pas l'année entière. Elles pourraient éventuellement être utilisées pour traiter certaines interrogations concernant les tendances observées dans certains crimes commis entre les mois de janvier et d'octobre.

Limites de l'analyse quantitative

Il est important de tenir compte de ce que l'on appelle le « chiffre noir » de la criminalité, c'est-à-dire le nombre d'incidents criminels qui ne sont jamais signalés à la police et dont le nombre est élevé (Perreault, 2015). La comparaison des statistiques sur la criminalité déclarées aux autorités et des données portant sur les infractions démontre qu'une part importante d'affaires criminelles ne sont jamais signalées à la police (gouvernement du Canada, 2015). Les raisons pour lesquelles une

personne victime d'un acte criminel ne le dénonce pas sont multiples. Les motifs que les personnes invoquent le plus souvent sont l'impossibilité d'être dédommée, le manque de confiance envers les services de police et l'appareil judiciaire, la crainte de ne pas être crue et, par conséquent, d'être victimisée à nouveau, ainsi que la peur des représailles ou le désir de se venger par soi-même. Par ailleurs, nous devons tenir compte du fait qu'une victime est beaucoup plus portée à dénoncer une personne qu'elle ne connaît pas ou une connaissance plutôt qu'un membre de sa famille. Ainsi, il est important de prendre en considération les relations entre les victimes et les auteurs présumés lorsqu'elles sont connues. Par conséquent, les données représentent davantage un état des activités des services de police qu'une mesure réelle de la criminalité. Malgré cela, elles sont un indicateur fiable de l'état de la criminalité et de son évolution sur un territoire donné.

De plus, nous devons tenir compte de l'influence des mouvements sociaux qui ont généralement une incidence sur le niveau de déclaration des crimes rapportés aux autorités. Par exemple, le lancement de campagnes d'information sur les agressions sexuelles peut avoir une incidence sur le nombre de plaintes rapportées à la police. Particulièrement, le mouvement de dénonciation #MoiAussi, qui a pris de l'ampleur à l'automne 2017, semble avoir influencé le nombre de signalements d'infractions sexuelles depuis cette période (Pallanca, 2018).

La pandémie de Covid-19 a également eu un effet sur la population, sur ses vulnérabilités ainsi que sur les infractions commises et subies dans l'agglomération. Toutefois, nous n'avons pas remarqué de répercussions importantes sur les données policières consignées en 2020 et 2021. Un manque de recul nous empêche pour l'instant de formuler des conclusions définitives. Nous devons étudier plus en profondeur les répercussions sur les citoyennes et les citoyens de l'agglomération au moyen de mécanismes de consultation et de discussion.

En dernier lieu, les données publiées par le Service de police de l'agglomération de Longueuil ne sont pas exhaustives puisque leurs systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Description de la méthodologie et des activités menées sur le terrain

Nous avons eu recours principalement à deux techniques de collecte et d'analyse des données qualitatives : la technique consultative et la technique participative. L'objectif de cette analyse consistait à avoir une meilleure compréhension des préoccupations de sécurité, à recenser les aires à risque et à recueillir des témoignages de personnes vivant, travaillant et circulant dans l'agglomération.

La technique consultative. Afin de brosser un portrait contextualisé des enjeux dans l'agglomération de Longueuil, nous avons réalisé, en collaboration avec la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés de la Ville de Longueuil, cinq groupes de discussion avec des jeunes, plus précisément 56 jeunes de 9 à 17 ans, pour une représentation

équilibrée de la diversité culturelle et de genre. Les 56 jeunes consultés ont joué un rôle central et ont contribué activement aux réflexions et aux conclusions mises de l'avant dans ce rapport.

Il convient de souligner que, malgré la participation importante de jeunes de 9 à 17 ans dans les groupes de discussion, ces discussions n'ont pas permis de dégager de manière exhaustive les réalités propres à la tranche des 18 à 25 ans.

Concernant les activités consultatives auprès de la jeunesse, il est important de préciser que les données recueillies grâce à ces activités ont permis aux participant.es de s'exprimer librement. Cette étude a été menée dans le respect des principes d'éthique en matière de recherche et de confidentialité des données, en s'assurant d'instaurer un cadre propice à une communication ouverte et sincère. En effet, chaque membre de l'équipe du CIPC qui a pris part à ce projet a suivi une formation sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2). Tous ont obtenu l'attestation délivrée par le Groupe en éthique de la recherche du gouvernement du Canada.

Les groupes de discussion :

- Le premier groupe était composé de 16 participant.es de 9 à 17 ans qui fréquentaient la Maison des jeunes SAC-ADO située dans la ville de Longueuil. Tous résidaient dans la ville de Longueuil et la majorité fréquentait une école secondaire.
- Le second groupe était composé de 6 jeunes de 9 à 17 ans qui fréquentaient la Maison des jeunes l'Escalier en mon temps, située dans la ville de Brossard. Environ 90 % du groupe résidaient à Brossard, mais quelques-uns d'entre eux étaient en garde partagée sur le territoire de Brossard et de la ville de Longueuil. La plupart des membres de ce groupe étaient des élèves du secondaire, à l'exception d'un petit nombre d'entre eux qui fréquentaient l'école primaire.
- Le troisième groupe était composé de 13 jeunes de 11 à 17 ans qui fréquentaient la Maison des jeunes de Saint-Bruno-de-Montarville. Dans ce groupe environ 80 % étaient des élèves du secondaire et 20 % des élèves du primaire.
- La quatrième discussion a eu lieu avec un groupe de jeunes qui fréquentaient la Maison des jeunes de Boucherville. Le groupe était composé de 14 participant.es entre 11 et 17 ans. Tous étaient scolarisés dans une école secondaire.
- Le cinquième groupe a été réalisé à l'Espace Ados de la bibliothèque de Saint-Lambert en collaboration avec l'organisme l'Entreclefs. Les 7 participant.es étaient âgés de 11 à 17 ans et fréquentaient 4 écoles différentes dont une école primaire et deux collèges privés.

Dans le cadre de ce diagnostic local de sécurité pour la Ville de Longueuil, le CIPC a préparé des guides pour structurer les discussions et recueillir des informations pertinentes sur le sentiment de sécurité et la perception de la sécurité chez les jeunes de l'agglomération de Longueuil. Il convient de souligner que les instruments de collecte des données employés par le CIPC ne peuvent être rendus publics en tant que documents indépendants. Toutefois, il est possible d'obtenir un sommaire par type d'outil qualitatif utilisé, faisant ressortir les thèmes principaux abordés au cours de ces discussions, ainsi que les sujets traités et les questions répertoriées par catégorie.

Les thèmes abordés dans les groupes de discussion sont les suivants :

- Présentations et activité pour briser la glace (quartier de résidence, évaluation du sentiment de sécurité des participant.es à l'aide d'une note sur 10).
- Perception de sécurité des participant.es dans les lieux publics (lieux fréquentés, sentiment de sécurité dans ces lieux, stratégie pour gérer le sentiment d'insécurité, accessibilité, sentiment de sécurité selon le moment de la journée).
- Perception des participant.es concernant l'agglomération de Longueuil (enjeux et défis liés à la fréquentation de certains lieux, milieu scolaire, enjeux prioritaires influant sur le sentiment de sécurité, transports en commun, cohabitation, sentiment d'appartenance).
- Perception des participant.es concernant l'espace familial (place de la famille, éléments positifs et négatifs de cet espace).
- Perception des participant.es concernant les réseaux sociaux, les relations saines et les questions de santé mentale (utilisation des réseaux sociaux et sentiment de sécurité sur les réseaux sociaux, définition d'une relation amoureuse saine, intimidation, questions relatives à la diversité et à l'inclusion).
- Recommandations et autres (suggestions pour augmenter le sentiment de sécurité et la sécurité sur le territoire, enjeux non abordés).

La technique participative. Une activité de collaboration avec des intervenant.es de terrain et trois grands rendez-vous sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence avec une trentaine de partenaires essentiels et multisectoriels ont été organisés et tenus dans le but d'en arriver à un diagnostic local de manière concertée et collaborative. La Direction de la culture, du sport et du développement des communautés de la Ville de Longueuil a organisé les trois rendez-vous sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence.

Les grands rendez-vous :

- L'un des objectifs du premier rendez-vous consistait à présenter les étapes à suivre pour en arriver, de manière collaborative, au diagnostic local de sécurité en faisant appel à l'expertise et à l'accompagnement du CIPC. Le deuxième objectif consistait à permettre aux partenaires de réagir aux constats préliminaires découlant des nombreuses rencontres partenariales. Ces constats portaient sur le recensement des principaux facteurs de risque

et sur la protection des jeunes contre la violence, ainsi que sur les enjeux majeurs associés. Le dernier objectif consistait à aborder la question cruciale de l'évaluation des projets et des programmes de prévention de la violence.

- Le deuxième rendez-vous permettait de poursuivre la réflexion sur les enjeux recensés lors du premier rendez-vous en accordant une attention particulière au sentiment de sécurité perçu et aux réalités vécues par les jeunes de l'agglomération ayant participé aux ateliers consultatifs. Ce rendez-vous était également l'occasion d'aborder les causes profondes des enjeux relevés en proposant des pistes de solutions concrètes pour traiter les facteurs de risque et de protection liés à la violence chez les jeunes. Ensuite, l'ébauche d'une cartographie des projets et des services en vigueur a été proposée afin de la bonifier collectivement et d'identifier les trous de services.
- Lors du troisième rendez-vous, plusieurs éléments du portrait chiffré ont été présentés et bonifiés par les partenaires. Plusieurs liens ont été faits entre l'analyse qualitative et les statistiques afin de nourrir la réflexion collective. Ensuite, des recommandations structurantes et intersectorielles découlant des pistes de solutions proposées par les jeunes et les acteurs du milieu ont été présentées et adaptées. En dernier lieu, un regroupement d'actions concertées a été fait dans le but de favoriser la mise en place de stratégies collaboratives de prévention et d'intervention.

Facteurs de risque et facteurs de protection

Les facteurs de risque et les facteurs de protection sont interdépendants et transversaux, c'est-à-dire qu'ils interagissent entre eux et peuvent ou non influencer les comportements violents. Il n'y a pas de lien de cause à effet direct entre eux.

Un facteur de risque correspond aux influences négatives dans la vie des personnes ou dans une communauté. Ces influences peuvent avoir une incidence sur la criminalité et sur le sentiment d'insécurité d'une collectivité. De telles circonstances peuvent augmenter le risque de commettre un crime ou d'en être victime, de subir de la violence ou d'en être l'auteur. À titre d'exemple, une faible estime de soi, l'intoxication aux drogues et à l'alcool, la pauvreté, les comportements antisociaux précoces, l'absence de modèles de comportements positifs, le manque de services (activités sociales et culturelles, loisirs, etc.), le chômage, le racisme et l'analphabétisme constituent des facteurs de risque (Sécurité publique Canada, 2015).

Un facteur de protection correspond aux influences positives pouvant améliorer la vie ou le sentiment de sécurité d'une communauté. Contrairement à un facteur de risque, un facteur de protection peut diminuer le risque qu'une personne commette un crime ou subisse de la violence. En agissant sur les facteurs de protection, on réduit l'incidence des facteurs de risque sur la collectivité concernée. Par exemple, les convictions positives, une bonne estime de soi, la réussite scolaire, la supervision des parents, le bon soutien social, l'engagement dans la collectivité, une

bonne santé mentale, la présence de modèles de comportements positifs (adultes, mentors, entraîneurs), un emploi stable, un hébergement stable et l'accès à des services (activités sociales et culturelles, loisirs, etc.) constituent des facteurs de protection (Sécurité publique Canada, 2015) sur lesquels peut se construire la résilience d'une communauté.

Les intervenant.es de l'agglomération de Longueuil présents à l'activité collaborative ont constaté des facteurs de risque sociétaux, communautaires, relationnels et individuels dans leurs milieux. Ces facteurs de risque sont présentés au chapitre 2.



CHAPITRE 1 : PORTRAIT DE LA CRIMINALITÉ DANS LES ESPACES DE VIE DE L'AGGLOMÉRATION

1.1 Vue d'ensemble de la criminalité dans l'agglomération de Longueuil

Nous avons utilisé trois fichiers pour l'analyse des données policières du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) :

1. Le nombre d'**affaires criminelles** : une affaire correspond à un événement;
2. Le nombre d'**auteurs présumés** : il peut y avoir plusieurs auteurs présumés associés à une même affaire et il peut y avoir des affaires pour lesquelles aucun auteur présumé n'est connu;
3. Le nombre de **victimes** : tout comme les auteurs, il peut y avoir plusieurs victimes associées à une même affaire reliée à un crime contre la personne.

Ainsi, entre 2018 et 2022, dans l'agglomération de Longueuil, ces trois niveaux d'analyse ont permis de faire ressortir les données suivantes pour l'ensemble des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété :

- **23 266 affaires criminelles**, dont 12 462 affaires relatives aux crimes contre la personne, ce qui représente 59 % du total des affaires rapportées (41 % des affaires (soit 10 804) sont des crimes contre la propriété).
- **26 803 auteurs présumés**, dont 13 551 crimes contre la personne et 13 252 crimes contre la propriété.
- Pour ce qui est des victimes, nous ne parlons que des victimes de crimes contre la personne : leur nombre s'élève à **11 084** dans l'agglomération de Longueuil entre 2018 et 2022.

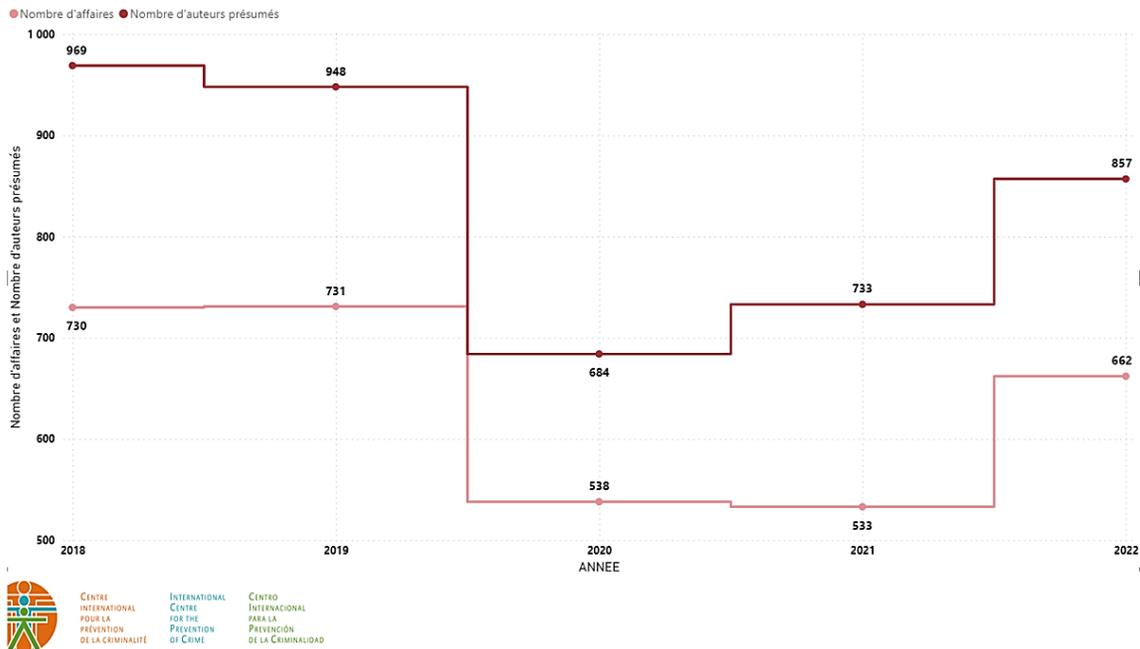
À titre comparatif, entre 2018 et 2022, les données concernant les affaires criminelles impliquant des jeunes de 24 ans ou moins sont les suivantes :

- **6 799 affaires criminelles**, soit 29 % du total des affaires dans l'agglomération. 3 605 affaires sont des crimes contre la personne (53 % du total des affaires pour les moins de 24 ans) et 3 194 sont des crimes contre la propriété (47 % du total des affaires pour les moins de 24 ans).
- **8 464 auteurs présumés** dont l'âge et le sexe sont connus, soit 31 % du total des auteurs présumés dans l'agglomération. Plus précisément, 4 273 sont des auteurs présumés de crimes contre la personne (50 % du total des auteurs présumés pour les moins de 24 ans)

et 4 191 sont des auteurs présumés de crimes contre la propriété (50 % du total des auteurs présumés pour les moins de 24 ans).

- **4 156 victimes** de crimes contre la personne dont l'âge et le sexe sont connus ont été répertoriées par le Service de police.

Graphique 1 : Nombre d'affaires criminelles et d'auteurs présumés de crimes contre la propriété, ayant 24 ans ou moins, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Ce graphique représente le nombre d'affaires criminelles et d'auteurs présumés concernant les crimes contre la propriété pour les 24 ans ou moins. Il démontre une **tendance à la baisse du nombre de crimes contre la propriété** commis dans l'agglomération de Longueuil entre 2018 et 2022, avec un recul important de 11,5 % au cours de cette période. Nous pouvons toutefois noter une augmentation du nombre de crimes contre la propriété entre 2020 et 2022.

Ce graphique démontre également qu'il arrive souvent qu'une infraction compte plusieurs auteurs présumés, une tendance observée en matière de criminalité chez les jeunes.

Entre 2018 et 2022, les catégories d'infractions les plus courantes concernant les crimes contre la propriété étaient **les vols de 5 000 \$ et moins, les fraudes, ainsi que les méfaits**. Presque toutes les infractions ont connu un recul important pendant cette période, en particulier **les introductions par effractions, qui ont baissé de plus de moitié (diminution de 55 %)** passant de 135 à 60 infractions. Toutefois, **les vols de plus de 5 000 \$ ont connu une augmentation de plus de 65 %**

tout comme **le vol de véhicule ou le vol de biens à l'intérieur de véhicules qui a également augmenté (augmentation de 29 %).**

Tableau 1 : Les principales catégories de crimes contre la propriété (à gauche) et les dix crimes contre la propriété les plus fréquentes (à droite) pour les 24 ans ou moins, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Catégorie d'infraction	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Vol 5000\$ et -	457	467	279	281	366	1850
Fraudes	152	172	132	106	141	703
Méfais	90	103	81	113	99	486
Introduction par effraction	135	86	77	103	60	461
Vol de véhicule / Vol dans véhicule	88	83	77	78	124	450
Recel	17	24	11	23	25	100
Vol + de 5000\$	8	6	16	19	23	72
Incendies	22	7	11	10	19	69

Infraction	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Vol de 5 000 \$ et moins, à l'étalage	361	374	227	208	281	1451
Autre fraude	59	83	55	47	88	332
Autre vol de 5 000 \$ et moins	72	83	42	51	62	310
Intro./effrac. dans résidence privée	101	63	48	43	31	286
Méfait: dommages matériels de 5 000 \$ et moins	46	53	41	60	46	246
Vol de 5 000 \$ et moins, dans/sur véhicule	59	36	49	38	38	220
Méfait: 5 000 \$ et moins sur véhicule	33	44	27	47	42	193
Fraude carte de service	40	47	32	27	23	169
Intro./effrac. dans établis. commercial ou public	30	22	26	59	28	165
Vol automobile	14	14	22	32	69	151



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

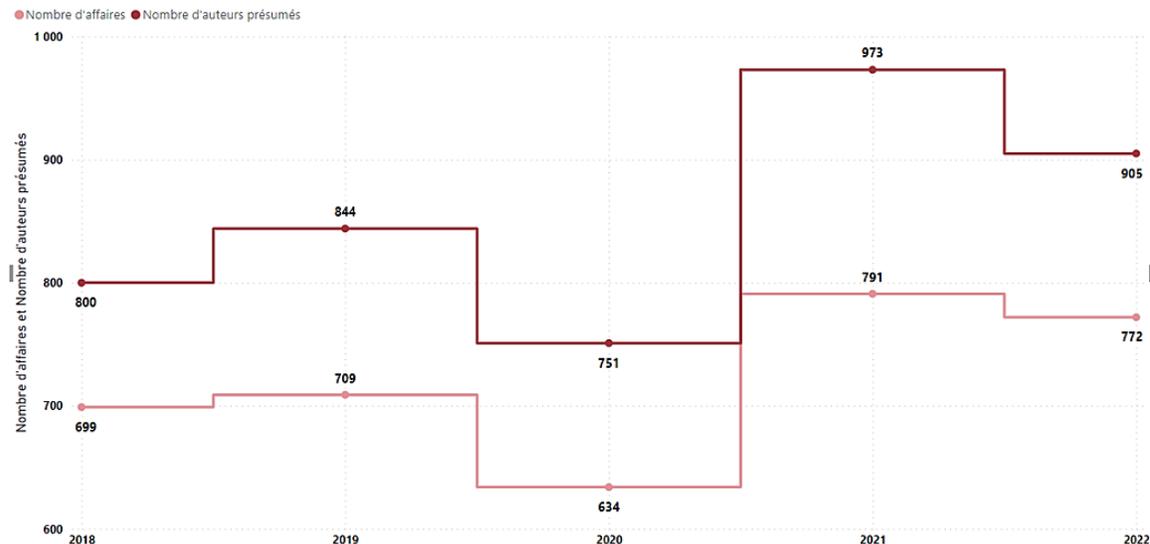
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Le tableau 1 présente les principales infractions contre la propriété commises dans l'agglomération de Longueuil, regroupées par catégories d'infraction (colonne de gauche). Le détail des infractions est illustré dans le tableau de droite. Ces tableaux font ressortir **le nombre de vols de 5 000 \$ et moins, notamment les vols à l'étalage** parmi les infractions commises dans l'agglomération. Sur les 4 191 crimes contre la propriété commis par des personnes de 24 ans ou moins, la catégorie des vols de 5 000 \$ et moins représente 44 % du total des infractions, soit plus de **2,5 fois plus** que les fraudes qui arrivent en deuxième position.

Graphique 2 : Nombre d'affaires criminelles et d'auteurs présumés de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Le graphique ci-dessus illustre une **tendance à la hausse du nombre de crimes contre la personne** commis dans l'agglomération de Longueuil entre 2018 et 2022, avec une augmentation importante de 11,6 % au cours de cette période. Les raisons de cette hausse ne sont pas claires, mais elles peuvent être liées à divers facteurs notamment la pandémie de Covid-19 ou encore l'augmentation du nombre d'infractions rapportées à la police (sans que la criminalité ait forcément augmenté). Tout comme pour les crimes contre la propriété, on dénombre souvent plusieurs auteurs présumés par affaire.

Le dernier rapport sur la criminalité produit en 2022 par le CIPC a démontré que **les mesures sanitaires ont potentiellement eu une incidence sur la criminalité en milieu urbain** (CIPC, 2022). En effet, les obligations gouvernementales liées au confinement et à l'interdiction de se rassembler pourraient expliquer la diminution du nombre de crimes contre la personne signalés à la police durant cette période. Moins le nombre de victimes et d'auteurs potentiels qui entrent en contact et interagissent est élevé, moins le risque qu'un crime contre la personne se produise est élevé. Néanmoins, certains types de crime contre la personne ont connu une augmentation de leur risque d'occurrence, notamment la violence intrafamiliale et conjugale (INSPQ, 2020).

Tableau 2 : Les principales catégories de crimes contre la personne (à gauche) et les dix crimes contre la personne les plus fréquents (à droite) impliquant les 24 ans ou moins, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

Catégorie d'infraction	2018	2019	2020	2021	2022	Total	Infraction	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Voies de fait	417	416	366	482	449	2130	Voie de fait - niveau 1	303	299	235	318	310	1465
Actes de menaces ou de violence	263	278	242	301	287	1371	Proférer des menaces	120	144	95	133	120	612
Agressions sexuelles	102	123	131	172	155	683	Agression armée/infliction de lésions corporelles	93	95	113	142	121	564
Infractions entraînant une perte de liberté	9	11	6	9	■	39	Agression sexuelle	73	93	105	126	124	521
Infractions contre personne et réputation	9	10	5	4	6	34	Vol qualifié sur une personne	79	66	69	66	62	342
Infractions entraînant la mort	6	■	5	■	■	16	Intimidation personne non dans système judiciaire	12	15	20	32	36	115
							Harcèlement criminel	18	16	21	14	23	92
							Vol qualifié dans un commerce	18	20	13	13	21	85
							Extorsion - personne	9	7	12	19	10	57
							Contacts sexuels	8	12	6	13	14	53



CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ
INTERNATIONAL CENTRE FOR THE PREVENTION OF CRIME
CENTRO INTERNACIONAL PARA LA PREVENCIÓN DE LA CRIMINALIDAD

Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Le tableau 2 présente les principales infractions contre la personne dans l'agglomération de Longueuil, regroupées par catégories d'infraction (colonne de gauche)¹. Les infractions détaillées sont illustrées dans le tableau de droite.

Entre 2018 et 2022, les catégories d'infractions les plus courantes étaient **les voies de fait, les menaces et les violences, ainsi que la grande catégorie des agressions sexuelles**². Presque toutes les infractions ont connu une augmentation importante pendant cette période, **en particulier les agressions sexuelles, qui ont connu une augmentation de 34 %**, passant de 105 à 155 infractions. Cette catégorie a une incidence élevée par rapport aux autres infractions et elle nécessite une attention particulière. Les voies de fait sont également en hausse, passant de 417 infractions en 2018 à 449 en 2022 (une augmentation de 7 %), tout comme les menaces et les violences, passant de 263 infractions en 2018 à 287 en 2022 (une augmentation de 8 %).

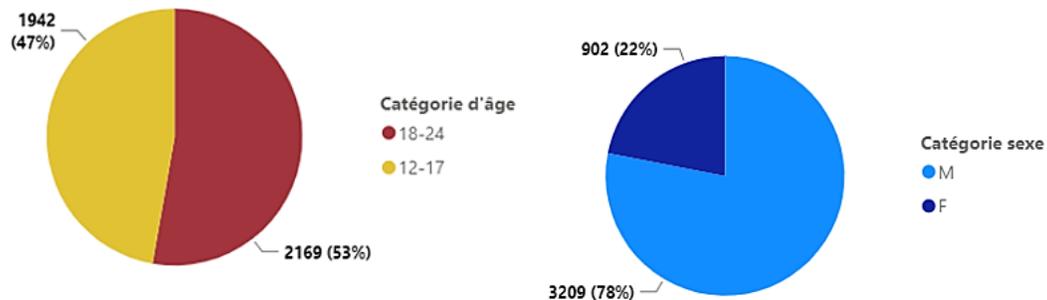
¹ Nous tenons à apporter des éclaircissements à propos du contenu de la vaste catégorie désignée par « Infractions contre la personne et la réputation », dont l'intitulé nous semble peu approprié. Ainsi, cette catégorie englobe les infractions relatives à l'obtention de services sexuels contre rétribution, aux avantages matériels tirés d'un service sexuel, ainsi que les délits de proxénétisme et de publicité de services sexuels.

² Nous tenons à faire une distinction importante pour une meilleure compréhension du rapport à venir. Lorsque nous abordons le sujet des agressions sexuelles, il est important de distinguer clairement l'infraction spécifique « agression sexuelle » (code 1330) qui fait partie de la grande catégorie d'infractions intitulées « agressions sexuelles ». Cette même catégorie comprend une grande variété d'infractions sexuelles telles que les agressions sexuelles, l'incitation à un contact sexuel, l'exploitation sexuelle, le voyeurisme, l'inceste, etc. Par conséquent, lorsque nous faisons référence à cette grande catégorie, nous la désignons toujours comme la « grande catégorie des agressions sexuelles » ou les « infractions sexuelles ».

La colonne des infractions (à droite) affiche les données détaillées concernant les dix infractions les plus fréquentes contre la personne. Elle fait ressortir l'**importance des voies de fait de niveau 1³** parmi les infractions commises dans l'agglomération. Ce type d'infraction est **2,5 fois plus présent** que le crime de proférer des menaces qui arrive en deuxième position.

1.2 Auteurs présumés et victimes dans l'agglomération, par ville

Graphique 3 : Auteurs présumés de crime contre la personne, ayant entre 12 et 24 ans, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

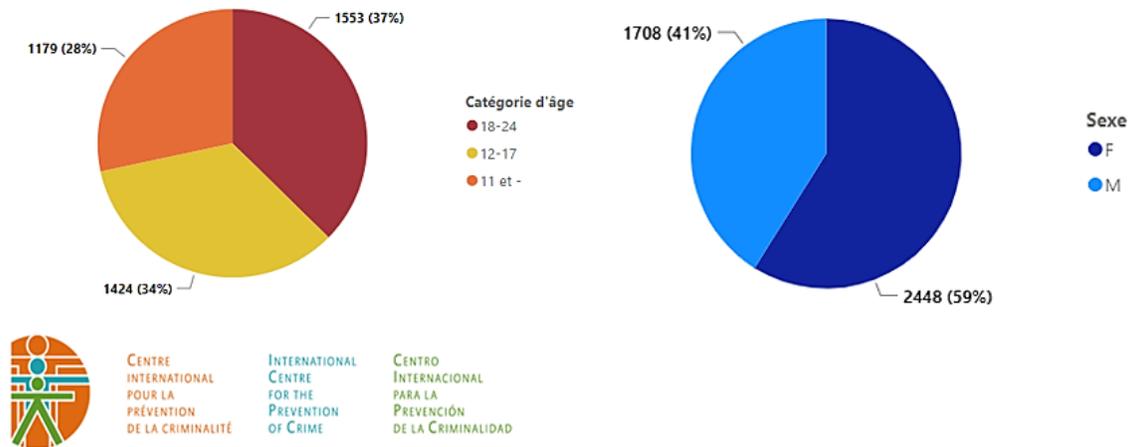
Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Parmi les auteurs présumés de 12 à 24 ans dont l'âge et le sexe sont connus, plus de la moitié d'entre eux (53 %) avaient entre 18 et 24 ans et 47 % avaient entre 12 et 17 ans lorsqu'ils ont commis le crime répertorié. **La grande majorité des auteurs présumés de 12 à 24 ans dont l'âge et le sexe sont connus sont des hommes (78 %).**

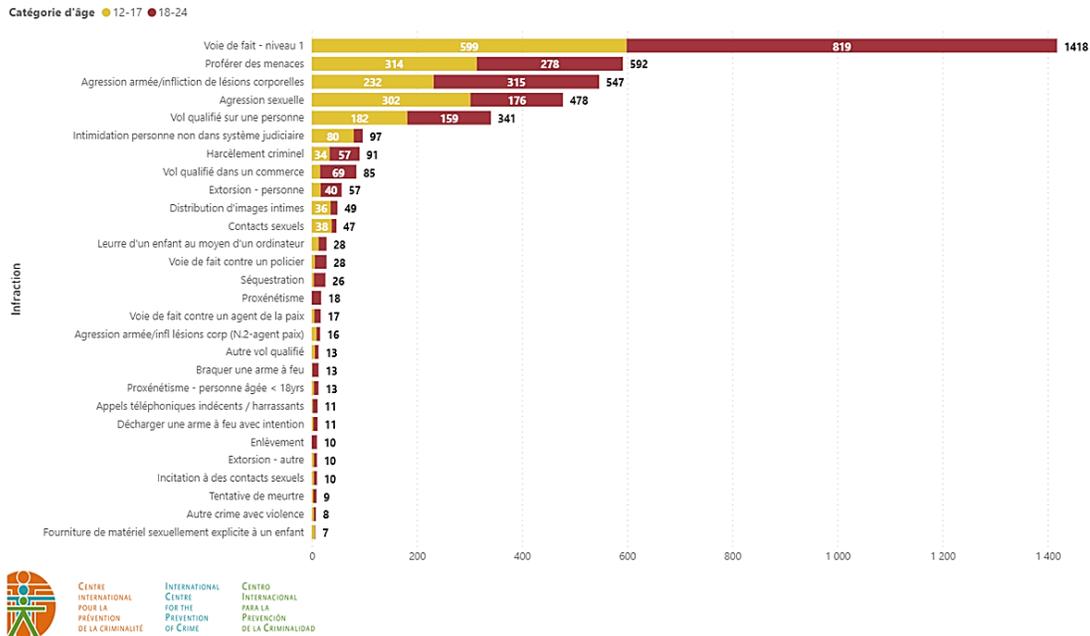
³ Selon Statistique Canada (2009) : « De façon générale, la police classe les affaires de voies de fait dans l'une des trois catégories. Les voies de fait de niveau 1 sont les plus courantes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n'entraînent aucune blessure corporelle pour la victime. Les voies de fait de niveau 2, soit les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles, sont celles dans lesquelles il y a présence, utilisation ou menace d'utilisation d'une arme, qu'elle soit vraie ou fausse. Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable. Les voies de fait de niveau 3, qui sont aussi connues sous le nom de « voies de fait graves », comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger. »

Graphique 4 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par catégorie d'âge et par sexe, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



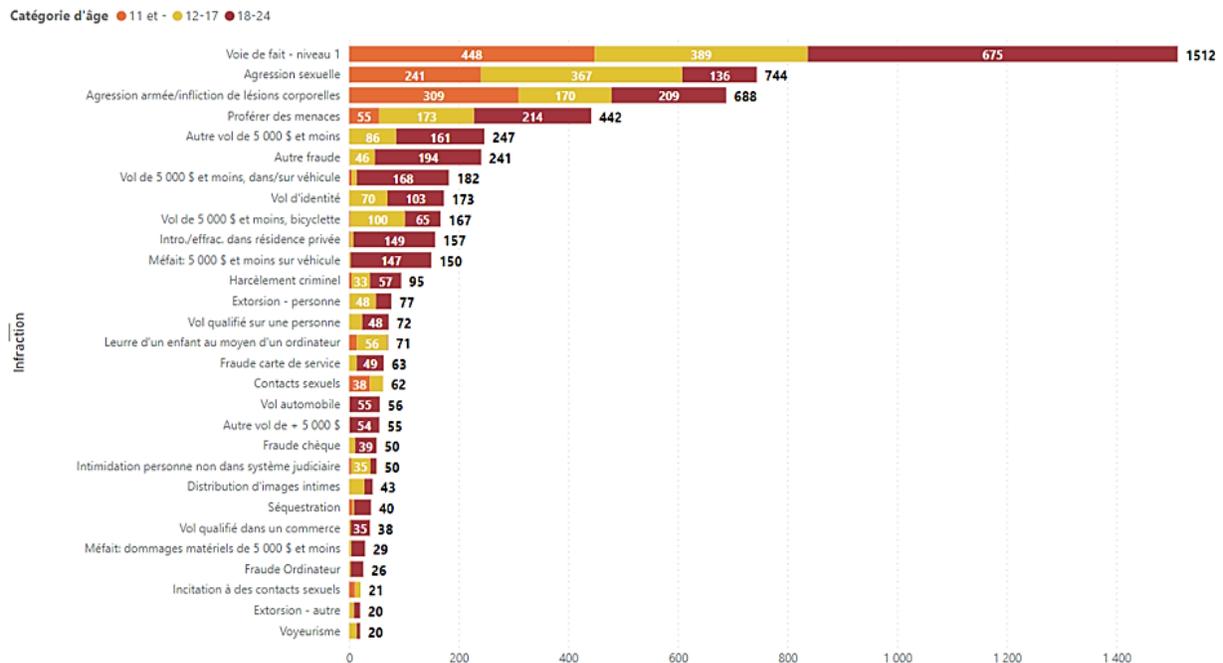
Parmi les victimes de moins de 24 ans dont l'âge fait partie des données policières, nous comptons 4 156 personnes, dont 37 % avaient entre 18 et 24 ans. Environ 34 % des victimes connues avaient entre 12 et 17 ans, ce qui représente 1 424 personnes. Enfin, **environ une victime connue sur trois avait moins de 11 ans.**

Graphique 5 : Auteurs présumés de crime contre la personne, ayant entre 12 et 24 ans, par catégorie d'âge, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



Le graphique 5 fait ressortir les auteurs présumés de 24 ans ou moins qui ont commis des infractions dans l'agglomération de Longueuil entre 2018 et 2022. Les personnes de 18 à 24 ans sont fortement représentées parmi les auteurs présumés de voies de fait de niveau 1 et d'agressions armées. Toutefois, il est important de noter que ce sont **les jeunes de 12 à 17 ans qui ont commis le plus d'agressions sexuelles et de vol qualifié sur une personne, et qui ont le plus proféré de menaces.**

Graphique 6 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crimes et par catégorie d'âge, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

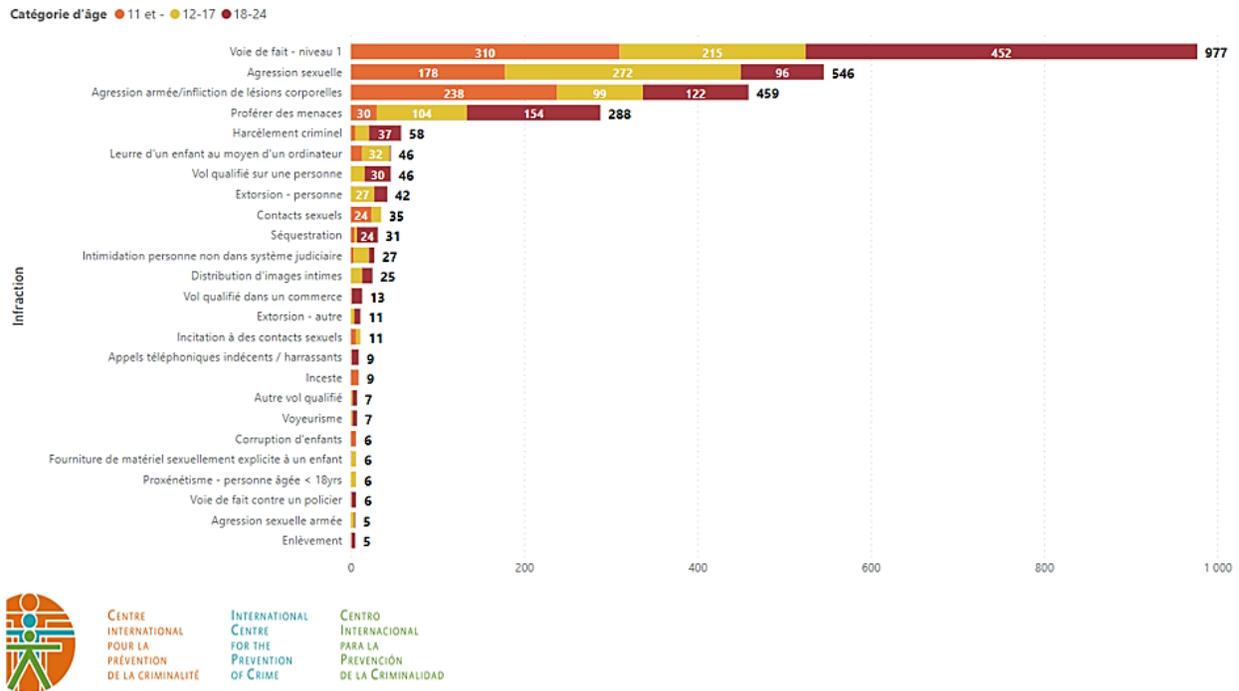
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Au graphique 6, nous pouvons voir les catégories d'âge des victimes de crimes contre la personne de 24 ans ou moins. **Les agressions sexuelles sont le deuxième crime le plus répandu** et ce sont les 12 à 17 ans qui subissent le plus d'infractions de cette nature avec près de la moitié des victimes connues (49 %). Par ailleurs, il est à noter que **les moins de 11 ans sont les victimes d'agressions armées** les plus nombreuses (45 %).

Graphique 7 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crimes et par catégorie d'âge, ville de Longueuil, de 2018 à 2022

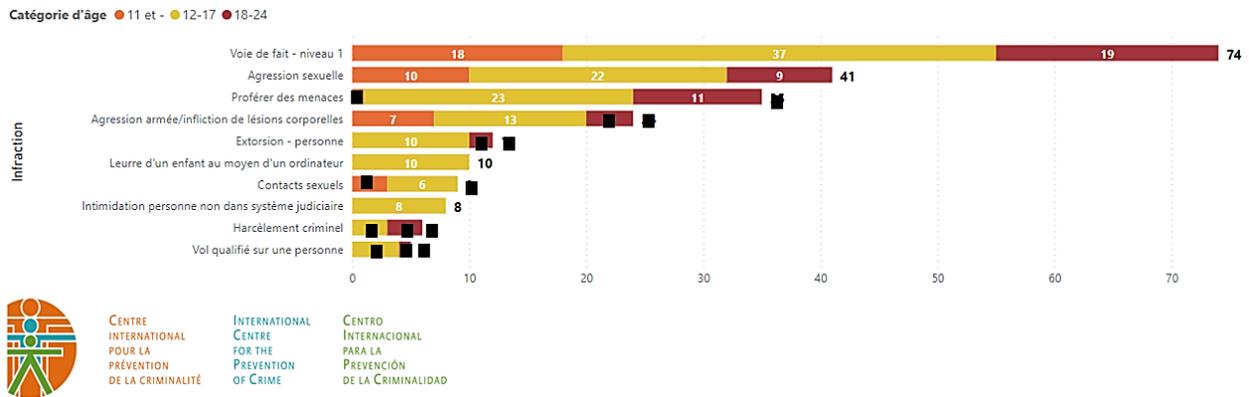


Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Le graphique 7 fait ressortir le nombre de victimes de 24 ans ou moins pour les crimes contre la personne dans la ville de Longueuil. Le nombre de victimes de voies de fait de niveau 1 ayant entre 18 et 24 ans est très élevé, ainsi que le nombre de personnes qui ont reçu des menaces. Toutefois, il est important de noter que ce sont **les jeunes entre 12 et 17 ans qui ont subi le plus d'agressions sexuelles et ce sont les moins de 11 ans qui ont reçu le plus de menaces.**

Graphique 8 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crime et par catégorie d'âge, Boucherville, de 2018 à 2022



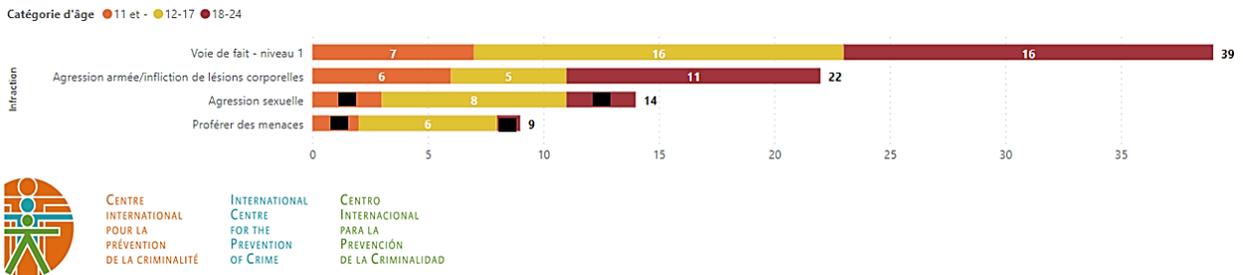
Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Note : Sur le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Le graphique 8 fait ressortir les victimes de 24 ans ou moins qui ont été victimes de crimes à Boucherville entre 2018 et 2022. **Les jeunes de 12 à 17 ans sont fortement représentés parmi ces victimes dans cette ville.**

Graphique 9 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crime et par catégorie d'âge, Saint-Lambert, de 2018 à 2022



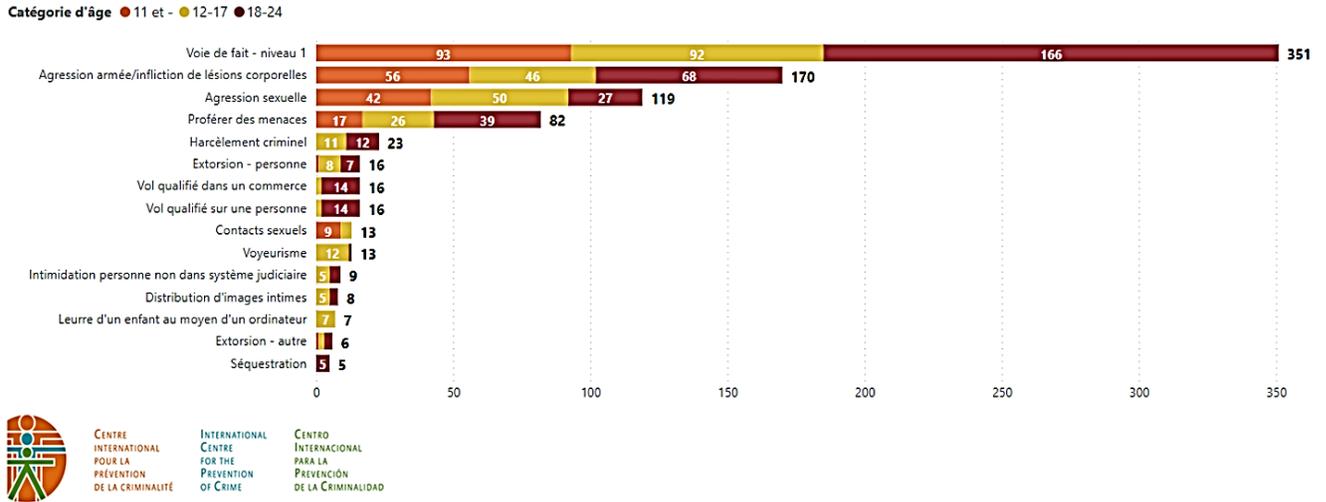
Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Note : Sur le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Le graphique 9 fait ressortir les victimes de 24 ans ou moins qui ont subi des infractions à Saint-Lambert entre 2018 et 2022. Les jeunes de 18 à 24 ans sont fortement représentés parmi les victimes d'**agressions armées, qui arrivent en seconde position**. Toutefois, il est important de noter que ce sont **les jeunes de 12 à 17 ans qui ont subi le plus d'agressions sexuelles et reçu le plus de menaces.**

Graphique 10 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crime et par catégorie d'âge, Brossard, de 2018 à 2022



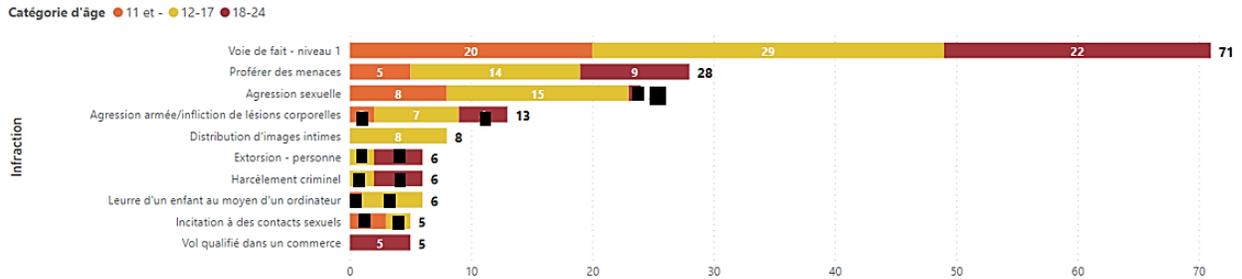
Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Note : Sur le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

À Brossard entre 2018 et 2022, les personnes de 18 à 24 ans sont fortement représentées parmi les victimes de voies de fait de niveau 1 et d'agressions armées. Toutefois, il est important de noter que ce sont **les jeunes de 12 à 17 ans qui ont subi le plus d'agressions sexuelles.**

Graphique 11 : Victimes de crime contre la personne, ayant 24 ans ou moins, par type de crime et par catégorie d'âge, Saint-Bruno-de-Montarville, de 2018 à 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

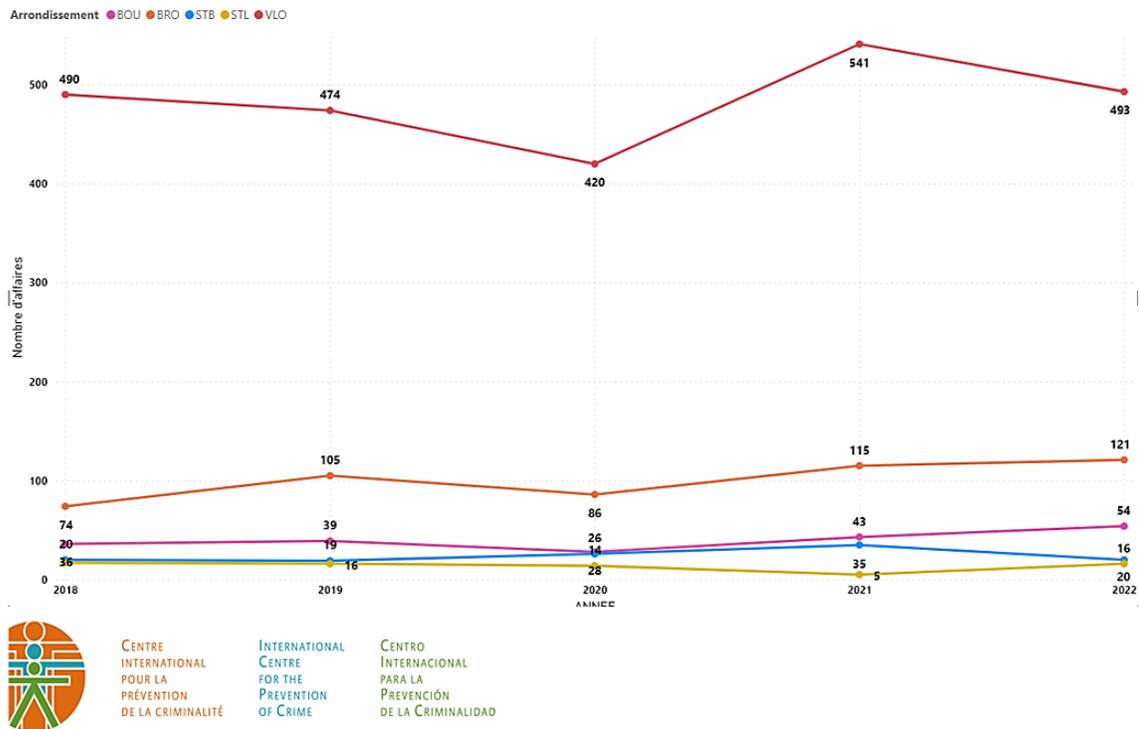
Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Note : Sur le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Le graphique 11 fait ressortir les victimes de 24 ans ou moins qui ont subi des infractions à Saint-Bruno-de-Montarville entre 2018 et 2022. **Dans cette ville, il y a une supériorité quant au nombre de jeunes de 12 à 17 ans qui sont victimes de crimes.**

Graphique 12 : Nombre d'affaires criminelles pour lesquelles au moins un auteur présumé de crime contre la personne est connu, ayant 24 ans ou moins, par ville, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Le graphique 12 présente l'évolution du nombre d'affaires criminelles enregistrées dans les cinq villes de l'agglomération de Longueuil : Longueuil (VLO), Boucherville (BOU), Brossard (BRO), Saint-Bruno-de-Montarville (STB), Saint-Lambert (STL). **Entre 2018 et 2022, les données concernant les villes de Brossard et de Boucherville ainsi que la ville de Longueuil ont connu une hausse tandis que le nombre d'affaires criminelles a diminué dans les villes de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert.**

La ville de Longueuil affiche le plus grand nombre d'infractions par rapport aux quatre autres villes (2 418 affaires criminelles entre 2018 et 2022 sur 69 115 jeunes de 24 ans ou moins dans la ville de Longueuil), tandis que la ville de Saint-Lambert connaît le nombre le moins élevé.

En tenant compte de la densité de population, le nombre de crimes permet de comparer objectivement les villes.

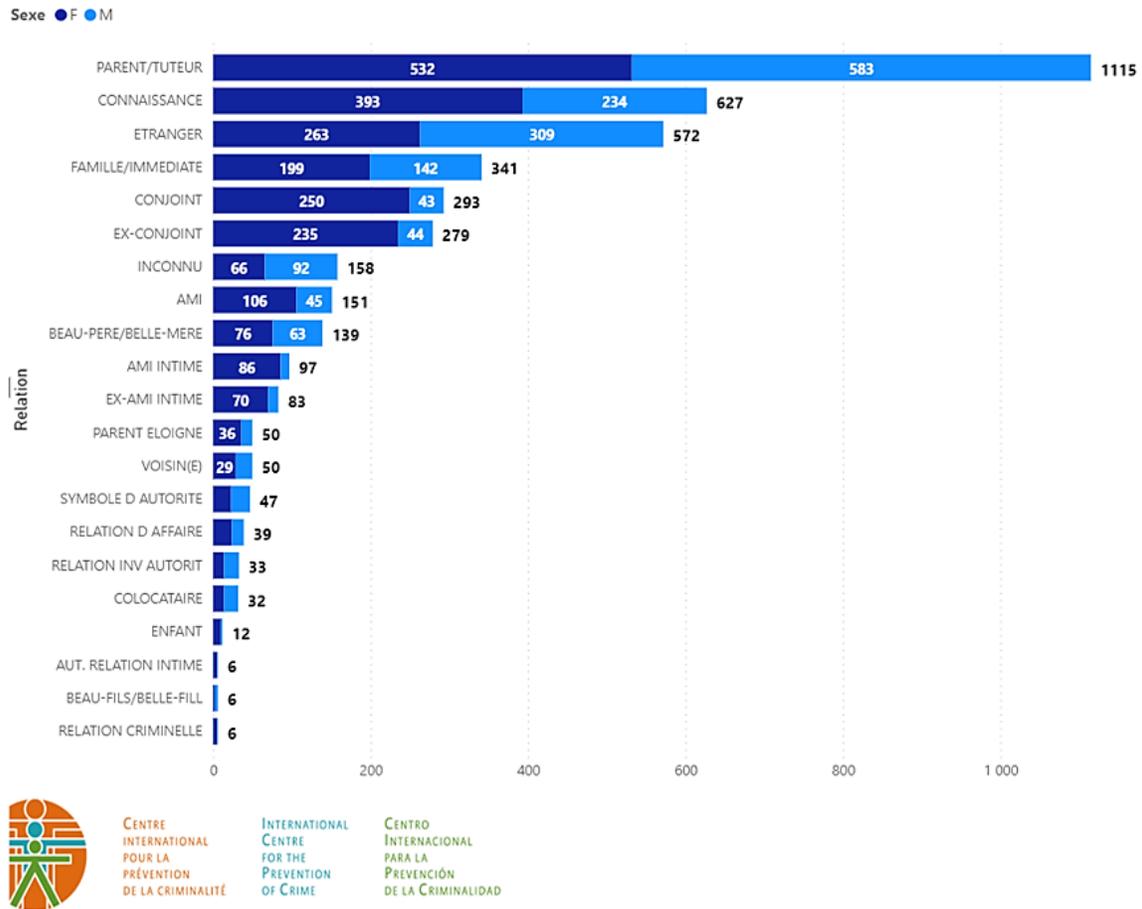
- La ville de Longueuil compte 34 affaires criminelles avec au moins un auteur présumé de 24 ans ou moins pour 1 000 jeunes de 24 ans ou moins.

- La ville de Brossard compte 20 affaires criminelles avec au moins un auteur présumé de 24 ans ou moins pour 1 000 jeunes de 24 ans ou moins.
- La ville de Boucherville compte 18 affaires criminelles avec au moins un auteur présumé de 24 ans ou moins pour 1 000 jeunes de 24 ans ou moins.
- La ville de Saint-Bruno-de-Montarville compte 16 affaires criminelles avec au moins un auteur présumé de 24 ans ou moins pour 1 000 jeunes de 24 ans ou moins.
- La ville de Saint Lambert compte 12 affaires criminelles avec au moins un auteur présumé de 24 ans ou moins pour 1 000 jeunes de 24 ans ou moins.

Ces statistiques indiquent que, proportionnellement à la population de 24 ans ou moins dans les villes de l'agglomération, il y a **presque trois fois plus d'affaires criminelles impliquant des auteurs présumés de 24 ans ou moins dans la ville de Longueuil qu'à Saint-Lambert et presque deux fois plus qu'à Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville.**

1.3 Analyse des relations entre victimes et auteurs présumés

Graphique 13 : Relation entre les victimes de 24 ans ou moins et leur auteur présumé, par sexe, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

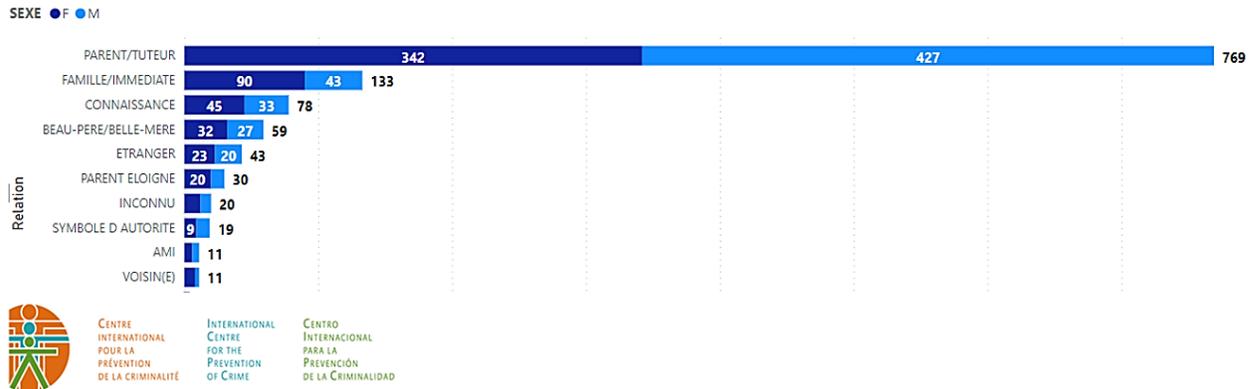


Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Le graphique 13 illustre les données en fonction du sexe de la victime. Les jeunes, en dépit de leur sexe, sont majoritairement victimes de leurs parents ou tuteurs. Toutefois, **les femmes sont plus fréquemment victimes de connaissances, de leur conjoint ou ex-conjoint**, comparativement aux hommes dont les auteurs présumés de leur agression **sont plus souvent des personnes étrangères**.

Graphique 14 : Relation entre les victimes de 0 à 11 ans et leur auteurs présumés, par sexe, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

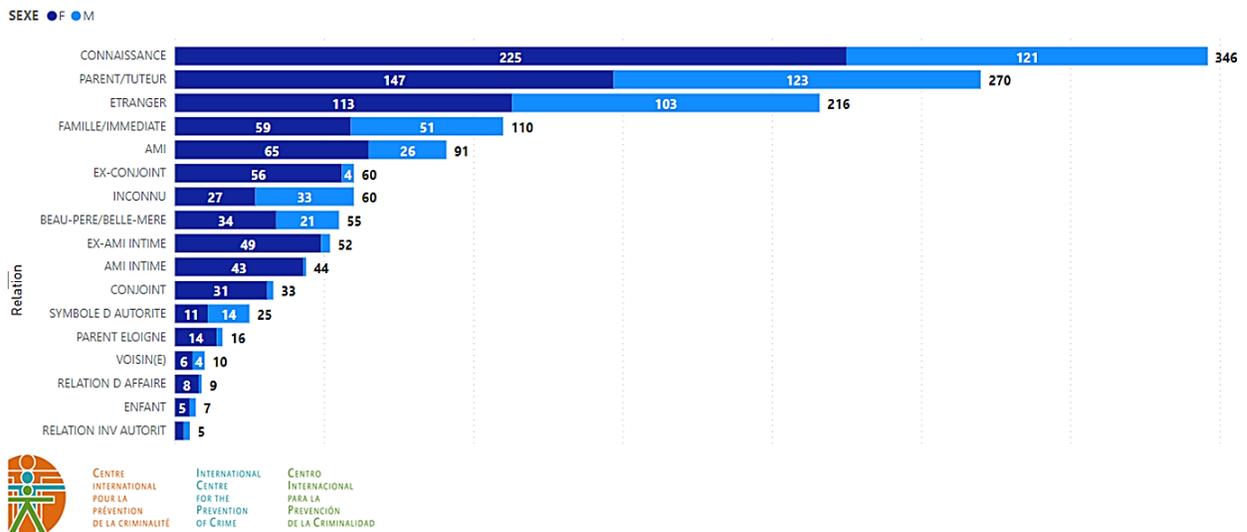


Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Pour les 1 179 victimes de 0 à 11 ans, leur auteur présumé est dans **65 % des cas un parent ou un tuteur.**

Graphique 15 : Relation entre les victimes de 12 à 17 ans et leur auteur présumé, par sexe, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

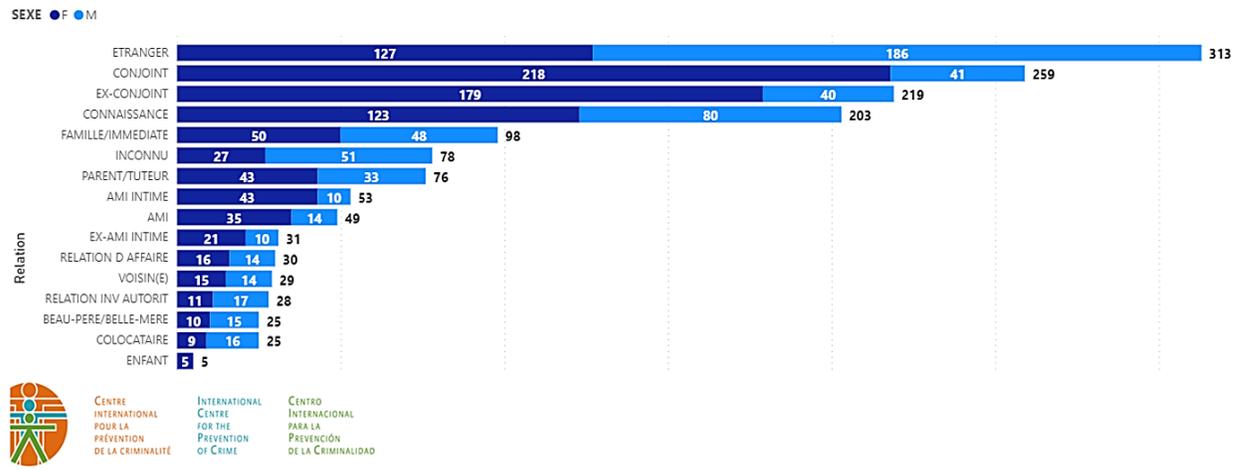


Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Nous remarquons que pour la tranche d'âge des jeunes de 12 à 17 ans, sur les 1 418 victimes dont le sexe est connu, **près qu'un quart des victimes de crimes contre la personne (24,4 %) ont signalé que leur auteur présumé était une connaissance.**

Graphique 16 : Relation entre les victimes de 18 à 24 ans et l'auteur présumé de leur agression, par sexe, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



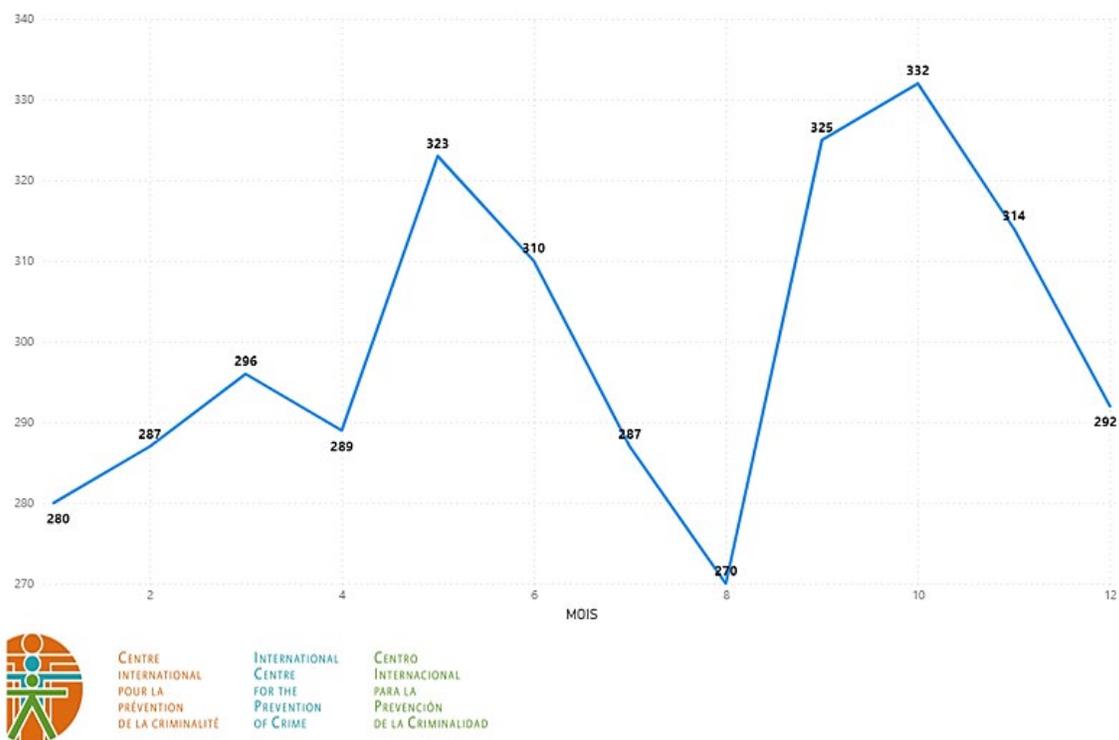
Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Pour les 1 539 victimes de 18 à 24 ans, la proportion des victimes **agressées par un inconnu** est plus importante que pour les autres tranches d'âge : c'est le cas pour 29 % des victimes.

1.4 Temporalité des infractions

Graphique 17 : Évolution du nombre de crimes contre des personnes de 24 ans ou moins, par mois, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

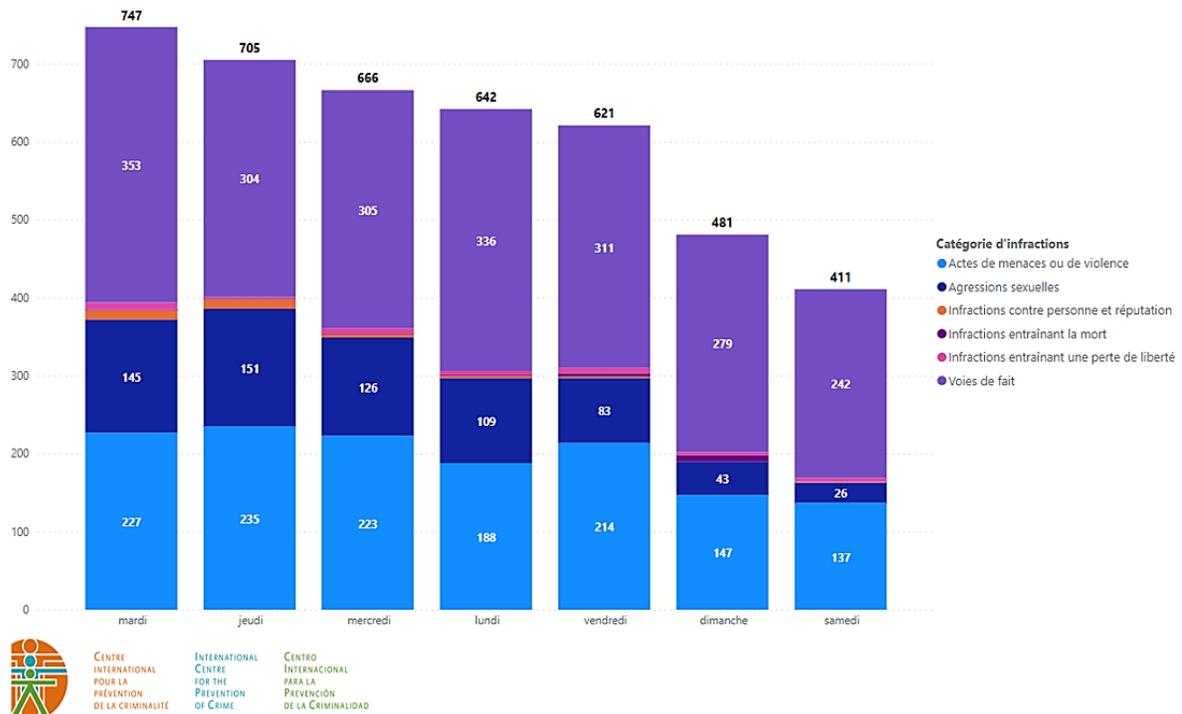


Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Le graphique 17 illustre que, de 2018 à 2022, le nombre d'infractions contre la personne a été le plus élevé durant **les mois d'octobre (332), de septembre (325) et de mai (323)**. Des acteurs du milieu s'inquiètent de la résistance du filet de sécurité pendant la période estivale. En revanche, **les mois associés aux vacances scolaires, soit de janvier (280), juillet (287) et d'août (270)**, sont les plus calmes sur le plan des affaires criminelles.

Graphique 18 : Principaux crimes contre la personne commis par des personnes de 24 ans ou moins, par jour de la semaine, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

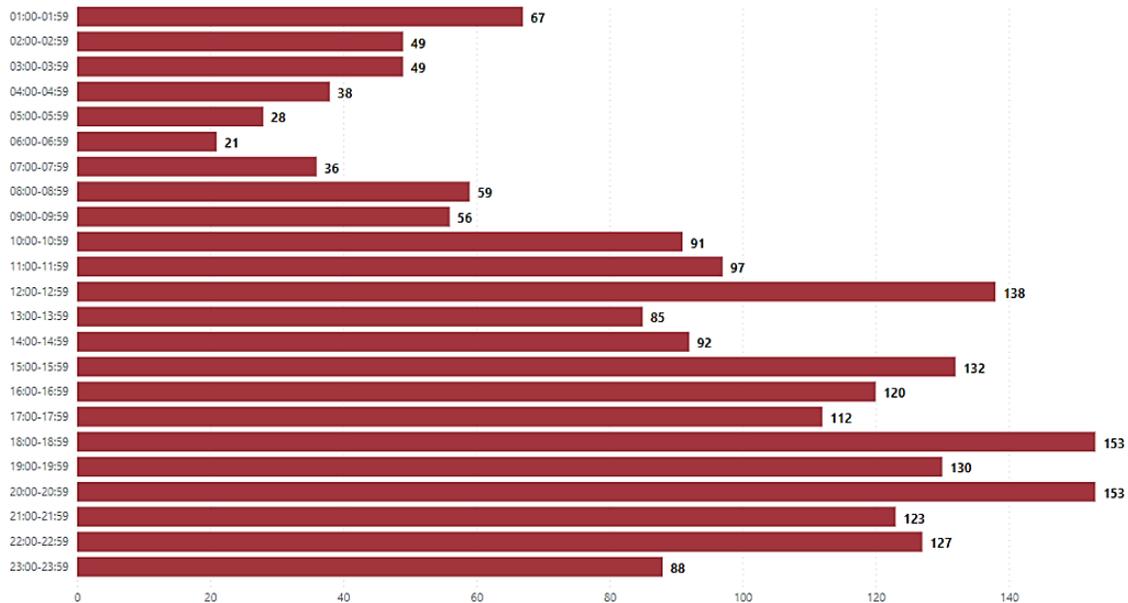
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

En examinant les infractions contre la personne entre 2018 et 2022 selon le jour de la semaine, nous constatons que **le mardi est le jour de la semaine où le nombre d'infractions, plus particulièrement le nombre de voies de fait, est le plus élevé**. Le jeudi est le jour où ont lieu le plus grand nombre d'actes de menaces ou de violences et le plus grand nombre d'infractions sexuelles.

Graphique 19 : Répartition dans la journée, par tranche horaire, des crimes contre la personne, dans lequel au moins une personne de 24 ans ou moins est impliqué, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

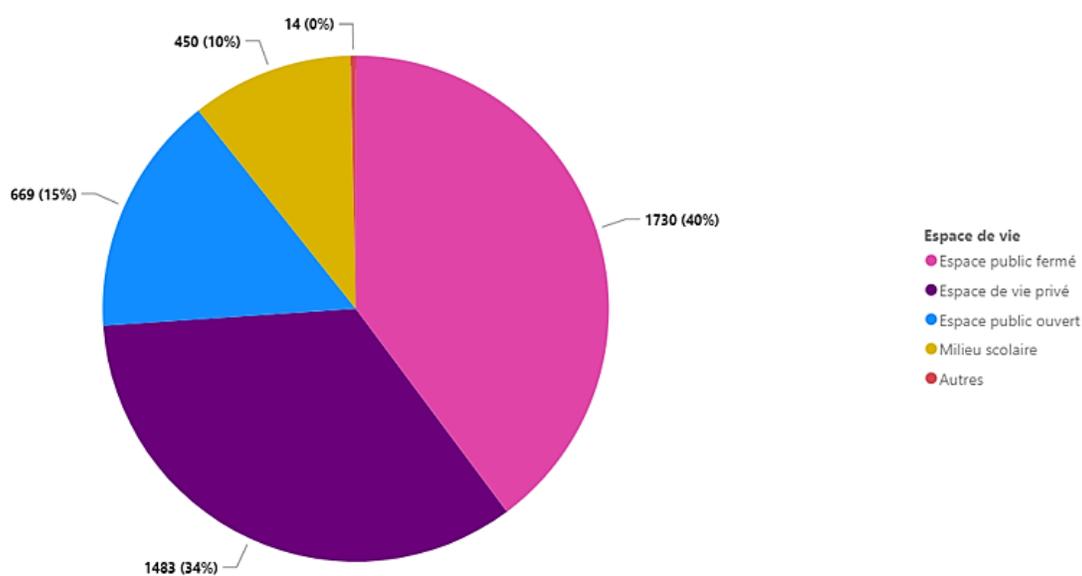
Note : Les valeurs inférieures à 5 sont retirées de l'illustration, ce qui explique que certaines tranches horaires n'apparaissent pas dans ce graphique. De plus, la tranche horaire de 0 h 00 à 0 h 59 n'est pas représentée sur ce graphique, car les données associées à cette plage horaire peuvent inclure des événements pour lesquels l'heure est inconnue.

Les périodes de la journée au cours desquelles surviennent plus de 130 événements sont : **entre 12 h et 12 h 59, entre 15 h et 15 h 59, entre 18 h et 18 h 59 et entre 22 h et 22 h 59.** Ces périodes coïncident avec les périodes de repas et de déplacement.

1.5 Analyse géographique

1.5.1 Typologie des lieux d'infraction

Graphique 20 : Répartition des crimes contre la personne, dans lesquels au moins une personne de 24 ans ou moins est impliquée, par espace de vie, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

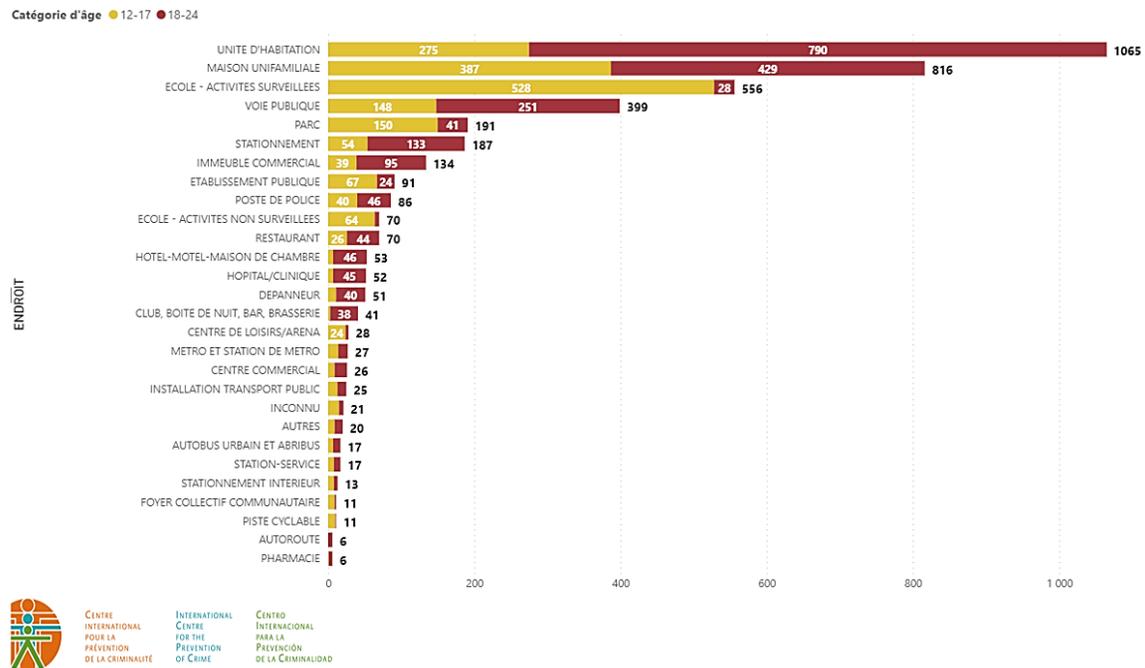
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Tout d'abord, il est important de situer les endroits où les crimes contre la personne ont eu lieu dans l'agglomération de Longueuil entre 2018 et 2022. En additionnant les infractions qui ont eu lieu dans les **espaces publics ouverts et fermés**, nous constatons que ces infractions représentent globalement **plus de la moitié de l'ensemble des infractions dans l'agglomération (55 %)**. Par ailleurs, **un tiers des infractions se sont déroulées dans des espaces privés** et **une infraction sur dix a eu lieu en milieu scolaire**.

Graphique 21 : Auteurs présumés de crime contre la personne, ayant entre 12 et 24 ans, par lieu du crime, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

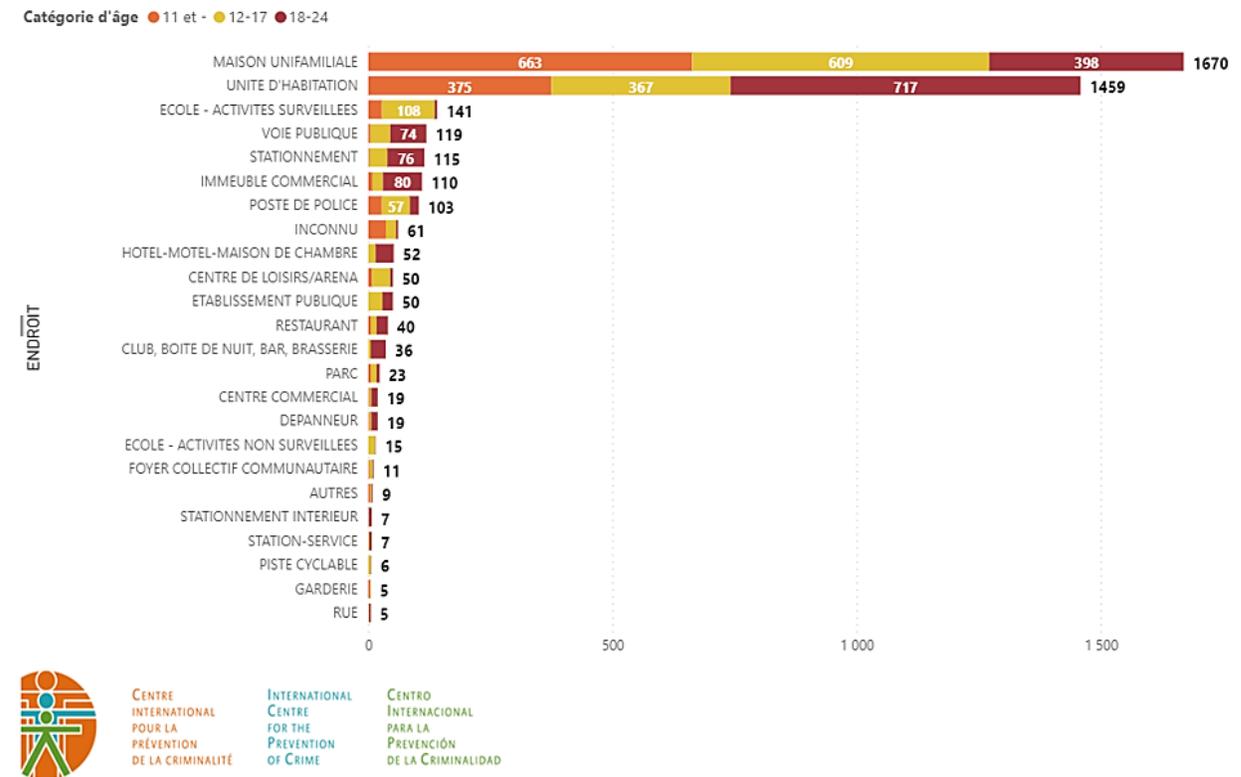


Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Ce graphique fait ressortir un nombre élevé d'infractions commises dans **les unités d'habitation et les maisons unifamiliales** de l'agglomération, avec un total de 1 881 affaires criminelles survenues entre 2018 et 2022. Il est important de noter que **le troisième endroit dans lequel le plus grand nombre d'infractions sont commises est l'école pendant les activités surveillées avec 556 infractions.**

Graphique 22 : Victimes de crime contre la personne ayant 24 ans ou moins, par lieu, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022

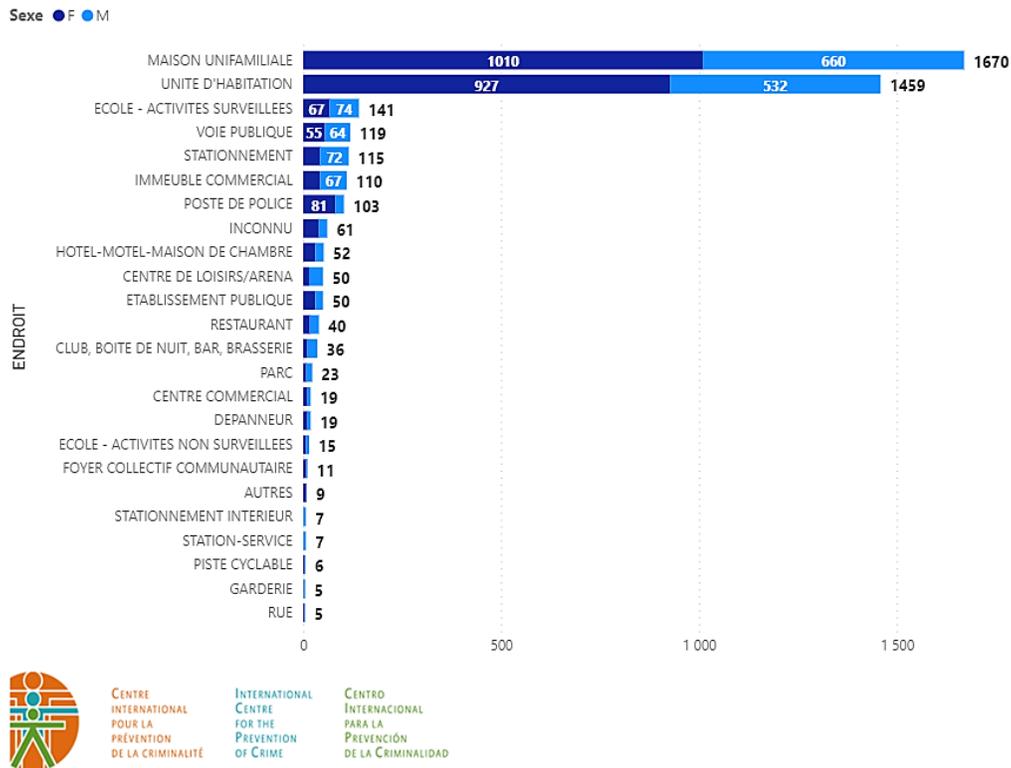


Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Ce graphique illustre les divers lieux d'infractions selon l'âge des victimes. La majorité des crimes subis par les moins de 11 ans, par les jeunes entre 12 et 17 ans et par les jeunes entre 18 et 24 ans se déroulent dans les maisons unifamiliales et les unités d'habitation. **Plus des trois quarts des victimes à l'école pendant une activité surveillée sont des jeunes de 12 à 17 ans.**

Graphique 23 : Lieux de crimes contre la personne, envers des victimes connues de 24 ans ou moins, agglomération de Longueuil, de 2018 à 2022



Source : Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Traitement des données : CIPC.

Le graphique 23 illustre la répartition des victimes de moins de 24 ans par sexe et par lieu où ont été commises les infractions dans l'agglomération de Longueuil entre 2018 et 2022. **Les jeunes femmes sont en grande partie victimes de crimes dans les espaces privés**, notamment les unités d'habitation et les maisons familiales. Elles représentent plus de **60 % des victimes d'un crime contre la personne à l'intérieur d'une maison unifamiliale et/ou d'une unité d'habitation**.

1.5.2 L'Indice canadien de défavorisation multiple : contexte sociologique et vulnérabilités

L'agglomération de Longueuil est divisée en cinq villes distinctes : Longueuil, Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Les principales différences entre ces cinq villes sont illustrées dans l'analyse de l'Indice canadien de défavorisation multiple (ICDM).

Cet outil de Statistique Canada (2021) permet d'évaluer les inégalités présentes dans un secteur particulier grâce à l'évaluation des données sur le bien-être social, la santé, l'éducation et la justice. L'analyse de cet indice de défavorisation multiple repose sur quatre dimensions : l'instabilité résidentielle, la dépendance économique, la composition ethnoculturelle et la vulnérabilité

situationnelle. Il est important de noter que chaque dimension comprend plusieurs indicateurs, ce qui facilite l'étude des multiples facettes et nuances rattachées à la défavorisation⁴.

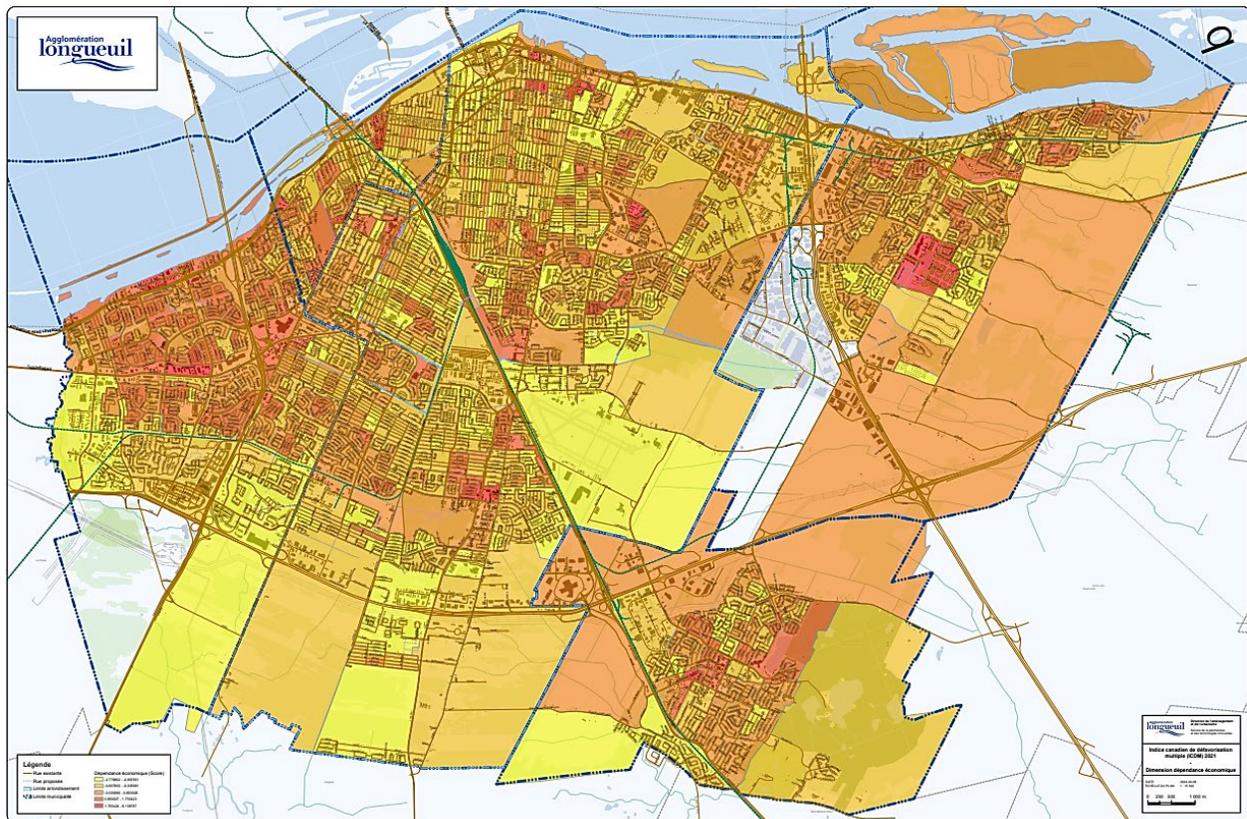
Dans le cadre du rapport, nous avons retenu trois indicateurs :

- La **dépendance économique** concerne la dépendance des personnes non actives ou en situation de chômage aux aides gouvernementales ou aux personnes actives.
- La **vulnérabilité situationnelle** mesure les variables relatives à l'état des logements, au niveau d'éducation de la population et à la proportion des personnes qui se déclarent autochtones.
- **L'instabilité résidentielle** fait référence à la situation de logement des personnes et au déplacement des familles. Plus une famille déménage, moins elle est portée à participer à la vie communautaire et moins elle a tendance à avoir un sentiment d'appartenance envers son quartier, ce qui est considéré comme un facteur de risque.

Plusieurs études ont démontré une corrélation entre la criminalité et ces indicateurs, que ce soit en termes de pauvreté, de déplacement ou d'éducation (CIPC, 2021). Ce lien nous permet d'identifier les aires dans lesquelles les habitants seraient le plus à risque de commettre ou de subir des actes de violence. L'ICDM fonctionne par quintile; la moyenne varie entre 1 et 5. Les aires illustrées en rouge sur les cartes ci-dessous sont les secteurs où l'indice arrondi se situe entre 4 ou 5. Ces aires de diffusion 4 et 5 sont plus vulnérables aux actes de violence commis et subis puisqu'elles présentent un risque plus élevé que les aires 1 à 3 en raison de dimensions de défavorisation sociale et matérielle multiples.

⁴ Statistique Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0001/452000012019002-fra.htm>

Carte 1 : Indice canadien de défavorisation multiple, dépendance économique, agglomération de Longueuil, 2021



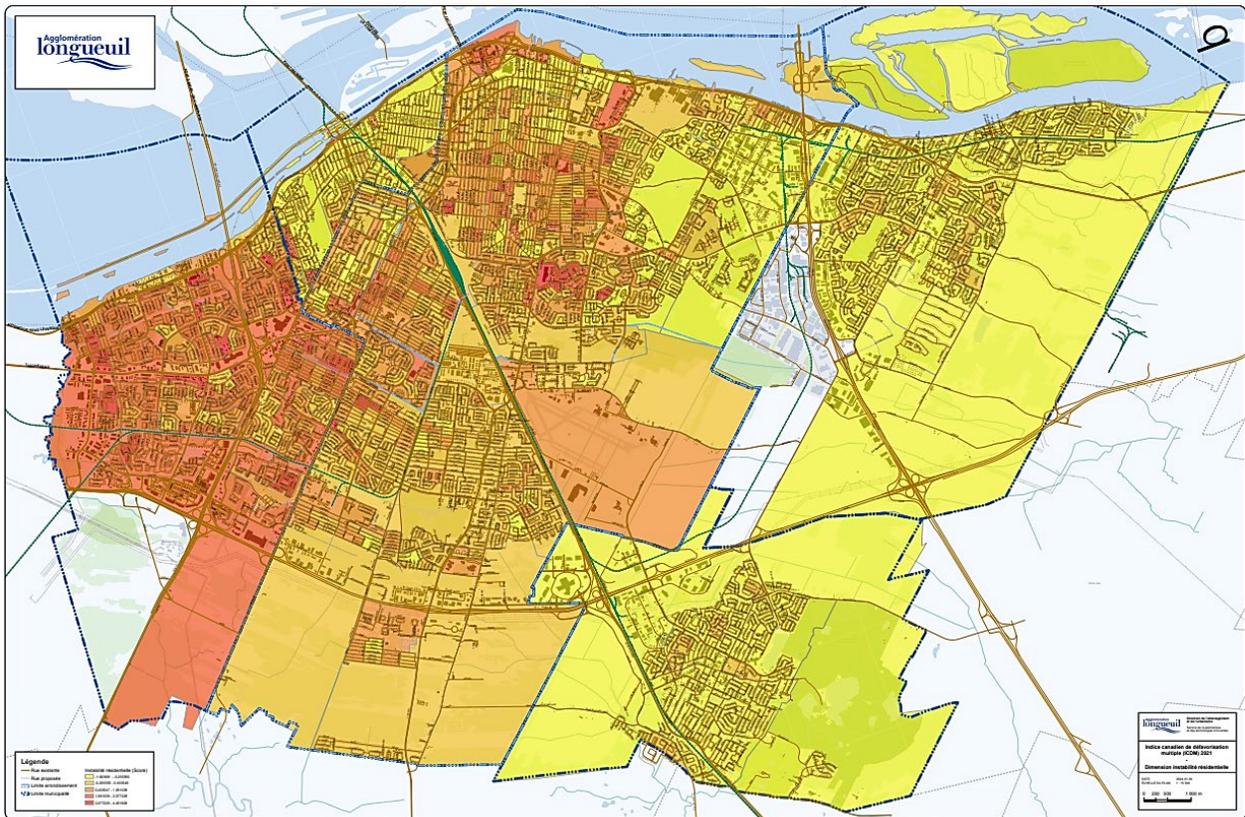
Source : Statistiques Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0001/452000012019002-fra.html>

Traitement des données : Ville de Longueuil.

La carte 1 illustre le degré de **dépendance économique**. Les indicateurs liés à cette dimension permettent de mesurer de multiples facteurs tels que la proportion de la population de 65 ans et plus, le rapport de dépendance et la proportion de la population inactive.

À l'exception des secteurs nord de Brossard et de l'arrondissement de Saint-Hubert, pour lesquels l'indice de dépendance économique est faible, on observe une homogénéité remarquable de cet indicateur dans l'ensemble du territoire examiné, ce qui traduit une dépendance économique modérée de la population dans l'agglomération de Longueuil. Toutefois, il convient de noter que les aires les plus défavorisées se situent au sud de la municipalité de Brossard et de Saint-Lambert. De plus, certains quartiers centraux de Saint-Bruno-de-Montarville et de Boucherville sont également fortement touchés par cette dépendance économique.

Carte 2 : Indice canadien de défavorisation multiple, instabilité résidentielle, agglomération de Longueuil, 2021



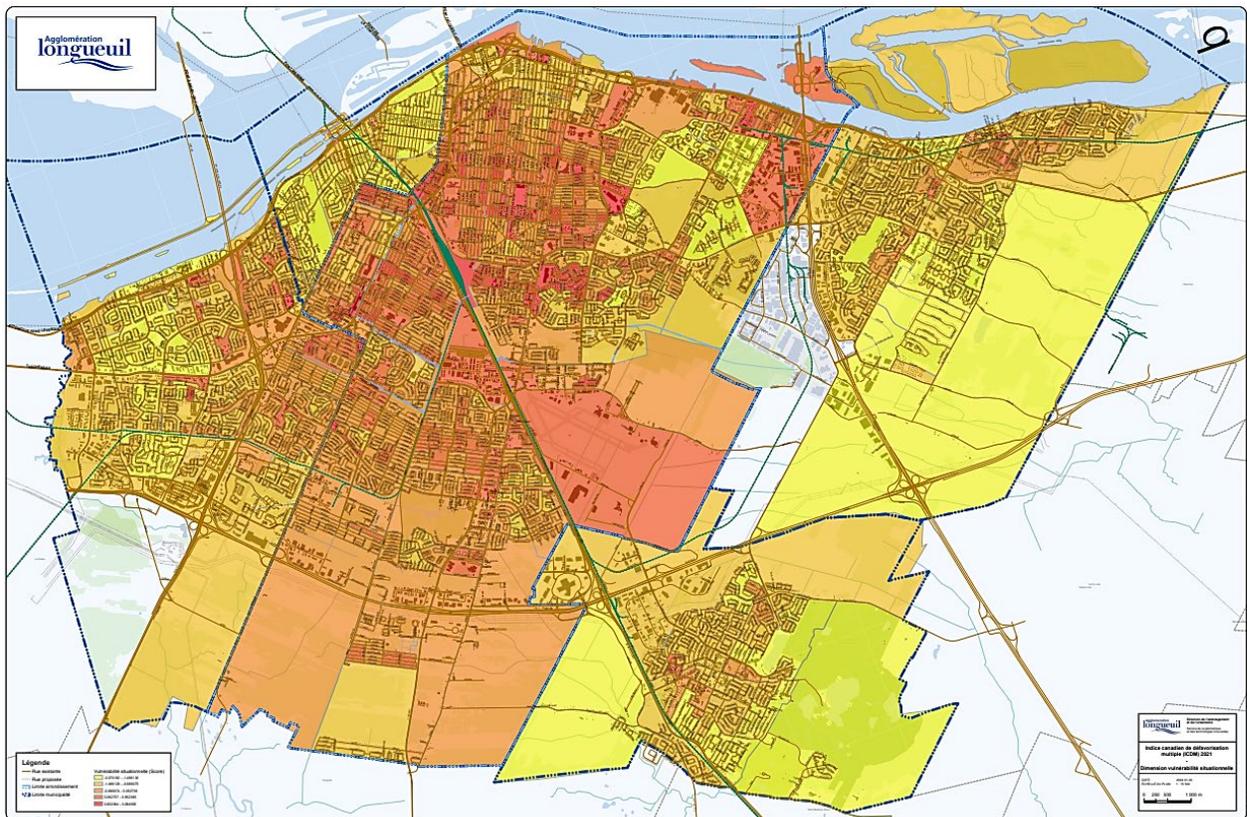
Source : Statistiques Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0001/452000012019002-fra.html>

Traitement des données : Ville de Longueuil.

La carte 2 illustre la dimension d'**instabilité résidentielle** dans l'agglomération de Longueuil. Cet indice est mesuré par des indicateurs tels que la proportion de la population ayant déménagé au cours des cinq dernières années, la proportion de la population vivant seule et la proportion d'unités occupées par des locataires plutôt que des propriétaires.

Cette carte fait ressortir une disparité importante sur le plan de l'instabilité résidentielle entre les différentes municipalités de l'agglomération. En effet, la municipalité de Brossard se classe dans le quintile le plus élevé, tandis que les municipalités de Boucherville, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert affichent une présence moins prononcée de ce phénomène. Il est également important de noter que les arrondissements de Greenfield Park, de Saint-Hubert, ainsi que certains quartiers centraux de l'arrondissement du Vieux-Longueuil sont également touchés par les enjeux d'instabilité résidentielle.

Carte 3 : Indice canadien de défavorisation multiple, vulnérabilité situationnelle, agglomération de Longueuil, 2021



Source : Statistiques Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0001/452000012019002-fra.html>

Traitement des données : Ville de Longueuil.

La dimension de la **vulnérabilité situationnelle** de l'indice de défavorisation multiple est caractérisée par des indicateurs tels que la proportion de la population de 25 à 64 ans qui n'a pas obtenu de diplôme d'études secondaires, la proportion de la population autochtone et la quantité de logements nécessitant des rénovations majeures.

Cette carte révèle un contraste frappant entre la ville de Longueuil, qui affiche une vulnérabilité importante, et les autres municipalités dans lesquelles ce phénomène est moins prononcé. Plus particulièrement, l'arrondissement du Vieux-Longueuil, notamment ses quartiers centraux, présente une grande vulnérabilité. Les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert sont également vulnérables.

Sommaire du chapitre 1

- Un recul du nombre de crimes contre la propriété a été observé dans l'agglomération de Longueuil entre 2018 et 2022. Les vols de 5 000 \$ et moins, notamment les vols à l'étalage, occupent une place prépondérante.
- Une tendance à la hausse du nombre de crimes contre la personne a été constatée dans l'agglomération de Longueuil entre 2018 et 2022. Le nombre de voies de fait de niveau 1 est particulièrement élevé.
- La majorité des auteurs présumés de crimes contre la personne de 12 à 24 ans, dont l'âge et le sexe sont connus, sont des hommes. Les jeunes de 12 à 17 ans, parmi le groupe d'auteurs présumés de 24 ans ou moins, figurent en tête des auteurs d'agressions sexuelles, de vols qualifiés sur des personnes et de menaces.
- Environ un tiers des victimes identifiées avaient moins de 11 ans. Les victimes d'agressions armées les plus fréquentes sont celles de moins de 11 ans. Les 12 à 17 ans, parmi les jeunes de 24 ans ou moins, sont les plus touchés par les agressions sexuelles et représentent près de la moitié des victimes connues.
- Les crimes impliquant des auteurs présumés de 24 ans ou moins sont deux à trois fois plus fréquents dans la ville de Longueuil que dans d'autres villes.
- Les infractions dans les espaces publics représentent plus de la moitié de l'ensemble des infractions, tandis qu'un tiers d'entre elles se déroulent dans des espaces privés et une sur dix en milieu scolaire.
- Les unités d'habitation et les maisons unifamiliales sont les principaux lieux où les 12 à 24 ans commettent des infractions contre la personne.
- Les jeunes de 12 à 17 ans représentent le plus grand nombre de victimes en milieu scolaire.
- Les jeunes femmes sont les plus nombreuses au chapitre des victimes de crimes dans les espaces privés. Elles sont plus souvent victimes de personnes de leur entourage, tandis que les hommes sont plus souvent victimes de gestes posés par des personnes qu'ils ne connaissent pas.
- Pour les victimes de 0 à 11 ans, dans la majorité des cas, le parent ou tuteur est l'agresseur.
- Près d'un quart des victimes de 12 à 17 ans affirment que leur agresseur est une connaissance.
- La majorité des victimes de 18 à 24 ans sont agressées par des personnes qu'elles ne connaissent pas.
- Le plus grand nombre de crimes contre la personne a eu lieu aux mois d'octobre, de septembre et de mai.
- Le mardi est le jour de la semaine au cours duquel le plus grand nombre de crimes contre la personne a eu lieu.
- Les périodes de la journée au cours desquelles le plus grand nombre de crimes contre la personne se manifestent sont principalement en début de soirée et pendant les pauses de midi.
- L'ICDM permet d'attirer l'attention sur l'indice de vulnérabilité situationnelle. Plus particulièrement, l'arrondissement du Vieux-Longueuil, notamment ses quartiers centraux,

affiche une vulnérabilité importante. Les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert sont également vulnérables.



Établissement Vert Brundtland
Pour un Monde

#Debout Pour la Planète

Il faut une loi



CHAPITRE 2 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LE TERRAIN

2.1 Les facteurs de risque

Les facteurs de risque présentés ici ont été relevés lors d'une activité collaborative avec des intervenant.es sur le terrain. Ils sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Figure 2 : Facteurs de risque recensés par les intervenant.es dans les villes de l'agglomération de Longueuil selon le modèle écologique

Facteurs sociétaux		Facteurs relationnels	
<ul style="list-style-type: none"> • Racisme, discriminations et préjugés • Pauvreté • Possibilité de faire de l'argent rapidement • Les réseaux sociaux permettent de se cacher, de se sentir intouchable • Les modes provenant des réseaux sociaux (gangs, domination) • Jeunes de famille D.A qui doivent faire de l'argent de façon illégale * 	<ul style="list-style-type: none"> • Escalade de gestes violents par recherche de pouvoir • Manque de personnel et roulement des employés • Les technologies réalistes favorisent l'isolement • Médiatisation des actes violents – sensationnalisme et effets contaminants • Banalisation et valorisation de la violence et des comportements déviants dans la culture populaire : jeux vidéo, musique, série, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Liens familiaux difficiles, dysfonctionnels ou inexistants (parents absents) • Manque de compétences parentales et d'éducation • Manque d'encadrement et d'autorité parentale • Isolement social (se tourne vers les gangs) • Besoin de protection sociale (se tourne vers les gangs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Victime d'intimidation et répétition (la victime devient auteur) • Choc culturel et choc intergénérationnel • Exposition à la violence familiale • Influence des pairs • Besoin d'affiliation – de faire partie d'un groupe • Recherche de popularité • Recrutement via les réseaux sociaux
Facteurs communautaires		Facteurs individuels	
<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux services (longs et ardu) - surtout en santé mentale et CLSC • Manque de service spécialisé (TES, psychologue, sexologue) • Accessibilité aux gains facile et rapide – sexe, argent, vols, vente de drogue, etc. • Précarité des quartiers - écoles, centres communautaires • Manque de sécurité dans certains quartiers • Le manque d'offre de services sports et loisirs entre 12 et 14 ans accessible 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'activités (programmation) valorisantes qui stimulent le sentiment d'appartenance (ou existantes et non connu). • Les jeunes n'ont RIEN à faire entre la fin des classes et le retour à la maison. • Parents dépassés qui abandonnent leur rôle parental • Transports en commun mal desservis • Faible sentiment d'appartenance à sa communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de modèles positifs • Manque de valorisation • Exposition aux écrans • Avoir été victime d'abus, de violence, d'intimidation • Manque d'informations éclairé chez les jeunes (lois, consommation, comportements) • Comportements antisociaux – tendances violentes • Démêlé précoce avec la justice 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'habiletés en gestion de problèmes et de conflits, en gestion des émotions et en communication, intolérance aux délais et à l'inconfort. • Échec scolaire et décrochage • Problèmes de santé mentale • Consommation et dépendances : jeux, drogue, alcool • Manque de stimulation en bas âge

*D.A : Demandeur d'asile

Source : Ville de Longueuil, 2023.

Examinons de quelle manière ces facteurs sont perçus grâce au témoignage des jeunes que nous avons rencontrés et à l'expérience des acteurs du milieu.

Au début de chaque discussion, nous avons demandé à chaque jeune d'évaluer sur 10 son sentiment de sécurité dans son milieu de vie. Ces données, même lorsqu'elles sont chiffrées, ne peuvent être généralisées à l'ensemble de la population âgée de 24 ans et moins, ni à tous les acteurs de proximité. Il s'agit d'une évaluation qualitative. Nous avons observé de fortes disparités :

- Ville de Longueuil : sentiment de sécurité : moyenne de 2,33/10 (entre 0 et 8, les notes négatives ont été ramenées à 0)

- Brossard : sentiment de sécurité : moyenne de 6,5/10 (entre 4 et 9,5)
- Saint-Bruno-de-Montarville : sentiment de sécurité : moyenne de 8,1/10 (entre 6 et 10)
- Boucherville : sentiment de sécurité : moyenne de 8,1/10 (entre 5 et 10)
- Saint-Lambert : Sentiment de sécurité : moyenne de 8,9/10 (entre 8,5 et 9,5)

Les jeunes de l'agglomération attribuent donc, en moyenne, la note de **7/10**.

À titre comparatif, nous avons fait le même exercice avec les partenaires engagés dans la démarche lors des rendez-vous sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence. Ils ont tous attribué des notes de 4,5 à 9,5. Les notes les moins élevées ont été attribuées à la ville de Longueuil et les plus élevés à la ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour une moyenne de **7,1/10**.

Ces notes mettent en évidence, de manière explicite, les disparités en matière d'inclusion et de diversité dans les services ainsi que dans l'aménagement urbain de l'agglomération. Par extension, ces disparités peuvent même s'étendre au milieu scolaire.

Dans ce chapitre, nous examinons les capacités de collaboration entre les divers écosystèmes de la ville de Longueuil, selon une approche centrée sur les espaces de vie. Nous analysons également la qualité des partenariats établis entre les villes qui composent l'agglomération, ainsi que la qualité de la cohabitation sociale en vue d'atteindre d'un bien-être collectif dans l'agglomération de Longueuil.

Les activités menées avec les jeunes et les partenaires ont permis, notamment, de réaliser ce qui suit :

- Cibler les lieux présentant plusieurs défis ou enjeux dans l'agglomération.
- Mieux comprendre les facteurs de risque et de protection des jeunes vivant dans l'agglomération de Longueuil.
- Dresser la liste des enjeux du milieu communautaire et institutionnel.
- Définir les enjeux auxquels les jeunes sont le plus à risque d'être confrontés.
- Prendre connaissance des pistes de solution et des recommandations des parties prenantes pour prévenir ou réduire la violence commise et subie chez les jeunes de l'agglomération.
- Proposer des solutions adaptées aux réalités locales.

2.2 Le sentiment de sécurité dans les espaces publics de l'agglomération

De manière générale, les acteurs du milieu et les jeunes de l'agglomération que nous avons rencontrés jugent que les espaces publics sont sécuritaires pendant la journée. Toutefois, ce sentiment de sécurité diminue notablement le soir et pendant les pauses de midi. Les données présentées au graphique 19 du rapport permettent d'étayer cette observation, à savoir que les

périodes de la journée au cours desquelles les infractions sont les plus nombreuses sont principalement en soirée et pendant les pauses de midi.

Faits saillants

Les enjeux dans l'espace public

- Manque d'éclairage nocturne dans les rues, les ruelles et les parcs.
- Harcèlement de rue, en particulier envers les jeunes filles.
- Problèmes spécifiques dans les parcs, attribuables notamment à la présence de gangs de rues, à des actes de vandalisme et criminels ainsi qu'à des comportements agressifs.
- Crainte de violences en soirée sur le chemin du retour à la maison, notamment à cause de bagarres et d'agressions physiques.
- Préoccupations des jeunes concernant la présence d'armes blanches.

2.2.1 Aux différentes heures du jour et de la nuit

En premier lieu, tous les jeunes interrogés mettent de l'avant l'importance cruciale d'une présence sociale pour renforcer leur sentiment de sécurité, que cette présence soit familiale, parentale, liée aux travailleurs de proximité ou à leurs amis. À leurs yeux, l'isolement constitue l'un des principaux facteurs de risque, car il augmente la probabilité de violence et engendre une dynamique complexe :

« Quand on est avec des ami.es ou des gens, on est plus en sécurité. Mais seul, on n'est pas du tout en sécurité, on risque de se faire fuck up (frapper). »

Certains jeunes interrogés rapportent surtout des situations vécues de déplacements seuls, qui jouent encore aujourd'hui sur leur sentiment de sécurité. Par exemple, le moment du retour à la maison en soirée est une réelle source de crainte pour l'ensemble des jeunes interrogés, notamment pour les jeunes de la ville de Longueuil qui ont livré les témoignages suivants :

« Je devais rentrer chez moi rapidement, car mon père est sévère. J'ai couru jusqu'à chez moi et là quelqu'un m'a crié "tu te sauves de qui runner, pussy" et se met à me courir après moi. »

« Souvent, trois personnes qui ne m'aiment pas m'attendent dehors à la fin de mon quart de travail pour m'insulter et me faire peur. Ils disent qu'ils connaissent mon adresse et qu'ils vont aller chez moi pour me voler. »

Plusieurs jeunes interrogés ont les mêmes préoccupations à plusieurs endroits spécifiques dans l'agglomération. À Boucherville, une passerelle permettant de traverser l'autoroute est jugée non sécuritaire en raison de graffitis, de bruits nocturnes, de canettes brisées et surtout d'éclairage déficient. À Brossard, un terrain situé à l'arrière d'une chaîne de restauration rapide est décrit

comme un endroit où les jeunes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils sont seuls sur le chemin du retour après l'école ou pendant les pauses de midi.

En effet, les pauses de midi sont une source d'inquiétudes, notamment pour les jeunes de la ville de Longueuil qui rapportent que des épisodes de violence peuvent survenir, notamment des bagarres et des agressions physiques (être forcés de se mettre à genou, coups de ceinture) à l'intérieur des écoles et dans les parcs aux alentours :

« Quatre ou cinq secondaires 4 ont tabassé le frère d'un ami qui est en secondaire 1. Ça s'est passé dans le parc en face. Personne ne s'est fait punir, car ce n'est pas sur le terrain de l'école. Le petit gars est revenu à l'école en béquille et il croise tous les jours ses agresseurs qui n'ont pas été punis. »

2.2.2 Violences à caractère sexuel et harcèlement de rue

Des jeunes filles et plusieurs acteurs du milieu rapportent des problèmes de violences à caractère sexuel comme des demandes de faveur sexuelle et des attouchements.

En effet, de nombreuses jeunes filles rencontrées relatent des situations de harcèlement de rue. Les jeunes filles de Boucherville qui ont été interrogées ont affirmé avoir été suivies, notamment près de la passerelle mentionnée précédemment. Une jeune fille relate que la meilleure amie de son frère, à peine majeure, a été suivie en soirée à Boucherville jusqu'à se faire tirer par le bras par un individu. Elle a fui en courant. À cause d'expériences traumatisantes semblables, les jeunes filles doivent redoubler de vigilance à l'égard des hommes, ce qui transforme radicalement leurs déplacements et leurs interactions sociales (Dumerchat, 2023).

2.2.3 Dans les transports en commun

Les jeunes de l'agglomération de Longueuil ont des perceptions différentes au sujet des enjeux de sécurité dans les transports en commun selon le moment de la journée.

Les jeunes de Longueuil et de Boucherville pensent que le Réseau de transport de Longueuil est un service sécuritaire, notamment en raison de la présence de caméras et d'agents de sécurité. Toutefois, certains jeunes évitent de prendre le métro seuls et disent préférer l'emprunter uniquement lorsqu'ils sont accompagnés, en particulier le soir et aux heures de pointe en raison des mouvements de foule qui peuvent être anxiogènes.

2.2.4 Gang de rue et attroupements de jeunes

De nombreuses études en sociologie et en criminologie ont examiné les facteurs qui influencent l'intégration d'un jeune dans un groupe de pairs impliqués dans des activités délinquantes. Selon Frederick Thrasher (1927), les « gangs » sont souvent présents dans les aires défavorisées, dans les endroits où les conditions de vie sont précaires, dans les quartiers désavantagés ou encore dans les lieux où la population est instable et l'organisation sociale est faible, voire inexistante.

En effet, la présence de gangs de rue est un enjeu prioritaire pour bon nombre d'acteurs du milieu ainsi que pour les jeunes de Boucherville et de Longueuil que nous avons interrogés. Certain.es intervenant.es de la ville de Longueuil s'inquiètent également au sujet des confrontations entre gangs de rue dans les parcs. En effet, les gangs se défient et les jeunes s'identifient à eux ouvertement dans leur façon de parler ou dans le port d'un signe distinctif (cagoule, vêtement de couleur).

Certains jeunes choisissent d'intégrer un gang de rue pour briser l'isolement ou par besoin de protection sociale ou d'appartenance. Les gangs comblent un manque et sont une voie d'échappatoire. De jeunes garçons deviennent membres d'un groupe de jeunes délinquants, car ces derniers sont pleins d'énergie inemployée qu'aucun modèle social n'est en mesure de contrôler et parce qu'ils ont la possibilité de dépenser cette énergie dans le groupe « de la manière la plus libre et la plus spontanée ».

Confrontés à de multiples moments de rupture, les jeunes voient souvent la rue comme un lieu de socialisation où ils peuvent exprimer leur marginalité. C'est là qu'ils tissent des liens sociaux en partageant une culture commune, ce qui renforce leur sentiment d'appartenance (Parazzelli, 2011). Ainsi, l'inactivité des jeunes, le manque de loisirs et d'activités enrichissantes peuvent être des facteurs de risque pour la violence et l'adhésion à des groupes délinquants.

Certains acteurs du milieu constatent une mouvance entre gangs et un climat de peur et de tension entre les jeunes. Pour les jeunes de la ville de Longueuil que nous avons interrogés, les gangs de rue répandent une atmosphère d'insécurité :

« Les gangs de rue sont partout. Surtout dans les parcs, mais aussi dans les écoles. Ils commettent toutes sortes de violences. Tu dois éviter des endroits, surtout quand tu traînes avec certaines personnes. Tu peux te faire fuck up (frapper) juste parce que tu es ami avec quelqu'un. »

« Près de chez moi, il y a des gens pas bien, des gangsters, des jeunes de gangs de rue »

Un jeune de Boucherville que nous avons interrogé nous a raconté une expérience personnelle. Son frère de 17 ans à l'époque a été confronté à un groupe de jeunes appartenant à un gang de rue. Il a été contraint de remettre son portefeuille. Ces témoignages traduisent le risque que ces groupes criminalisés représentent pour la sécurité des jeunes de la ville.

Par ailleurs, les jeunes de Brossard et de Saint-Bruno-de-Montarville que nous avons interrogés ne mentionnent pas explicitement les gangs de rue. Toutefois, pour certains jeunes de ces deux villes, la perception de la présence de jeunes se faisant passer pour des gangsters (des aspirants au gangstérisme) est source d'inquiétude. Par exemple, plusieurs jeunes ont raconté qu'un groupe de personnes leur a lancé des commentaires provocateurs lorsqu'ils marchaient seuls le soir.

Selon les jeunes de l'agglomération que nous avons rencontrés, les intervenant.es jouent un rôle essentiel de protection des jeunes de Longueuil face aux menaces provenant de gangs de rue. Leur engagement à rendre les situations moins lourdes et à éloigner les jeunes des modèles de gangs de rue est un aspect important de leur travail. Geneviève Martel (2008) a mis en évidence cet aspect dans ses recherches sur l'efficacité du travail de rue en tant que mesure préventive auprès des jeunes susceptibles de se joindre à des groupes délinquants. Elle a enquêté auprès de 55 jeunes repérés par des travailleurs de rue, parmi lesquels 92,7 % jugent que les travailleurs de rue sont des figures adultes marquantes. En effet, parmi les 55 jeunes interrogés, 26 ont déclaré que les travailleurs de rue les ont aidés à s'éloigner des groupes délinquants.

La Société de criminologie du Québec souligne le succès de cette approche et affirme que « les travailleurs de rue [et de proximité] jouent un rôle préventif concret et déterminant au cœur de la lutte contre le phénomène des gangs de rue (...) l'action des travailleurs de rue constitue un facteur de protection puissant qui prévient non seulement l'adhésion des jeunes à risque aux gangs de rue, mais qui prévient également leurs comportements délinquants de façon globale » (Martel, 2008). Ainsi, le travail de proximité a une influence importante sur le parcours de vie des jeunes. En collaboration avec le Centre intégré de la santé et des services sociaux, le Regroupement du travail de proximité de la Montérégie (RTPM) encourage vivement la consultation de ses pratiques et de son expertise. Ces deux organismes disposent des indicateurs et des stratégies concrètes pour effectuer des interventions de prévention, d'accompagnement et de soutien auprès de la jeunesse, et ils ont les compétences nécessaires pour intervenir auprès des personnes vulnérables.

Ainsi, une intervention faisant appel au travail proximité pourrait avoir une incidence sur plusieurs facteurs de risque et de protection présents dans l'agglomération de Longueuil. Compte tenu de l'ampleur des facteurs de risque relevés dans notre analyse précédente, il serait nécessaire d'adopter une approche globale pour une intervention optimale (CIPC, 2018).

2.2.5 Présence d'armes blanches

Malgré les efforts des intervenant.es, la présence d'armes blanches entre les mains des jeunes traduit un sentiment de peur et de nécessité de se protéger. En effet, certains jeunes se rendent à leurs activités habituelles munis d'une arme, entre autres au parc ou à la Maison des jeunes. Les intervenant.es constatent que les jeunes sont de plus en plus armés, notamment depuis 2022. Selon un travailleur de proximité, la confiscation d'armes blanches et de drogues dans les écoles et les jeunes interdits d'accès dans certains lieux sont des situations fréquentes. Malgré ces interdictions,

des situations de violence avec des armes à plomb et avec des couteaux sont survenues dans ces espaces de vie. Les jeunes munis de ces armes ne trempent pas nécessairement dans la criminalité. Au contraire, ils se servent de ces armes pour se protéger dans leur milieu.

« Beaucoup de jeunes ont des armes blanches sur eux : vaporisateur de gaz poivré, couteaux, armes à feu et d'autres aussi »

Dans ce contexte, plusieurs experts observent que le fait d'avoir une arme sur soi dans certains espaces de vie peut être utile à certaines fins, entre autres pour des motifs de défense (Brennan et Moore, 2009). Le fait de posséder une arme sur les réseaux sociaux et également dans le monde réel peut permettre à une personne de véhiculer une image menaçante, dangereuse ou prête à se défendre (Aziki et Montinat, 2022). Les armes peuvent également avoir un effet dissuasif. De plus, il convient de souligner que l'intensification des conflits est souvent associée à la présence d'armes. En d'autres termes, il est possible d'établir un lien entre la présence d'une arme et l'escalade d'un conflit (Libby et Corzine, 2007; Phillips et Maume, 2007).

Ces témoignages mettent en évidence l'importance d'offrir aux jeunes des alternatives pour leurs déplacements et leurs interactions sociales. Pour évoluer dans les milieux non sécuritaires et faire face aux situations vécues et répandues, les jeunes ont dû adopter des mécanismes d'autoprotection pour tenter de limiter les incidents. Certains choisissent de se déplacer en groupe, en privilégiant les endroits bien éclairés pour accroître leur sentiment de sécurité. D'autres modifient leurs trajets ou utilisent une lampe de poche le soir, car ils craignent d'être suivis ou interpellés. Souvent, les jeunes demandent aux intervenant.es des Maisons des jeunes de parler avec eux au téléphone pendant la durée de leur trajet jusqu'à ce qu'ils arrivent chez eux ou bien de les raccompagner en voiture quand leurs parents ne peuvent pas venir les chercher.

En conclusion, les commentaires recueillis auprès des jeunes de plusieurs villes nous apportent une perspective nuancée sur la sécurité dans les espaces publics de l'agglomération de Longueuil. Même si la majorité des jeunes se sentent en sécurité pendant la journée, les inquiétudes augmentent le soir, au point où certains jeunes ressentent le besoin d'éviter certains lieux pour leur sécurité personnelle. Ces expériences démontrent la complexité de la sécurité dans les espaces publics et la nécessité d'adopter des approches différenciées en tenant compte des réalités propres aux différents quartiers.

Pistes de solutions proposées par les jeunes

- Présence de travailleurs de proximité le soir dans les rues et les parcs afin de pouvoir apporter leur soutien et intervenir dans des situations potentiellement problématiques.
- Entreprendre des projets d'amélioration de l'éclairage urbain, notamment dans les rues, les ruelles et les parcs.
- Intervenir auprès des jeunes craintifs pour les dissuader de se joindre à un gang de rue.

Recommandations des acteurs du milieu

- Réfléchir en amont à l'aménagement du territoire, notamment à l'emplacement de futurs logements sociaux afin d'éviter d'amplifier l'intersection des vulnérabilités.
- Impliquer activement les jeunes dans la conception des espaces de vie de l'agglomération pour proposer des lieux qui leur ressemblent et où ils se sentent à l'aise.
- Adopter une approche participative pour la conception, l'organisation et la tenue d'activités sportives et culturelles avec participation directe des jeunes pour leur permettre de trouver un exutoire.

2.3 La cohabitation sociale

Il est important de mettre en lumière la dynamique de cohabitation de la communauté de l'agglomération de Longueuil. La participation et l'engagement communautaire, les normes de réciprocité entre les personnes, la confiance tant interpersonnelle qu'envers les institutions, ainsi que le capital social des personnes dans une communauté constituent des facteurs de protection essentiels en matière de prévention de la violence (CIPC, 2023).

Faits saillants

Les enjeux de cohabitation sociale

- Inquiétudes dans les parcs et dans les voisinages attribuables à la présence de personnes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- Problèmes spécifiques dans les parcs attribuables notamment à la présence de personnes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- Préoccupations dans les transports en commun liées à l'itinérance et aux personnes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- Passage d'affrontements individuels à des attaques massives et imprévisibles.
- Climat de méfiance généralisée parmi les participant.es compromettant la confiance envers de nouvelles relations.
- Préoccupations quant à l'efficacité des interventions policières, notamment face aux gangs de rue et dans les écoles.
- Faible sentiment d'appartenance des jeunes participant.es aux villes de Longueuil et de Brossard.

2.3.1 Sentiment d'appartenance

En premier lieu, la majorité des jeunes interrogés de Saint-Lambert, de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville ayant participé à cette étude ont le sentiment d'appartenir à leur ville d'origine. L'implication des jeunes de Saint-Bruno-de-Montarville dans des activités de bénévolat auprès des personnes âgées contribue à renforcer les relations intergénérationnelles. De plus, il existe une bonne entraide de voisinage où tout le monde se connaît. Ce sentiment de proximité et de solidarité contribue à renforcer le tissu social de la communauté. L'adhésion à des groupes sportifs joue aussi un rôle dans la construction de ce sentiment d'appartenance. Ces espaces et activités favorisent l'épanouissement personnel, le partage d'intérêts communs et le renforcement des liens sociaux.

Toutefois, plusieurs des jeunes interrogés, particulièrement à Longueuil et à Brossard, ont un faible sentiment d'appartenance. En effet, plusieurs jeunes ainsi que certains acteurs du milieu soulignent une augmentation inquiétante des conflits, qui sont passés d'affrontements individuels à des attaques plus importantes et imprévisibles. Cette escalade de la violence crée un climat de méfiance généralisée qui compromet la confiance pour tisser de nouvelles relations :

« Avant, les batailles se déroulaient un contre un, maintenant, un jeune peut se faire tabasser par six personnes, ou se retrouver à un contre dix. »

En effet, certains jeunes de Longueuil et de Boucherville disent craindre d'être liés à de « faux amis » qui feignent l'amitié tout en recueillant des renseignements pour les utiliser contre eux :

« On jouait avec des pistolets à plombs dans un parc avec de nouveaux amis et tout à coup, ils se sont tous retournés contre moi pour me tirer dessus. »

« Des jeunes t'invitent à faire partie de leur groupe; ils t'intègrent sur les réseaux sociaux puis ils t'invitent à une adresse, mais finalement tu arrives là-bas et ils te battent ou te soumettent (te forcent à te mettre à genou). Tu ne peux faire confiance à personne. »

Aussi, des jeunes de Brossard et de Boucherville que nous avons interrogés nous font part de leurs préoccupations concernant des tentatives d'enlèvement, appuyées par des témoignages multiples de jeunes ayant eux-mêmes vécu des situations ou ayant été informés d'incidents semblables dans leur entourage. Par exemple, un jeune de Boucherville que nous avons rencontré relate avoir été témoin d'une tentative d'enlèvement impliquant une camionnette. Une autre adolescente raconte avoir frôlé l'enlèvement à plusieurs reprises dans un espace public. Un autre jeune raconte sa rencontre avec un homme plus âgé qui lui a proposé des jouets depuis sa voiture.

Les jeunes développent un sentiment d'appartenance à un lieu de socialisation qui leur semble sécuritaire : les Maisons des jeunes. Cependant, il est important de noter que les jeunes interrogés étaient déjà des habitués de ces Maisons des jeunes, ce qui peut influencer leur perception de sécurité à leur égard. C'est un lieu de rencontre essentiel que les adolescent.es de l'agglomération apprécient. En effet, cet endroit joue un rôle crucial, car il permet de briser l'isolement grâce aux nombreuses activités proposées, tout en offrant aux jeunes un cadre animé et dynamique. Les jeunes peuvent s'impliquer dans divers projets (ateliers artistiques, jardin communautaire, etc.) et devenir des personnes actives, critiques et responsables avec l'accompagnement et le soutien d'intervenant.es qualifié.es. Il ressort de la majorité des témoignages que l'endroit procure un sentiment profond d'appartenance : *« La communauté de la Maison des jeunes, c'est comme une famille ».*

L'ensemble des jeunes interrogés en conviennent : la confiance envers les amis est une autre composante essentielle pour pouvoir exprimer leurs préoccupations et recevoir le soutien psychologique dont ils ont besoin. De plus, certains jeunes n'hésitent pas à se confier aux surveillants, à leurs parents ou à d'autres adultes de confiance. Les jeunes rencontrés à Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert nous mentionnent également la présence dans leur école de technicien.nes en éducation spécialisée, qui sont des ressources utiles pour aider les élèves en difficulté. Les jeunes savent également comment avoir accès à des ressources externes notamment à la ligne téléphonique d'assistance SOS Suicide qui fournit une aide professionnelle et anonyme en cas de besoin.

Ces observations viennent appuyer l'importance du tissu social et de la proximité communautaire dans la construction du sentiment de sécurité. La présence de communautés actives fortement engagées et de structures communautaires ainsi que le caractère convivial de la vie de quartier sont autant de facteurs de protection qui contribuent à rassurer les jeunes et à créer un milieu dans lequel ils se sentent protégés.

2.3.2 Enjeux liés à la confiance dans les figures d'autorité

La présence de figures d'autorité est un point que les jeunes que nous avons rencontrés soulèvent souvent. Par exemple, nous constatons certaines contradictions dans la façon dont les jeunes de l'agglomération de Longueuil que nous avons interrogés perçoivent les policiers. D'un côté, ils souhaitent une plus grande présence policière pour renforcer la sécurité, mais d'un autre côté, ils doutent de l'efficacité de ces interventions, notamment lorsqu'il est question de problèmes liés aux gangs de rue et de violences en milieu scolaire.

« La police ne nous rend pas en sécurité. Longueuil est moins sécuritaire que les villes aux alentours [graphique 12]. Il y a toujours des interventions (surtout en lien avec les gangs de rue) un peu partout et je trouve que la police ne fait rien pour améliorer la situation des gens. »

« Il n'y a pas assez de policiers dans les écoles et, de toute façon, les policiers s'en foutent. Ils prennent (arrêtent) les mauvaises personnes, ou ne donnent aucune conséquence. »

De plus, en raison du manque d'encadrement par le personnel de sécurité dans les établissements les jeunes interrogés ont le sentiment d'être laissés pour compte et ils se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes. La majorité des jeunes que nous avons rencontrés déplorent que leur école soit le théâtre fréquent de bagarres, d'actes collectifs d'intimidation, de rassemblements violents et d'insultes et soulignent que la présence d'agents de sécurité n'est pas efficace :

« Les écoles ne sont pas sécuritaires : tu peux tabasser quelqu'un et la plus grande conséquence que tu auras est une suspension interne ou externe. Plusieurs jeunes le savent et certains commettent des actes de violence en souhaitant être expulsés pour ne pas aller à l'école. »

Les conducteurs d'autobus jaunes sont également pris à parti par les jeunes de la ville de Longueuil :
« Quelqu'un peut entrer et tabasser une personne, le conducteur ne fera rien. »

Les jeunes de Saint-Bruno-de-Montarville que nous avons rencontrés sont d'accord avec cette observation et ils ajoutent que lorsqu'ils n'ont pas un ami à proximité dans l'autobus scolaire, leur sentiment de sécurité diminue.

Selon les intervenant.es rencontrés.es, l'éducation populaire joue un rôle essentiel dans la construction de la confiance envers les figures d'autorité. Il est impératif de déployer des efforts de vulgarisation afin d'éduquer les jeunes au sujet des lois, de leurs droits, des gestes qu'ils peuvent poser ou éviter, ainsi que du fonctionnement du système judiciaire et policier. Dans nos rencontres, les jeunes expriment souvent un grand besoin d'assistance pour apprendre à connaître le fonctionnement du système judiciaire. Grâce à cette aide et de ces connaissances, les jeunes auraient moins d'appréhension et seraient plus enclins à communiquer avec les services institutionnels. De plus, l'éducation populaire et la sensibilisation au sujet du système judiciaire peuvent jouer un rôle crucial dans la quête d'autonomie des jeunes.

2.3.3 Consommation de drogue et d'alcool dans l'agglomération

Comme l'ont confirmé les acteurs du milieu et les jeunes que nous avons rencontrés, la présence de personnes au comportement indésirable, qui consomment de la drogue, accroît le sentiment d'insécurité dans l'agglomération. Des préoccupations ont été soulevées en soirée en raison de la présence de personnes au comportement agressif attribuable à la consommation d'alcool ou de drogue, notamment dans les parcs de l'agglomération. Les jeunes interrogés ont désigné certains parcs comme étant des lieux à éviter. Un terrain situé à l'arrière d'une chaîne de restauration rapide est également décrit comme un endroit où les jeunes ne se sentent pas en sécurité en raison de situations vécues, notamment après avoir été incités à participer à des activités illégales comme *sniffer* des substances ou avoir été victimes d'insultes racistes et homophobes.

Par ailleurs, pour certains jeunes, la consommation de drogues et d'alcool a lieu très près de leur domicile. En effet, certains d'entre eux sont inquiets concernant la cohabitation avec leurs voisins. Un jeune de Saint-Bruno-de-Montarville que nous avons interrogé indique ne pas se sentir en sécurité chez sa mère en raison de la présence de voisins qui consomment de la drogue. Plusieurs jeunes de Boucherville interrogés disent vivre ce même sentiment d'insécurité découlant des habitudes de consommation de leurs voisins.

Ce problème lié à la consommation de substances illicites a été largement discuté dans le contexte des transports en commun. Certain.es intervenant.es rapportent que de nombreux jeunes ont été témoins de scènes de consommation et de transactions de drogue, impliquant notamment des personnes en situation d'itinérance.

2.3.4 Itinérance

Même si les jeunes interrogés de la ville de Longueuil observent la présence de citoyen.nes en situation d'itinérance à la station de métro Longueuil, ils ne se sentent généralement pas menacés. Ils expliquent que cette station de métro est très surveillée. Au contraire, pour les jeunes des autres

villes, les citoyen.nes en situation d'itinérance, peut-être aux prises avec des troubles psychologiques ou des problèmes de santé mentale, peuvent être perçus.es comme menaçant.es. Par exemple, des jeunes interrogés de Boucherville racontent des situations de rencontre avec des personnes itinérantes qui leur ont laissé des traumatismes psychologiques :

« J'étais dans le métro, accompagné de mon père et d'un ami. Un homme bizarre demande à mon père s'il peut avoir ses enfants (mon ami et moi). L'homme agrippe le bras de mon ami. Mon ami lui donne un coup et ils partent. Mon ami a encore peur aujourd'hui. Il dit qu'il n'ira jamais seul dans le métro. »

« Un itinérant intoxiqué m'a couru après pour une cigarette près de la station de métro Longueuil. »

En conclusion, la cohabitation sociale à Longueuil présente des défis de sécurité et de confiance envers les figures d'autorité. Certains jeunes expriment à la fois un fort attachement à leur communauté et des préoccupations croissantes quant à leur sentiment de sécurité. Pour maintenir un milieu sécuritaire et inclusif, il est essentiel de renforcer les liens sociaux, de favoriser la participation communautaire et d'améliorer la confiance envers les institutions.

Pistes de solutions proposées par les jeunes

- Augmenter la présence des policiers RESO et SPVRC pour renforcer la sécurité dans les communautés locales et faciliter les interactions positives entre les jeunes et les agents de police.
- Favoriser l'inclusion des jeunes dans les activités communautaires au moyen de projets artistiques et culturels, impliquant les résidentes et les résidents dans la création d'œuvres collectives.

Recommandations des acteurs du milieu

- Engager des ressources humaines qualifiées, entre autres des travailleurs et des policiers, dans les lieux publics fréquentés par les jeunes.
- Renforcer la sécurité dans les transports en commun, en particulier dans les autobus scolaires, notamment en permettant aux travailleurs de proximité d'y intervenir.
- Aller au-delà des symptômes et s'attaquer en profondeur au racisme systémique en mettant en œuvre des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité et la justice sociale.
- Favoriser une approche de terrain auprès des jeunes marginalisés dans les parcs en engageant des discussions pour comprendre leurs préoccupations et tisser des liens positifs avec les organismes et le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

2.4 Les enjeux dans le milieu scolaire

Dans ce rapport, il est essentiel de prendre en compte les enjeux relatifs au milieu scolaire. En effet, même si le nombre de crimes commis dans les établissements d'enseignement peut être qualifié de peu élevé, il est important d'aborder l'interprétation de ce nombre dans ce rapport. En réalité, bon nombre d'infractions sont gérées par des mesures disciplinaires scolaires. Ceci explique, du moins en partie, pourquoi le nombre d'infractions présentées au chapitre 1 est relativement peu élevé, même s'il s'agit d'une forme de violence quotidienne dans les écoles (Bowen et coll., 2014 ; CIPC, 2023).

Faits saillants

Les enjeux dans le milieu scolaire

- Incidents liés à la consommation, à la possession et à la vente de cannabis et de stylos vapoteurs à la cire de cannabis (*wax pen*) dans les toilettes des écoles et à la sortie des établissements.
- Sentiment de délaissement chez les jeunes interrogés en raison d'un manque d'encadrement par le personnel de sécurité de l'établissement.
- Présence et rassemblements, aux abords de plusieurs écoles, de jeunes s'identifiant parfois comme membres de gangs de rue.
- Comportements racistes, discriminatoires ou homophobes dans les écoles.
- Comportements violents et actes d'intimidation dans les relations amoureuses, entre groupes de jeunes et envers les adultes.
- Fréquence élevée de bagarres, d'actes d'intimidation en groupe, de rassemblements violents et d'insultes.

2.4.1 Décrochage scolaire

L'école joue un rôle fondamental dans la construction identitaire des jeunes. Les élèves y sont confrontés à des valeurs, à des modèles, à des attentes, ainsi qu'à des repères identitaires et à des questionnements sur leur avenir professionnel (Bautier et Rochex, 1998). Le décrochage scolaire et les mauvais résultats académiques sont fréquemment évoqués comme facteurs de risque de violence chez les jeunes. En revanche, la réussite scolaire et l'engagement dans les activités éducatives sont considérés comme des facteurs de protection.

En effet, selon certains acteurs du milieu, l'échec scolaire et le décrochage sont des problèmes préoccupants. Le manque de ressources spécialisées dans les écoles et le roulement du personnel crée une atmosphère de fébrilité causant un manque d'encadrement pour les élèves. Notre analyse démontre que les enfants et adolescent.es en situation de vulnérabilité qui arrivent à l'école avec

un lourd bagage psychologique et un besoin de cadre réagissent fréquemment en adoptant des comportements perturbateurs.

De plus, les adolescent.es sont en quête de structure sociale pour encadrer leurs comportements, par exemple le cas d'un jeune ayant fait l'objet d'une suspension à l'école qui a été pris en charge par le CJE de Boucherville pendant ses trois jours d'exclusion. Ce processus a permis au jeune de réfléchir à ses besoins et de mettre en place des stratégies pour gérer ses émotions et adapter ses comportements. À ce propos, un angle mort a été mis en lumière soit le manque de services alloués à la réintégration des jeunes décrocheurs. Certains ne sont pas admissibles à ces services, car ils sont trop jeunes pour bénéficier de programmes ciblés ou de perspectives d'emploi. Ces exemples font ressortir l'importance de fournir un cadre adéquat au jeune grâce à la concertation et la collaboration à long terme entre les services scolaires et communautaires.

Une autre tendance marquée chez les élèves de secondaire 4 et 5, selon les intervenant.es interrogé.es est le manque d'intérêt et de motivation, ce qui entraîne une participation sélective aux cours. Certains choisissent des matières à la carte. Cet ennui se traduit souvent par une utilisation non constructive de temps libre, périodes pendant lesquelles certains jeunes adoptent des comportements délictueux comme la participation à des actes de petite criminalité ou la consommation de drogues.

2.4.2 Consommation de drogue chez les jeunes de l'agglomération

Dans l'ensemble des villes de l'agglomération, la présence fréquente d'adolescent.es qui vapotent et consomment du cannabis et des boissons à base de codéine est un problème préoccupant pour certains jeunes et certains acteurs du milieu. Les indicateurs liés à la santé des jeunes, comme les troubles de santé mentale, la consommation de drogues et d'alcool, ainsi que les comportements antisociaux, occupent une position importante parmi les facteurs de risque individuels en lien avec la prévention de la violence chez les jeunes.

En effet, une préoccupation de certain.es des intervenant.es est la présence de troubles du comportement chez les jeunes, qu'ils définissent souvent comme un besoin d'attention. Ils constatent une augmentation de la détresse psychologique chez les jeunes, que la consommation peut amplifier. D'ailleurs, les jeunes participant.es de la ville de Longueuil affirment se tourner vers les intervenant.es de la Maison des jeunes pour obtenir du soutien en matière de santé mentale.

Par ailleurs, les acteurs du milieu ainsi que les jeunes de Saint-Bruno-de-Montarville, de Boucherville et de Longueuil que nous avons interrogés évoquent des préoccupations concernant la consommation de nicotine (vapotage) et de cannabis, ainsi que l'utilisation de stylos vapoteurs à la cire de cannabis (*wax pen*), notamment dans les toilettes ou autour des établissements scolaires. La vente de substances par certains élèves a également été signalée. En effet, des jeunes peuvent

recevoir des messages textes détaillant le « menu » des drogues disponibles, que ce soit par Instagram ou sur Snapchat.

2.4.3 Intimidation

Les acteurs du milieu et les jeunes que nous avons rencontrés constatent des comportements de violences et des actes d'intimidation dans les écoles ainsi que dans les relations amoureuses, entre les groupes de jeunes et envers les adultes.

Par exemple, les jeunes interrogés considèrent les toilettes comme des lieux très insécurisants où ils peuvent subir des agressions verbales et visuelles. Ce sont principalement dans ces endroits qu'ont lieu la plupart des bagarres et des actes de vandalisme. Certains élèves s'abstiennent d'y aller pour éviter ces situations.

Un jeune de Boucherville explique subir de l'intimidation, par exemple en étant poussé contre son casier. Une jeune de Brossard, victime d'intimidation, explique avoir peur d'aller au parc près de son école pendant les pauses de midi, car il n'y a pas de surveillants. Un acteur du milieu que nous avons rencontré expose le cas d'un agresseur qui a reçu une suspension de trois jours pour son acte d'intimidation, tandis que la victime doit vivre avec le sentiment de peur tout au long de l'année. Selon lui, il est crucial d'imposer des conséquences et des sanctions plus importantes dans les écoles et au-delà pour les jeunes impliqués dans des actes criminels. Certains acteurs du milieu appuient cet exemple et expliquent la disponibilité limitée de programmes et de services spécifiquement destinés aux jeunes considérés comme « auteurs de violence », par rapport aux programmes axés sur les personnes identifiées comme « victimes ».

En dernier lieu, les jeunes que nous avons interrogés qui fréquentent l'école primaire estiment que leur établissement offre un milieu bien plus sécurisé avec moins de bagarres et moins d'intimidation. Néanmoins, des ateliers ont été mis en place dans certaines écoles primaires en réponse à des situations de violence et d'intimidation. Ces ateliers visent à développer l'intelligence émotionnelle et à améliorer la santé mentale des jeunes. De plus, certains acteurs du milieu que nous avons rencontrés expliquent que le passage de l'école primaire au secondaire soulève de nombreuses inquiétudes chez les jeunes et plusieurs programmes de transition scolaire sont en train d'examiner la question.

2.4.4 Racisme, homophobie et stigmatisation comme facteur de risque au décrochage scolaire et à la violence

Un individu ne naît pas violent; ce sont les conditions de la vie familiale, sociale et scolaire qui rendent une personne violente. En plus de la violence physique, de la violence psychologique et de la négligence, il existe une violence symbolique subie par les personnes qui font l'expérience du racisme (CIPC, 2023).

D'après les jeunes de l'agglomération de Longueuil que nous avons rencontrés, les écoles sont également confrontées à des problèmes liés au racisme, à la discrimination et à l'homophobie. Des adolescent.es déclarent que certaines de leurs amies ont subi des insultes et des menaces de mort fondées sur des caractéristiques raciales.

Par exemple, une jeune faisant partie de la communauté LGBTQ+, rapporte devoir faire face à des propos et à des actes homophobes dans son école et sur les réseaux sociaux. Elle décrit une expérience dans laquelle des gens se rassemblent autour d'elle en faisant des signes de croix avec les mains. Elle rapporte avoir été insultée en ligne et prise en photos à son insu. Elle a découvert qu'un groupe sur le réseau social Discord anti-(nom de la jeune) a été ouvert avec des photos d'elle et des moqueries provenant de jeunes de son école. L'école a pris des mesures pour résoudre la situation, notamment grâce aux techniciens en éducation spécialisée (TES). Toutefois, la jeune affirme que ce groupe a été rouvert cette année, ce qui illustre la difficulté de résoudre les problèmes dans le cyberespace en raison de la rotation des comptes qui, sitôt fermés sont rouverts de nouveau.

Ces gestes peuvent être décrits comme des gestes de microviolence en raison de leur caractère insidieux, imperceptible et banalisé, et des délits de faciès associés au profilage racial (Catheline, 2018). Elles prennent souvent la forme de perception erronée que certaines personnes sont des étrangers ou des membres de communautés immigrantes, même si elles sont nées au Québec. Les acteurs du milieu décrivent également ces délits et soulignent l'importance d'approfondir les questions de racisme et de discrimination, car de nombreux jeunes subissent ces comportements, entre autres des personnes faisant partie de communautés culturelles diverses.

Les jeunes personnes racisées font face à de multiples défis : non seulement elles doivent surmonter des obstacles affectifs, mais elles doivent également assimiler les codes culturels de la société d'accueil (Hassani et Gilbert, 2020). Ces expériences perturbantes engendrent souvent un sentiment négatif envers soi-même et une détresse psychologique, ce qui nuit à la confiance en soi et à la réussite académique. Cette souffrance psychologique et émotionnelle se manifeste par un sentiment d'incompétence et de la frustration, des éléments qui alimentent la démotivation et l'isolement social (CIPC, 2023).

En résumé, l'examen en profondeur des enjeux liés à la sécurité dans le milieu scolaire de l'agglomération de Longueuil met en lumière des comportements inquiétants. Face à ces défis, une approche intégrée impliquant l'éducation, la discipline, le soutien social et la collaboration avec les communautés locales apparaît essentielle pour créer un climat scolaire sûr et propice au développement sain des jeunes de l'agglomération de Longueuil.

Pistes de solutions proposées par les jeunes

- Augmenter les patrouilles de police et/ou le nombre de policiers RESO aux abords des écoles pour dissuader les auteurs de comportements indésirables.
- Ajouter des gardes de sécurité dans les écoles, en s'assurant de leur capacité à agir et à réagir rapidement en cas de conflits ou d'actes de violence.
- Installer des détecteurs de métal dans les écoles pour renforcer la sécurité et éviter que des jeunes aient des armes en leur possession.
- Proposer en classe des ateliers dynamiques, tels que des jeux de rôle, pour sensibiliser les élèves aux conséquences des comportements inappropriés.

Recommandations des acteurs du milieu

- Permettre plus facilement aux acteurs communautaires d'avoir une présence dans le milieu scolaire pour favoriser une collaboration étroite entre l'école et la communauté, assurant ainsi une offre de services cohérente (exemple : en organisant des foires et en proposant des kiosques aux organismes lors des rencontres de parents, en animant des activités sportives sur place après les cours pour bonifier l'offre parascolaire et faire un pont vers les services externes).
- Adopter une approche intersectionnelle dans le dépistage et l'évaluation des besoins des jeunes, reconnaissant la diversité de leur réalité en adoptant une approche empathique à l'égard des traumatismes.
- Dans les écoles, adopter une approche qui ne repose pas uniquement sur les conséquences, mais qui privilégie le renforcement positif et accorder une attention particulière aux jeunes ayant des comportements problématiques (p. ex : identifier et encourager des leaders positifs dans les écoles pour influencer positivement leurs pairs).
- Proposer aux enseignant.es et aux intervenant.es scolaires des ateliers de formation sur les lois et les répercussions juridiques des actes de violence, en collaboration avec des organismes communautaires tels qu'Équijustice et le CAVAC, pour offrir aux jeunes des informations claires et officielles sur l'aspect criminel de certains actes.
- Permettre aux jeunes de renforcer leurs habiletés socioémotionnelles grâce à des ateliers dynamiques et continus, en mettant à leur disposition des lieux pour qu'ils puissent s'exprimer de manière sécuritaire.

2.5 La vie familiale et la parentalité

Dans le cadre de ce rapport, il est essentiel de considérer les facteurs familiaux et socioéconomiques lors de l'élaboration de mesures de prévention de la criminalité. Un milieu familial peu favorable au développement pendant l'enfance peut augmenter les risques de violence chez les jeunes, que ce soit en tant qu'auteurs ou en tant que victimes. Non seulement le foyer familial peut être un terreau fertile à la violence, mais il peut également favoriser la reproduction de comportements violents dans d'autres contextes. Cette situation peut être exacerbée lorsque de tels facteurs sont conjugués à une situation de défavorisation socioéconomique (World Bank Institute, 2011).

Au cours de l'année 2022, les cas de violence familiale signalés dans l'ensemble du pays ont augmenté de 30 % (Centre canadien de psychologie intégrative et de soins de santé, 2022), une augmentation qui semble être en corrélation avec les effets du confinement obligatoire en réponse à la pandémie.

Faits saillants

Les enjeux dans l'espace privé

- Tensions familiales et conflits pouvant avoir une incidence sur le bien-être émotionnel.
- Incidents de vandalisme, de voyeurisme, de rodage et autres incidents isolés qui sont source de stress.
- Commentaires et comportements déplacés contribuant à une sécurité émotionnelle compromise.

2.5.1 Violences intrafamiliales

Certains acteurs du milieu soulèvent de multiples problèmes liés à l'espace privé, comme en témoignent les statistiques illustrées aux graphiques 14, 15 et 16 du rapport. Ces données fournissent une base solide pour étayer les préoccupations soulevées quant à la sécurité et au bien-être des personnes dans leur environnement domestique. En effet, plusieurs éléments relatifs à la famille peuvent constituer des facteurs de risque, notamment les conflits parentaux, la séparation des parents et des enfants, le manque d'habileté parentale, la négligence parentale ainsi qu'une grande famille : le fait de provenir d'une famille de quatre enfants et plus augmenterait le risque de délinquance (CIPC, 2015).

La violence conjugale ou familiale constitue une forme répandue de violence fondée sur le genre et affecte des personnes de « tous les sexes, âges, milieux socioéconomiques, raciaux, éducatifs, ethniques, religieux et culturels » (gouvernement du Canada, 2022). De multiples facteurs peuvent

dissuader une personne de signaler une situation de violence conjugale ou familiale. C'est pourquoi il est important de reconnaître que les données disponibles pourraient sous-estimer les véritables taux de violence.

Par exemple, les femmes confrontées à des obstacles linguistiques, à un manque d'information sur les ressources communautaires disponibles et à une dépendance économique seront moins portées à signaler des actes de violence domestique aux autorités compétentes (Bhuyan et coll., 2014). Le racisme systémique au sein des services ou des systèmes constitue également un obstacle au signalement d'actes de violence familiale (Ruparelia, 2014). Dans certains cas, les femmes autochtones ont été réticentes à faire appel aux services de police ou ont eu l'impression que signaler un acte de violence familiale aux autorités ne résoudrait pas la situation (Hayes et al., 2022; Canadian women's foundation, 2018).

Un jeune de Brossard que nous avons interrogé exprime un sentiment d'insécurité attribuable à des conflits familiaux. Pour lui, il s'agit d'une sérieuse source de préoccupation qui peut affecter considérablement son bien-être émotionnel. Même si les jeunes discutent rarement du sentiment de sécurité au sein des familles, la plupart désignent leurs parents et leurs frères et sœurs comme des points de référence primordiaux en cas de craintes et d'insécurité. Il convient de préciser que les questions liées à l'insécurité résultant des conflits familiaux n'ont pas été abordées de manière fréquente lors des rencontres avec les jeunes. Cependant, cette observation n'est pas surprenante compte tenu du caractère collectif du processus de collecte de données.

2.5.2 Isolement

Pour les jeunes interrogés, ce sont davantage les défis liés à l'isolement et aux sentiments de sécurité psychologique au sein des foyers qui ont été abordés. Cet isolement à l'intérieur du domicile familial est présenté comme un facteur de risque important par ces jeunes. Par exemple, un jeune raconte une situation où la porte d'entrée de sa maison a été brisée aux alentours de minuit. Dans la crainte, le jeune, seul, s'est muni d'un couteau pour se défendre. Un autre jeune interrogé explique avoir vu quelqu'un regarder dans sa propre maison située près de son école avec une lampe de poche. Le jeune a réagi en se cachant, ce qui a exacerbé le sentiment d'insécurité que cette intrusion a provoqué en lui.

Pour les acteurs du milieu, la précarité financière au sein des foyers constitue également un défi majeur qui peut être accentué par l'absence fréquente des parents, souvent accaparés par des horaires de travail chargés. Ces facteurs de risque peuvent engendrer un manque d'encadrement éducatif et d'autorité au sein des foyers.

En conclusion, selon les acteurs du milieu, il apparaît clairement que les facteurs familiaux et socioéconomiques jouent un rôle crucial dans la sécurité des jeunes de l'agglomération de Longueuil. Les tensions familiales, la violence domestique et la précarité financière sont des défis

majeurs. Une approche intégrée impliquant la collaboration entre les autorités, les organisations communautaires et les familles est nécessaire pour créer un milieu sécuritaire pour l'ensemble des jeunes de la région.

Recommandations des acteurs du milieu

- Mettre l'accent sur la prévention en amont en offrant des programmes de sensibilisation et de soutien dès la petite enfance, visant à anticiper les problèmes potentiels et à renforcer les compétences parentales.
- Mobiliser les parents en déplaçant les services jusqu'à eux et en adaptant les interventions aux besoins individuels.
- Encourager la participation des familles dans les plans d'intervention et dans le développement de services qui leur sont destinés.
- Optimiser l'accessibilité aux services familiaux en adoptant des critères d'admissibilité élargis, des moyens de contact diversifiés et des lieux d'information en partenariat avec les écoles, les bibliothèques et les services de protection de la jeunesse (DPJ).
- Proposer une offre de services adaptés en cas de violence conjugale et de séparation (p. ex : lieu de médiation familiale) afin de limiter les répercussions négatives liées à l'aliénation parentale et de veiller au bien-être des enfants.

2.6 Les cyberviolences

Les interactions entre le cyberespace et les espaces publics extérieurs se composent de multiples dimensions complexes : elles impliquent la redéfinition des pratiques du crime organisé, la vente de drogues, l'exploitation sexuelle, les règlements de conflits initiés en ligne, ainsi que les agressions sexuelles sur les mineurs, pour ne citer que quelques exemples (Aniello et Caneppele, 2018; Blaya, 2013; Charlier, 2021; Goullé et al., 2017; Quinn et al., 2022). D'autres formes d'interaction, telles que celles entre les espaces privés et les espaces publics extérieurs (ou les milieux scolaires), peuvent également être observées (Andershed et al., 2001; Luo et al., 2022; Shepley et al., 2019; Wood, 2007). En somme, les jeunes sont plus enclins que d'autres groupes à naviguer dans le cyberespace, d'une manière ou d'une autre.

Effectivement, l'accès des jeunes au « cyberespace » facilite l'expression virtuelle de phénomènes déjà présents dans le « monde réel » (Dempsey et coll., 2009). En d'autres termes, une victime d'intimidation à l'école est également susceptible d'être une victime en ligne (Blaya, 2013; Jose et al., 2012; Juvonen et Gross, 2008). Ces constats sont étayés à plusieurs reprises par les témoignages des intervenant.es et des jeunes de l'agglomération que nous avons rencontrés. Le cyberespace

influence les actes de violence observés dans les milieux scolaires (Backe et al., 2018), notamment les actes d'intimidation, car il offre d'autres canaux en dehors de l'école pour leur perpétration⁵.

Faits saillants

Les enjeux dans le cyberspace

- Préoccupations des jeunes interrogés concernant l'insécurité en ligne, notamment les comportements malintentionnés sur les réseaux sociaux, les escroqueries potentielles, l'intimidation, les fraudes ainsi que les demandes et les violences à caractère sexuel.
- Encadrement inefficace des jeunes en matière de cyberharcèlement et de cyberintimidation.
- Méconnaissance du cyberspace entraînant peur et insécurité.
- Actes fréquents de discrimination envers les jeunes de la communauté LGBTQ+ sur les réseaux sociaux.

2.6.1 Inquiétudes générales

Les acteurs du milieu que nous avons rencontrés sont d'avis que l'exposition excessive aux écrans est une préoccupation majeure. Ils observent une banalisation et une valorisation de la violence, ainsi que des comportements déviants dans la culture populaire, que ce soit dans les jeux vidéo, dans la musique, dans les séries, etc. Pour eux, la médiatisation sensationnaliste des actes violents contribue à des effets contaminants.

⁵ Il est difficile de tracer un juste portrait des infractions liées aux cyberviolences à partir des données du SPAL pour plusieurs raisons. Premièrement, les diverses manifestations de cyberviolence (harcèlement en ligne, cyberintimidation, abus lors de cyber rencontres, porno-vengeance) ne concordent pas nécessairement avec les actes criminels. Par exemple, la catégorie correspondant au « harcèlement criminel » peut être associée au phénomène de « harcèlement en ligne », mais également à celui d'« abus lors de cyber rencontres ». Dans le même ordre d'idées, alors que la catégorie faisant référence aux communications indécentes ou harcelantes pourrait être associée à des cyberviolences comme le « harcèlement en ligne », mais également au phénomène d'« abus lors de cyber rencontres », d'autres catégories, par exemple l'intimidation générale, semblent trop génériques pour mesurer des phénomènes comme la « cyberintimidation ». Deuxièmement, concernant plus particulièrement des infractions pouvant être commises à l'aide de technologies de l'information et des communications (TIC), il est impossible de déterminer s'il est question de harcèlement en ligne, de discours haineux ou d'autres manifestations, car les crimes désignent des « affaires criminelles » alors que les actes de cyberviolence obéissent à une approche multidisciplinaire liée davantage aux « violences » (CIPC, 2023).

Les jeunes interrogés ont également qualifié cet espace de crucial dans la perception de leur sécurité. Pour eux, la technologie favorise l'isolement, les réseaux sociaux offrant une plateforme permettant aux agresseurs de se cacher et par extension de rendre leurs comportements invisibles.

2.6.2 Cyberintimidation et cyberviolence

Selon plusieurs témoignages, beaucoup de conflits entre jeunes débutent ou se poursuivent sur les médias sociaux. Les jeunes font ressortir des risques liés à l'utilisation de plateformes telles qu'Instagram, Snapchat et TikTok. Par exemple, les insultes en ligne sont notoirement répandues et peuvent avoir une incidence importante lorsque s'ensuivent des humiliations publiques et la diffusion de photos humiliantes, avec des répercussions sur la santé mentale des personnes concernées :

« Si tu te fais mettre à genou, tu te fais écrire [sur les réseaux sociaux] le soir pour te faire insulter encore. »

« Une fois j'ai accepté un garçon de ma classe sur Instagram et un ami du garçon a écrit à sa place pour m'insulter. Je l'ai signalé, mais il n'y a pas eu de sanction. »

« Il y a beaucoup d'intimidation sur les réseaux sociaux ce qui mène au suicide, à l'anxiété et à la dépression »

Des acteurs du milieu et certains jeunes interrogés déclarent même que des liens existent entre les gangs et le recrutement au moyen des réseaux sociaux. Certains jeunes de la ville de Longueuil sont d'accord avec ce témoignage et expliquent que les gangs utilisent les réseaux sociaux pour amplifier l'intimidation et l'humiliation :

« C'est plus facile d'humilier les gens en mettant des photos de mise à genou. Mettre à genou quelqu'un, ça veut dire qu'il est soumis, qu'il est trop "pussy" pour se battre. Ils te prennent en photo et le mettent sur les RS pour montrer que tu es un "loser". »

Les jeunes de Brossard ont exposé une situation similaire avec une page sur Instagram sur laquelle sont publiées des vidéos de batailles dans une école secondaire. Ainsi, même si les actes se sont déroulés de manière privée ou en petits groupes, on voit également apparaître des groupes publics sur lesquels les vidéos sont partagées. Souvent, ces vidéos manquent de contexte, ce qui semble augmenter l'appréhension des jeunes qui ne sont pas impliqués dans des conflits, car ils craignent d'être victimes de ce type de comportements violents. Dans la plupart des cas, il est toujours difficile de situer l'origine des conflits, même en communiquant directement avec les victimes, ce qui rend complexe la mise en place d'interventions et de mesures disciplinaires appropriées.

2.6.3 Violences à caractère sexuel

Les données disponibles, malgré leurs limites, montrent que les actes de cyberviolence (Blaya, 2018) ou, plus exactement, les cybercrimes n'ont pas la même incidence sur les filles que sur les garçons. D'un point de vue qualitatif, la question des subjectivités, définies en termes de perceptions et de conséquences ressenties, peut aussi faire l'objet d'analyse. Selon Agatston et coll. (2007), les cyberviolences affectent davantage les filles que les garçons. Kowalski et Limber (2013) abondent dans le même sens et démontrent que les filles sont généralement plus touchées et sont aux prises avec des enjeux d'anxiété et de dépression plus importants. De nombreuses jeunes filles rencontrées signalent les demandes de photos intimes (*nudes*) et les sollicitations de contenu inapproprié comme des photos de parties intimes (*dick picks*). Certaines expliquent avoir été sollicitées à plusieurs reprises pour envoyer des photos explicites :

« Si tu montres une photo un peu vulgaire, tu te fais demander plus de photos en privé. Il y a plein de personnes qui t'ajoutent. Ils te demandent ton âge, à quoi tu ressembles... Des personnes plus vieilles t'abordent en disant que l'âge n'a pas d'importance. Il y a plein de pédophiles. Tu peux recevoir des photos non sollicitées de parties intimes et te faire demander d'envoyer des photos de tes seins en échange. »

2.6.4 Stratégie de protection

La plupart des jeunes font preuve de prudence en maintenant leurs comptes privés et en refusant les demandes d'inconnus pour protéger leur vie en ligne. Un jeune a choisi de ne pas partager de photos et vidéos de lui-même par prudence. Quelques-uns choisissent délibérément de ne pas utiliser les réseaux sociaux par crainte. Une jeune mentionne avoir adopté une stratégie de réponse pour décourager les envois non sollicités :

« Pour me protéger, je réponds comme si j'étais une enfant de 5 ans qui avait pris le téléphone de ma mère, de cette façon, ça cesse. »

Le cyberspace est un milieu difficile à aborder pour les intervenant.es, même s'il s'agit d'un lieu où de multiples formes de violence et d'intimidation se manifestent et où il est facile d'avoir accès aux armes et aux drogues. Certains acteurs du milieu ont exprimé le besoin d'acquérir les compétences nécessaires pour apprendre à désamorcer les conflits dans cet espace et essayer de résoudre les problèmes.

En résumé, le cyberspace constitue un milieu dans lequel les enjeux inhérents aux interactions sociales peuvent se perpétuer, mais également s'amplifier encore plus. Les défis persistants de la cyberintimidation, des insultes en ligne et de la diffusion de contenus humiliants démontrent les possibles répercussions sur la santé mentale des personnes. Tous ces éléments sont autant de

risques de glissement vers la violence physique, en particulier si l'on y ajoute le sentiment d'impunité qui leur est souvent associé, avec une impression de déconnexion quant aux conséquences dans la vie réelle » (Aziki et Montinat, 2022 : 20). Cette situation donne une dimension inédite aux enjeux traditionnellement associés aux espaces de vie réels.

Recommandations des acteurs du milieu

- Donner aux intervenant.es le temps et les outils nécessaires pour intervenir adéquatement dans le cyberspace, en soulignant le besoin d'acquérir les compétences nécessaires pour traiter les conflits en ligne.
- Sensibiliser les parents en leur proposant des ateliers de formation sur les outils disponibles pour mieux comprendre et superviser les activités en ligne de leurs enfants.
- Créer des groupes de dialogue avec les jeunes pour discuter de leur expérience en ligne et mettre des outils à leur disposition en leur montrant des exemples positifs d'utilisation des réseaux sociaux.
- Proposer aux jeunes de participer à des activités en présentiel afin de diminuer le temps passé sur les écrans et favoriser les interactions sociales directes.
- Effectuer un transfert d'informations éclairées et de connaissances sur les lois et les répercussions juridiques des comportements en ligne vers les parents, les intervenant.es, les enseignant.es et les jeunes, à l'aide d'ateliers ciblés sur le cyberspace.

2.7 Les enjeux organisationnels et les ressources disponibles

Comme nous l'avons vu dans les parties précédentes, les actes de violence commis et subis par les jeunes sont une réalité complexe. Ainsi, l'amélioration du sentiment de sécurité des jeunes et de leur entourage nécessite un effort constant de collaboration et de concertation entre tous les acteurs du milieu afin de pouvoir agir de façon globale sur les multiples dimensions de sécurité. Une action concertée pour la prévention de la violence demeure donc l'approche à privilégier. Elle permettra de créer et de faire vivre une vision commune des enjeux relatifs et des stratégies à privilégier pour contrer la violence et les comportements délinquants chez les jeunes.

Les acteurs du milieu de l'agglomération de Longueuil ont fait état de défis organisationnels majeurs, notamment de difficultés attribuables aux ressources humaines et financières insuffisantes, ainsi que de l'isolement fonctionnel des structures au sein du territoire.

Faits saillants

Les enjeux organisationnels

- Manque de coordination structurelle nuisant à la qualité des actions concertées de prévention.
- Méconnaissance des ressources disponibles accentuant les défis d'accessibilité et intervenant.es peu outillés pour diriger rapidement les jeunes vers les ressources adéquates.
- Manque de ressources humaines et financières générant une surcharge de travail et un roulement fréquent du personnel, et faisant obstacle à l'innovation dans la prestation de services.
- Variation des budgets et des effectifs compliquant la pérennisation des initiatives et créant des défis constants dans la continuité des mesures à prendre.
- Inadéquation entre l'aménagement physique du territoire et les besoins psychosociaux de la population (manque d'espaces et d'activités), avec des infrastructures et des ressources insuffisantes.

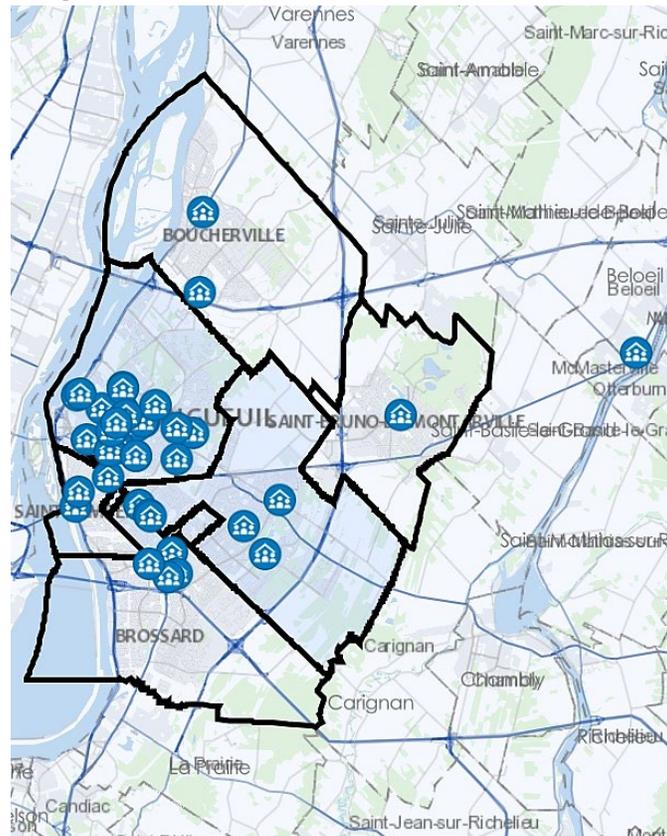
2.7.1 Coordination structurelle

D'après les acteurs du milieu, les structures engagées dans la prévention de la violence au sein de l'agglomération travaillent parfois en silo, ce qui limite les possibilités de concertation et de collaboration à long terme. Un exemple concret de cette situation est la disparité et le dédoublement des interventions entre les écoles, les acteurs communautaires et institutionnels, ce qui illustre le manque de coordination structurelle.

Cette absence de coordination pose un défi organisationnel aux intervenant.es, qui doivent trouver des moyens pour que l'information parvienne directement aux jeunes de l'agglomération de Longueuil. Ces jeunes souhaitent que les adultes les guident et partagent leur expertise avec eux. Toutefois, même s'ils cherchent à être informés, les jeunes ne se présentent pas toujours lorsque des occasions sont proposées pour renforcer ce sentiment d'appartenance. De plus, l'existence de ces services demeure souvent partiellement connue des intervenant.es et leur accessibilité est remise en question par certains. Ainsi, certain.es intervenant.es ne se sentent pas suffisamment outillé.es pour diriger rapidement les jeunes vers les ressources adéquates.

La Ville a créé la carte ci-dessous pour illustrer les principaux services offerts.

Carte 4 : Principaux acteurs communautaires œuvrant auprès des jeunes et des familles dans l'agglomération de Longueuil



Source : Ville de Longueuil, 2023.

On retrouve ce problème de coordination structurelle également à l'échelle de l'agglomération, où plusieurs écosystèmes distincts coexistent sans réelle intégration. Les disparités entre les villes de l'agglomération de Longueuil créent des réalités contrastées. Comparativement aux autres villes de l'agglomération, la ville de Longueuil offre une importante concentration d'actions et de services de prévention de la violence proportionnellement au nombre d'affaires criminelles, et ce malgré la grande diversité dans les déplacements des jeunes.

2.7.2 Manque de ressources humaines et financières

Les acteurs du milieu ont également soulevé l'enjeu du manque de ressources humaines et financières. Ils soulignent l'obligation de se concentrer principalement sur les tâches essentielles, ce qui fait obstacle à l'innovation et nuit à la mise en œuvre de meilleures pratiques pour offrir des services aux jeunes de l'agglomération de Longueuil. Selon un acteur du milieu, ce manque de ressources conduit à une surcharge de travail et à un plus grand roulement de personnel au sein des équipes des organismes communautaires et scolaires. Cela crée le sentiment d'avoir à recommencer à zéro et à reconstruire des liens de confiance à chaque nouvelle rotation. De plus,

la variation du nombre d'employés et du budget des organismes communautaires d'une année à l'autre, ainsi que les orientations politiques variables sont également des défis qui font en sorte que ces initiatives sont difficiles à concrétiser.

Un défi récurrent selon les acteurs du milieu est l'importance de proposer des services en fonction des besoins réels et de mettre fin à la tendance de « saupoudrage » de nouveaux projets, ce qui cause parfois un dédoublement de certains services et qui peut être perçu comme une dilution des ressources. Les investissements et la reconnaissance des programmes déjà en place, notamment des programmes communautaires, plutôt que la mise en place de nouvelles initiatives, peuvent avoir une incidence importante sur la concrétisation des projets de prévention et de sensibilisation à la violence.

En conclusion, la complexité des enjeux liés à la violence chez les jeunes dans l'agglomération de Longueuil appelle à une réflexion collective et à des mesures concertées. Les défis organisationnels, tels que la coordination limitée, les ressources insuffisantes et la nécessité d'innover malgré les contraintes, nécessitent une approche intégrée. Cette démarche devrait également prendre en compte la diversité des réalités locales au sein de l'agglomération de Longueuil, en cherchant à intégrer efficacement les divers écosystèmes.

Recommandations des acteurs du milieu

- Permettre aux jeunes d'être parties prenantes au changement en augmentant les occasions d'implication et de participation citoyenne en les incluant dans certaines consultations publiques, dans les conseils d'administration, les comités de jeunes, les budgets participatifs, etc.
- Renforcer l'écosystème d'intervention auprès de la jeunesse en faisant connaître les services par l'entremise du Service d'Aide Mobile à l'Intervention Communautaire (SAMIC) ou en composant le 211, en améliorant le référencement des jeunes grâce à une meilleure connaissance des organismes et en établissant une cartographie dynamique des projets préventifs.



CONCLUSION, SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Dans notre étude, nous avons pris en compte les facteurs de risque liés aux actes de violence commis et subis par les jeunes, les préoccupations des acteurs du milieu en matière de sécurité et les expériences de harcèlement ou d'infractions dont les jeunes sont victimes. Ainsi, l'approche qualitative et quantitative de l'étude de la criminalité dans l'agglomération de Longueuil nous a permis de dessiner un portrait global de sa situation criminelle et d'identifier les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité et le bien-être des jeunes citoyen.nes.

Pour conclure ce diagnostic local de sécurité, le CIPC propose des recommandations visant à répondre aux besoins identifiés par les jeunes et les partenaires de milieu. En tenant compte des témoignages exprimés par ces derniers et des pistes de solutions proposées, il est possible de mettre en place des mesures de prévention adéquates pour renforcer la sécurité et le bien-être dans l'agglomération de Longueuil.

L'arrimage des efforts, l'élaboration conjointe de solutions, la collaboration entre les jeunes, les parents et les acteurs du milieu sont essentiels pour adopter des changements durables. Ainsi, la communauté peut travailler de façon concertée à la mise en œuvre de ces pistes de solutions dans le but d'instaurer des milieux de vie plus sûrs et positifs pour les jeunes. Cette synergie entre les diverses parties prenantes permettra de tisser un filet de sécurité robuste pour les jeunes de l'agglomération de Longueuil et de contribuer à leur protection et à leur épanouissement.

En intégrant ces principes fondamentaux dans la mise en œuvre des recommandations et des solutions proposées, la communauté de l'agglomération de Longueuil bâtira un socle solide de prévention des actes de violence. Cette approche collaborative favorise une transformation positive et durable, où chaque personne, quels que soient son âge, son sexe et sa situation, contribue à la création de milieux de vie sécuritaires.

Pour faciliter la lecture et l'utilisation de ce rapport, les principaux enjeux abordés et les solutions proposées par les acteurs du milieu⁶ sont présentés sous forme de tableaux par chapitre.

⁶ Certaines propositions du milieu, provenant notamment de citoyennes et de citoyens, correspondent parfois à des services déjà en place sur le territoire, ce qui soulève la nécessité de réfléchir à des moyens de renforcer le service en question ou de mieux en assurer la promotion auprès des citoyennes et des citoyens.

1. Dans l'espace public

Enjeux	Solutions proposées par les jeunes	Recommandations des acteurs du milieu
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'éclairage nocturne dans les rues, les ruelles et les parcs. • Harcèlement de rue touchant particulièrement les jeunes filles. • Présence de personnes sous l'influence de drogues ou d'alcool, de personnes itinérantes, de gangs de rues dans les parcs et les transports en commun. • Crainte de violences en soirée sur le chemin du retour à la maison. • Présence de jeunes munis d'armes blanches dans les lieux publics. • Passage d'affrontements individuels à des attaques massives et imprévisibles. • Préoccupations quant à l'efficacité des interventions policières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de travailleurs de proximité le soir dans les rues et les parcs. • Entreprendre des projets d'amélioration de l'éclairage urbain dans les lieux publics. • Intervenir auprès des jeunes craintifs pour les dissuader de se joindre à un gang de rue. • Augmenter la présence des policiers RESO et SPVRC. • Favoriser l'inclusion des jeunes dans les activités communautaires au moyen de projets artistiques et culturels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Engager des ressources humaines qualifiées, entre autres des travailleurs et des policiers, dans les lieux publics fréquentés par les jeunes. • Réfléchir en amont à l'aménagement du territoire, notamment à l'emplacement de futurs logements sociaux. • Impliquer activement les jeunes dans la conception des espaces de vie de l'agglomération. • Adopter une approche participative pour la conception et l'organisation et la tenue d'activités sportives et culturelles avec l'implication directe des jeunes. • Renforcer la sécurité dans les transports en commun, en particulier dans les autobus scolaires, notamment en permettant aux travailleurs de proximité d'y intervenir.

2. Dans le milieu scolaire

Enjeux	Solutions proposées par les jeunes	Recommandations des acteurs du milieu
<ul style="list-style-type: none"> • Incidents liés à la consommation, à la possession et à la vente de cannabis et de stylos vapoteurs à la cire de cannabis (<i>wax pen</i>) dans les toilettes des écoles et à la sortie des établissements scolaires. • Sentiment d'abandon chez les jeunes interrogés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les patrouilles de police et/ou le nombre de policiers RESO aux abords des écoles. • Ajouter des gardes de sécurité dans les écoles, en s'assurant de leur capacité à agir et à réagir rapidement en cas de conflits ou d'actes de violence. • Installer des détecteurs de métal dans les écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre plus facilement aux acteurs communautaires d'avoir une présence dans le milieu scolaire. • Adopter une approche intersectionnelle dans le dépistage et l'évaluation des besoins des jeunes. • Adopter une approche qui privilégie le renforcement positif et accorder une attention particulière aux jeunes ayant des comportements problématiques.

<ul style="list-style-type: none"> • Présence et rassemblements, aux abords de plusieurs écoles, de jeunes s'identifiant parfois comme membres de gangs de rue. • Comportements racistes, discriminatoires et homophobes. • Comportements violents et actes d'intimidation dans les relations amoureuses, entre groupes de jeunes et envers les adultes. • Fréquence élevée de bagarres, d'actes d'intimidation en groupe, de rassemblements violents et d'insultes. • Cas de harcèlement envers des élèves de la communauté LGBTQ+. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer en classe des ateliers dynamiques, tels que des jeux de rôle, pour sensibiliser les élèves aux conséquences des comportements inappropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux enseignant.es et aux intervenant.es scolaires des ateliers de formation sur les lois et les répercussions juridiques des actes de violence, en collaboration avec des organismes communautaires. • Permettre aux jeunes de renforcer leurs habiletés socioémotionnelles grâce à des ateliers dynamiques et continus.
---	--	--

3. Dans l'espace privé

Enjeux	Solutions proposées par les jeunes	Recommandations des acteurs du milieu
<ul style="list-style-type: none"> • Tensions familiales et conflits pouvant avoir une incidence sur le bien-être émotionnel. • Incidents de vandalisme, de voyeurisme, de rodage et autres incidents isolés. • Voisins impliqués dans la consommation de drogues. • Commentaires et comportements déplacés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune solution proposée par les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des programmes de sensibilisation et de soutien dès la petite enfance. • Mobiliser les parents en déplaçant les services jusqu'à eux et en adaptant les interventions aux besoins individuels. • Encourager la participation des familles dans les plans d'intervention et dans le développement de services qui leur sont destinés. • Optimiser l'accessibilité aux services familiaux en adoptant des critères d'admissibilité élargis, des moyens de contact diversifiés et des lieux

		<p>d'information en partenariat avec les écoles, les bibliothèques et les services de protection de la jeunesse (DPJ).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre de services adaptés en cas de violence conjugale et de séparation.
--	--	--

4. Dans le cyberespace

Enjeux	Solutions proposées par les jeunes	Recommandations des acteurs du milieu
<ul style="list-style-type: none"> • Comportements mal intentionnés sur les réseaux sociaux, escroqueries potentielles, messages non sollicités, demandes à caractère sexuel, intimidation, fraudes et violences à caractère sexuel. • Encadrement inefficace des jeunes en matière de cyberharcèlement et de cyberintimidation. • Méconnaissance du cyberespace. • Actes fréquents de discrimination envers les jeunes de la communauté LGBTQ+ sur les réseaux sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune solution proposée par les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner aux intervenant.es le temps et les outils nécessaires pour intervenir adéquatement dans le cyberespace. • Proposer aux parents des ateliers de formation sur les outils disponibles pour mieux comprendre et superviser les activités en ligne de leurs enfants. • Créer des groupes de dialogue avec les jeunes pour discuter de leur expérience en ligne et mettre des outils à leur disposition en leur montrant des exemples positifs d'utilisation des réseaux sociaux. • Proposer aux jeunes de participer à des activités en présentiel. • Effectuer un transfert d'informations éclairées et de connaissances sur les lois et les répercussions juridiques des comportements en ligne vers les parents, les intervenant.es, les enseignant.es et les jeunes.

5. Enjeux organisationnels et ressources disponibles

Enjeux	Solutions proposées par les jeunes	Recommandations des acteurs du milieu
<ul style="list-style-type: none">• Isolement fonctionnel et manque de coordination des structures.• Méconnaissance des ressources disponibles de la part des jeunes et des acteurs du milieu.• Manque de ressources humaines et financières.• Variation des budgets et des effectifs.• Inadéquation entre l'aménagement physique du territoire et les besoins psychosociaux de la population (manque d'espaces et d'activités).• Expériences de racisme.• Faible sentiment d'appartenance des jeunes participant.es aux villes de Longueuil et de Brossard.	<ul style="list-style-type: none">• Aucune solution proposée par les jeunes.	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser le développement d'un lien de confiance entre les jeunes et le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).• Permettre aux jeunes d'être parties prenantes au changement.• S'attaquer en profondeur au racisme systémique.• Renforcer l'écosystème d'intervention auprès de la jeunesse.• Favoriser une approche de terrain auprès des jeunes marginalisés dans les parcs.

Recommandations intersectorielles du CIPC et de la Ville de Longueuil

L'objectif de ces recommandations structurantes consiste à créer des milieux sûrs, inclusifs, résilients et dynamiques pour les jeunes de 0 à 25 ans et leurs familles en privilégiant une approche intégrée et intersectorielle.

Enjeux organisationnels

Consolider des collaborations intersectorielles soutenues et pérennes

- Favoriser la progression des arrimages intersectoriels à un niveau stratégique autour de la sécurité urbaine et du bien-être collectif.
- Renforcer la communication et les collaborations entre les acteurs de l'Agglomération (CISSS, Villes, services de police, organismes communautaires, centre de service scolaire) afin d'offrir des activités et des services adaptés et complémentaires aux jeunes et à leurs familles.

A) Favoriser la collaboration entre les écoles et la communauté notamment par des foires aux organismes dans les milieux scolaires, des ambassadeurs.drices de la communauté et des intervenant.es communautaires scolaires (ICS).

Améliorer l'accessibilité aux programmes et aux services

- Assurer l'accessibilité aux activités de loisirs et aux services communautaires pour les jeunes et pour les familles, dont celles issues de l'immigration.

A) Permettre une meilleure connaissance des politiques publiques actives, des initiatives et projets existants, des services et des activités offerts en favorisant la mise en commun des guides de ressource et l'utilisation de modes de communication diversifiés.

B) Augmenter l'accessibilité en adaptant les plages horaires, en variant les lieux et en déplaçant les services vers les personnes.

Renforcer les capacités des milieux

- Évaluer l'efficacité et l'impact des initiatives déployées en soutenant les organismes dans leurs démarches évaluatives en vue de privilégier l'amélioration et la pérennisation des projets et programmes existants.

- Développer les connaissances et les compétences des acteurs locaux afin qu'ils soient mieux outillés pour comprendre les enjeux liés à la violence commise et subie par les jeunes et pour intervenir de manière plus adaptée.

A) Former les intervenant.es et professeur.es sur les violences à caractère sexuel, les violences intrafamiliales et les lois et les conséquences légales des actes délinquants, afin d'offrir des informations justes aux jeunes et aux familles.

B) Outiller les intervenant.es pour mieux intervenir dans le cyberspace et pour adopter une approche sensible aux traumatismes et des pratiques d'intervention plus inclusive des diversités (culturelles, sexuelles et de genre, entre autres).

Espaces publics et cohabitation sociale

Rendre les espaces publics plus surs et plus inclusifs

- Contribuer à la conception d'infrastructures innovantes et sécuritaires.
 - A) Mettre en place un comité d'agglomération sur la sécurité urbaine visant à poser des recommandations pour un aménagement du territoire plus inclusif dans une perspective ADS+.*
 - B) Améliorer l'éclairage urbain dans les espaces publics ciblés.*
 - C) Bonifier les guides d'évaluation pour les marches exploratoires.*
- Favoriser le sentiment de sécurité, la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans les espaces publics en misant sur la sensibilisation citoyenne, la médiation sociale et la présence d'acteurs clés sur le terrain.

Bonifier les programmes de sensibilisation et d'éducation favorisant le développement de connaissances et de compétences chez les jeunes

- Offrir aux jeunes des ateliers dynamiques et continus en misant sur des espaces d'expressions sécuritaires afin de les sensibiliser sur divers enjeux auxquels ils peuvent être confrontés : l'intimidation, le racisme et l'homophobie, les violences à caractère sexuel, le vandalisme, l'affiliation aux

gangs, la consommation de substances et les dépendances, la santé mentale, la violence dans les relations et le consentement, les cyberviolences, etc.

- Renforcer les habiletés personnelles et socioémotionnelles des jeunes : gérer ses émotions, mieux communiquer, entretenir des relations positives, prendre des décisions responsables, etc.

A) Soutenir le développement d'habiletés socioémotionnelles et de connaissances chez les enfants (0-11 ans) afin qu'ils reconnaissent leurs droits et les milieux de vie adéquats.

- Informer les jeunes sur les conséquences légales des actes délinquants.
- Promouvoir des comportements inclusifs et une meilleure représentativité de la diversité, notamment par la diffusion et la valorisation de modèles positifs et variés.

Susciter un engagement communautaire actif

- Favoriser l'engagement des jeunes et le développement de leur sentiment d'appartenance à leurs milieux en créant des opportunités de participation active et continue leur permettant d'être acteurs de changement.

Assurer une offre d'activités sportives et culturelles variées et de services adaptés et accessibles pour les jeunes

- Encourager les initiatives permettant de rejoindre les jeunes marginalisés dans les espaces publics qu'ils fréquentent.
- Assurer des interventions ciblées visant la réinsertion sociale des jeunes judiciairisés.

Espace privé

Favoriser le bien-être des jeunes en assurant un soutien accessible aux familles

- Proposer une offre d'activités et de services adaptés, complémentaires et accessibles aux familles.
- Prévoir une programmation diversifiée d'activités familiales favorisant le dialogue entre les jeunes et leurs parents et permettant de renforcer les liens familiaux.

Améliorer les connaissances, les compétences et la résilience des parents

- Soutenir le renforcement des compétences et des habiletés parentales par des services de proximité.
- Sensibiliser les familles sur les violences intrafamiliales, les enjeux vécus par les adolescent.es et les conséquences légales de la violence chez les jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

Agatston, P. W., Kowalski, R., & Limber, S. (2007). *Students' Perspectives on Cyber Bullying*. *Journal of Adolescent Health*, 41, pages 59 à 60. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2007.09.003>

Andershed, H., Kerr, M., & Stattin, H. (2001). *Bullying in School and Violence on the Streets: Are the Same People Involved?* *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, 2(1), pages 31 à 49. <https://doi.org/10.1080/140438501317205538>

Aniello, S., & Caneppele, S. (2018). *Selling stolen goods on the online markets: an explorative study*. *Global Crime*, 19(1), pages 42 à 62.
https://www.researchgate.net/publication/322499424_Selling_stolen_goods_on_the_online_markets_An_explorative_study

Autorité régionale de transport métropolitain. 2018. *Dévoilement des faits saillants de l'enquête Origine-Destination 2018 : La part modale du transport collectif en croissance*. Communiqués.
<https://www.artm.quebec/devoilement-des-faits-saillants-de-lenquete-origine-destination-2018-la-part-modale-du-transport-collectif-en-croissance/>

Aziki, Y., & Montinat, J. (2022). *Glorification des armes à feu sur les médias sociaux et pratiques de prévention : un état des lieux*. <https://cipc-icpc.org/nouvelles/glorification-des-armes-a-feu-sur-les-medias-sociaux-et-pratiques-de-prevention-un-etat-des-lieux>

Backe, E. L., Lilleston, P., & McCleary-Sills, J. (2018). *Networked Individuals, Gendered Violence: A Literature Review of Cyberviolence*. *Violence and Gender*, 5(3), pages 135 à 146.
<https://doi.org/10.1089/vio.2017.0056>

Bhuyan, R., Osborne, B., Zahraei, S., & Tarshis, S. (2014). *Unprotected, unrecognized: Canadian immigration policy and violence against women*, pages 2008 à 2013.

Blaya, C. (2013). *Les ados dans le cyberspace : Prises de risque et cyberviolence*. De Boeck Supérieur.
<https://vu.fr/LKPtE>

Blaya, C. (2018). *Le cyberharcèlement chez les jeunes*. *Enfance*, 3(3), pages 421 à 439.
<https://doi.org/10.3917/enf2.183.0421>

Bowen, E., Stonard, K. E., Lawrence, T. R., & Price, S. A. (2014). *The relevance of technology to the nature, prevalence and impact of Adolescent Dating Violence and Abuse: A research synthesis*. *Aggression and Violent Behavior*, 19(4), pages 390 à 417. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2014.06.005>

Brennan, I. R., & Moore, S. C. (2009). *Weapons and violence: A review of theory and research*. *Aggression and Violent Behavior*, 14(3), pages 215 à 225. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2009.03.003>

Canadian women's foundation (2018). *Gun Control & Violence Prevention*.

Catheline, Nicole. 2018. *Le harcèlement scolaire*. Que sais-je?

Centre International pour la Prévention de la Criminalité, ville de Montréal, ville de Bordeaux, ville de Liège. (2007). *Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution – Manuel pratique pour l'action locale*. Montréal. Centre International pour la Prévention de la Criminalité.

Centre International pour la Prévention de la Criminalité. (2011). Rapport d'évaluation du Centre International pour la Prévention de la Criminalité (CIPC) réalisé pour le compte de l'Arrondissement de Ville-Marie. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2505375>

Centre International pour la Prévention de la Criminalité. (2023). *Deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal*. https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-VCSJ_2023.pdf

Centers for Disease Control and Prevention (2022). *Preventing Youth Violence*. Violence Prevention. <https://www.cdc.gov/violenceprevention/youthviolence/fastfact.html>

Charlier, E. (2021). *La traite des êtres humains à l'ère numérique: Internet au service de l'exploitation sexuelle. Dans quelle mesure le droit pénal et le droit de la procédure pénale répondent-ils efficacement à ce phénomène?* Université catholique de Louvain.

Dempsey, A. G., Sulkowski, M. L., Nichols, R., & Storch, E. A. (2009). *Differences between peer victimization in cyber and physical settings and associated psychosocial adjustment in early adolescence*. *Psychology in the Schools*, 46(10), pages 962 à 972. <https://doi.org/10.1002/pits.20437>

Di Méo G. (1991). *De l'espace subjectif à l'espace objectif: l'itinéraire du labyrinthe*. *L'Espace géographique*, n°4, pages 359 à 373.

Dumerchat, M. (2023). *Le harcèlement de rue envers les jeunes : de la recherche à l'action*. Centre d'éducation et d'action des femmes.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4651847?docref=EMVAmycvJGiCvWuFjalwFA>

Goullé, J. P., Mura, P., & Guerbet, M. (2017;a). *Le cybermarché noir des drogues illicites*. *Toxicologie Analytique et Clinique*, 29(2), 20–20. <https://doi.org/10.1016/j.toxac.2017.03.015>

Gouvernement du Canada, S. C. (2020, septembre 8). *Programme de déclaration uniforme de la criminalité* (DUC). https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302

Gouvernement du Canada (2022). *Fiche d'information: Violence entre partenaires intimes*. <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/violence-fondee-sexe/violence-entre-partenaires-intimes.html>

Gouvernement du Québec (2024). *Décret de population*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/organisation-municipale/decret-population>

Hayes, M., Renzetti, E., & Grant, T. (14 juin 2022). *Many women who suffer from intimate partner violence don't trust the police. Why are they the default response?* *The Globe and Mail*.

Jose, P. E., Kljakovic, M., Scheib, E., & Notter, O. (2012). *The Joint Development of Traditional Bullying and Victimization With Cyber Bullying and Victimization in Adolescence*. *Journal of Research on Adolescence*, 22(2), pages 301 à 309. <https://doi.org/10.1111/j.1532-7795.2011.00764.x>

Juvonen, J., & Gross, E. F. (2008). *Extending the School Grounds? Bullying Experiences in Cyberspace*. *Journal of School Health*, 78(9), pages 496 à 505.

Kowalski, R. M., & Limber, S. P. (2013). *Psychological, Physical, and Academic Correlates of Cyberbullying and Traditional Bullying*. *Journal of Adolescent Health*, 53(1), pages 13 à 20. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2012.09.018>

Lajournade, G. (réalisateur). (2023). *Ados et armés* [Documentaire]. Productions Déferlantes, Les – Canada. <https://www.telequebec.tv/documentaire/ados-et-armes>

Libby, N. E., & Corzine, J. (2007). *Lethal Weapons: Effects of Firearm Types on the Outcome of Violent Encounters*. *Justice Research and Policy*, 9(2), pages 113 à 137.

Luo, L., Deng, M., Shi, Y., Gao, S., & Liu, B. (2022). *Associating street crime incidences with geographical environment in space using a zero-inflated negative binomial regression model*. *Cities*, 129, pages 1 à 13. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2022.103834>

Ministère de la Sécurité Publique du Québec. (2021). *Données policières de la déclaration uniforme de la criminalité 2.2*.

Martel, Geneviève. 2008. *Le travail de rue : une pratique préventive auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang?* Montréal, Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, ministère de la Sécurité publique du Québec, 184 p. https://www.atttrueq.ca/client_file/upload/pdf/2008-Travail-de-rue-et-gang-de-rue.pdf

Morin-Martel, F. (2023, 2 novembre). *Fin du confinement à l'école secondaire Gérard-Fillion, un mineur arrêté*. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/801189/confinement-cours-ecole-secondaire-gerard-fillion-longueuil>

Observatoire Grand Montréal. 2021. *Portrait statistique – MRC Longueuil*. Édition 2021. https://observatoire.cmm.qc.ca/pdf/portraits/Portrait_AL.pdf

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : Examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Québec : Presses de l'Université Laval (586 p.).

Pallanca, D. (2018). *#MoiAussi : Le mouvement qui a tout changé*. <https://fpcsn.qc.ca/2018/12/19/moiaussi-le-mouvement-qui-a-tout-change/>

Parazzelli, Michel. 2011. *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. PUQ.

Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. <https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cnmcs-plcng/cn36423-fra.pdf>

Phillips, S., & Maume, M. O. (2007). *Have Gun Will Shoot? Weapon Instrumentality, Intent, and the Violent Escalation of Conflict*. *Homicide Studies*, 11(4), pages 272 à 294.

Quinn, L., Clare, J., Brown, R., Morgan, A., & Sullivan, T. (2022). *Offender insight into Australian stolen goods markets from 2002–2017: the DUMA survey as a 16-year window into property crime offenders' target selections and disposal*. *Psychology, Crime & Law*. <https://prohic.nl/wp-content/uploads/2022/07/417-FencingMarketOffenderTargetSelectionAUS.May2022.pdf>

Ruparelia, R. (2014). *All that Glitters is Not Gold: The False Promise of Victim Impact Statements*. In Elizabeth Sheehy (Ed.), *Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women's Activism*. (1^{re}

édition, p. 665 à 700). Presses de l'Université d'Ottawa.
https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2381582

Sécurité publique Canada. 2015. *Facteurs de risque et de protection*. Lutte au crime.
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/fndng-prgrms/rsk-fctrs-fr.aspx>

Shepley, M., Sachs, N., Sadatsafavi, H., Fournier, C., & Peditto, K. (2019). *The Impact of Green Space on Violent Crime in Urban Environments: An Evidence Synthesis*. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(24), pages 1 à 19.
<https://doi.org/10.3390/ijerph16245119>

Statistique Canada. (2009). *Tendances des voies de fait majeures déclarées par les services de police*.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2009004/article/10930-fra.htm>

Statistique Canada. (2021). *Données du recensement de la population 2021*.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Longueuil&DGUIDlist=2021A00052458227&GENERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>

Trasher, Frederic. 1927. *The Gang. A Study of 1,313 Gangs in Chicago*.

Wood, C. J. (2007). *Locating Violence: The Spatial Production and Construction of Physical Aggression*. In *Assaulting the Past: Violence and Civilization in Historical Context* (pages 20 à 37). Cambridge Scholars Publishing.

